

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME

- SÉANCE PUBLIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2019

22 JUIN 2020

Rapport présenté par
Mme Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil départemental



LE DÉPARTEMENT

Présentation du Compte Administratif 2019

Avant-propos	p. 2
Présentation synthétique	p. 5
Les grandes masses financières	
Structure budgétaire	p. 14
Présentation par politique	p. 17
Le fonctionnement et ses ressources	
Les recettes de fonctionnement	p. 43
Les dépenses de fonctionnement	p. 49
L'autofinancement (épargne)	p. 59
L'investissement et son financement	
Les dépenses d'investissement	p. 61
Le financement de l'investissement	p. 65
L'endettement	
L'encours de la dette	p. 66
L'annuité de la dette	p. 68
Le niveau d'endettement	p. 69
La dette garantie	p. 70
Les principaux ratios budgétaires	p. 72

Avant propos

Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, il revient au Conseil Départemental d'arrêter ses comptes au titre de l'année écoulée (avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte) par le vote du Compte de Gestion (*tenu par le payeur départemental*) et du Compte Administratif (*établi par l'ordonnateur*), et de constater la stricte concordance de ces deux documents.

L'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 repousse la date limite de vote du compte administratif 2019 au 31 juillet 2020 pour assurer la continuité budgétaire et financière en période de crise sanitaire majeure.

Ce rapport a pour objet d'exposer l'exécution du budget principal au titre de l'exercice 2019, ainsi qu'à vous soumettre une proposition d'affectation du résultat issue de cet exercice.

Par ailleurs, il retrace l'ensemble des opérations de gestion de la dette et de la trésorerie.

Il intègre également les résultats des exercices antérieurs, il établit les principaux indicateurs budgétaires (volume des restes à réaliser, encours de dette, soldes d'épargne) et en mesure l'évolution.

S'agissant des comptes administratifs des budgets annexes ci-après, ceux-ci font l'objet de rapports distincts :

- Laboratoire Départemental d'Analyse
- Maison Départementale des Enfants
- Montagnes de la Drôme
- Musée de la Résistance
- Routes - Laboratoire
- Routes - Matériel-Signalisation

Enfin, l'article 107 de la loi NOTRe dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif pour la bonne information de la population.

Ce rapport sera annexé à la délibération.

Introduction

Le compte administratif 2019 retrace les différentes actions menées par le Département au cours de l'année. Il est le reflet de la volonté du Département de respecter les engagements pris envers les Drômois et de leur proposer la meilleure qualité de service public possible tout en garantissant une bonne gestion des finances départementales.

Les principes arrêtés par l'Exécutif du Département (Attractivité – Proximité – Inventivité) pour orienter les projets ont guidé l'action de la collectivité et contribué au développement des territoires et aux mieux vivre des Drômois.

Les dépenses de fonctionnement (489,4 M€) progressent sur un rythme légèrement plus élevé qu'en 2018, +2,4 % contre +1,9 % (après retraitement*).

Le financement des dépenses sociales (hors charges de personnel et frais généraux) s'élèvent à 288,6 M€, en progression de 1,9 % par rapport à 2018. Avec les frais de personnel, ces dépenses représentent 321 M€, soit les 2/3 des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2,9 % à 590,4 M€ (+16,5 M€/2018). Ce bon dynamisme repose essentiellement sur la vitalité de la fiscalité indirecte (DMTO notamment).

L'épargne brute permet de dégager des ressources propres importantes pour financer les investissements qui enregistrent une forte progression, +8,3 % avec 112,0 M€ de dépenses. C'est le plus fort niveau d'investissement depuis 5 ans.

Par ses investissements la collectivité soutient l'économie locale et permet le développement des territoires dans les multiples domaines de ses interventions : les routes, l'éducation, l'environnement, le logement, le numérique, la culture, le sport, la jeunesse, le tourisme...

Concernant le respect du plafond de 1,2 % de progression des dépenses de fonctionnement prévu par la loi de programmation des dépenses publiques du 22/01/2018 avec l'État pour réduire les déficits publics, le Département, sans avoir contractualisé avec l'Etat, a, pour la seconde année consécutive, fortement contribué à atteindre cet objectif.

En effet, il participe clairement au désendettement public en réduisant sa dette de 14,3 M€ et respecte l'objectif des 1,2 % en enregistrant une progression de 0,9 % des dépenses de fonctionnement retraitées dans le cadre de la contractualisation.

** Retraitement à périmètre constant , avec notamment la neutralisation de la subvention versée au budget annexe des Transports en 2017 et plus en 2018.*

L'EQUILIBRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

• SYNTHÈSE DE L'EXÉCUTION DE L'EXERCICE 2019

Concernant l'exercice 2019, les résultats se décomposent comme suit :

	Recettes (1)	Dépenses (2)
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Mouvements comptables réels (A)	590 369 901,72 €	489 408 428,27 €
+ Opérations d'ordre de transferts entre section	2 023 912,72 €	36 065 349,18 €
+ Résultat de fonctionnement reporté	18 922 860,99 €	
TOTAL	611 316 675,43 €	525 473 777,45 €
Soit un résultat de fonctionnement de	85 842 897,98 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Mouvements comptables réels	115 047 685,59 €	157 848 211,03 €
+ Opérations d'ordre de transferts entre section	36 065 349,18 €	2 023 912,72 €
+ Résultat d'investissement reporté		32 620 075,94 €
TOTAL	151 113 034,77 €	192 492 199,69 €
Soit un besoin de financement de		41 379 164,92 €
Excédent global de clôture 2019 (B)		44 463 733,06 €

La balance du Budget Principal ci-dessus présente les résultats par section (mouvements réels et mouvements d'ordre), en dépenses et recettes.

Afin de déterminer l'excédent global, doit être cumulé au résultat 2019 le résultat des exercices antérieurs. En effet, la réglementation oblige l'affectation de l'excédent au financement du besoin de financement de la section d'investissement.

L'excédent global du Compte Administratif 2019 s'élève donc à **44 463 733,06 €**.

• DE L'EXCEDENT GLOBAL 2019 A L'EXCEDENT DISPONIBLE

L'excédent global 2019 ne constitue pas l'excédent réellement disponible pour le budget supplémentaire n+1. Pour déterminer l'excédent disponible, il faut prendre en compte :

- ✓ Les reports d'investissement et de fonctionnement à financer. Il s'agit des dépenses et des recettes engagées mais non réalisées qu'il faudra honorer en 2020.
- ✓ La réinscription obligatoire des recettes non utilisées grevées d'affectation spéciale. Cela concerne la fiscalité affectée aux espaces naturels sensibles⁽¹⁾.

RESULTAT du CA 2019 (B)	44 463 733,06 €
Financement des reports d'investissement 2019 sur 2020	-25 727 245,10 €
Financement des reports de fonctionnement 2019 sur 2020	-8 584 572,46 €
Réinscription obligatoire des dépenses à effectuer au titre de la recette grevée d'affectation spéciale « part de la taxe d'aménagement pour les espaces naturels sensibles »	-3 667 511,06 €
Excédent 2019 disponible pour BS 2020	6 484 404,44 €
<i>Dont résultat excédentaire 2019</i>	1 185 646,54 €
<i>Et reprise des excédents de clôture du budget annexe des Transports</i>	5 298 757,90 €

⁽¹⁾La taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) intégrée dans la taxe d'aménagement depuis le 1^{er} mars 2012, est affectée aux espaces naturels sensibles.

PRESENTATION SYNTHETIQUE



1. Le Compte Administratif 2019 En bref

Hors mouvements revolving, mouvements d'ordre et excédent de fonctionnement capitalisé

Quelles recettes ?

616,3 M€

Ressources dont dispose le Département pour financer les dépenses. Elles proviennent principalement du produit des impôts et taxes ainsi que des dotations versées par l'État.

590,4 M€ Fonctionnement
+ 25,9 M€ Investissement :
 115,0 M€ mouvements réels
 - excédent de fonctionnement capitalisé (63,6 M€)
 - 25,5 M€ mouvements revolving

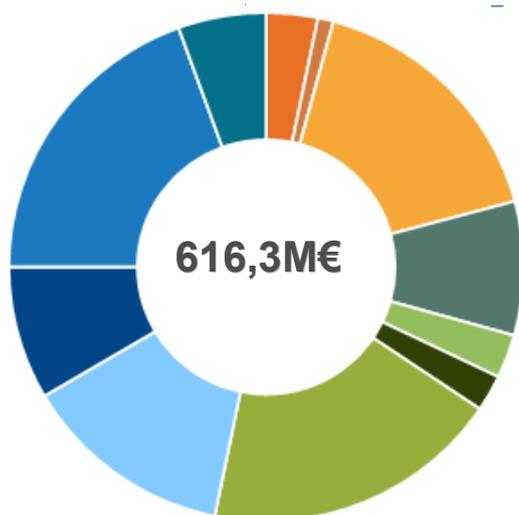
De fonctionnement
 Dépenses nécessaires aux missions et à la gestion des services du Département.

D'investissement
 Dépenses qui ont un impact durable sur la valeur du patrimoine (matériels durables, constructions ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructures, etc).

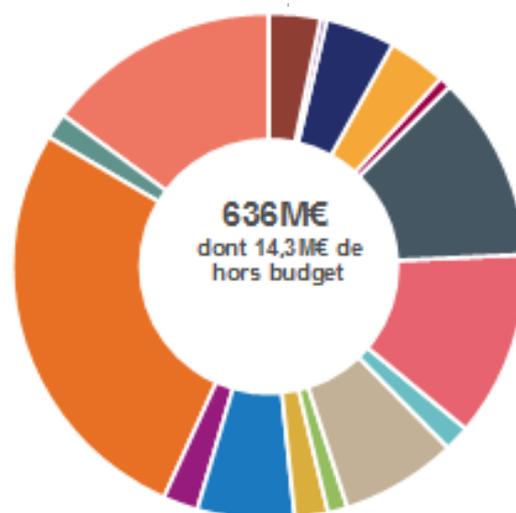
Pour quelles dépenses ?

621,7 M€

489,4 M€ Fonct.
+ 132,3 M€ Invest. :
 157,8 M€ mouv. réels
 - 25,5 M€ mouv. revolving



FISCALITE
 418,4 M€
 Soit 67,9 %
 des recettes



⁽¹⁾ Recouvrements sur bénéficiaires, FMD, fonds CNSA et FSE

⁽²⁾ Taxe d'aménagement, FNGIR, taxe sur l'électricité et frais de gestion foncier bâti

2. Le Compte Administratif 2019 en détail



Les recettes

616,3 M€ (fonctionnement + investissement)

Hors excédents de fonctionnement capitalisé, résultats de fonctionnement reporté et mouvements revolving



590,4 M€
de fonctionnement

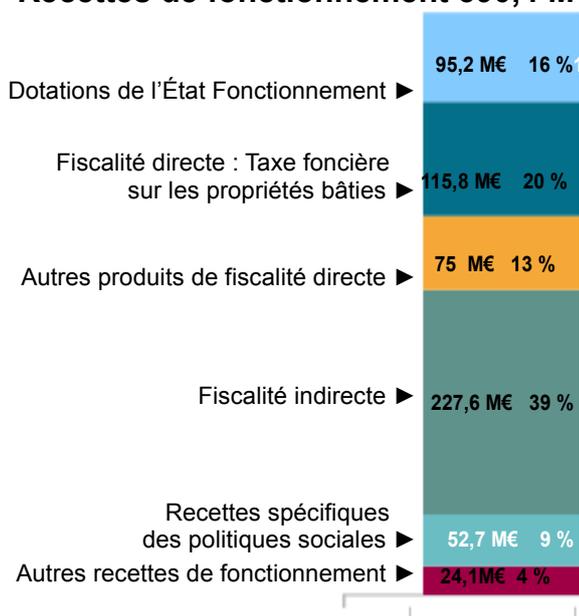


25,9 M€
d'investissement

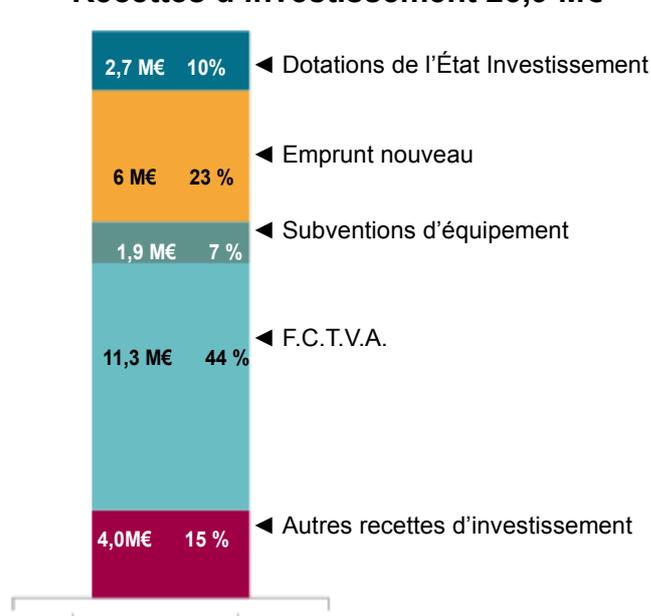
Les grandes masses financières (répartition selon le plan de comptes des départements)

Fiscalité directe.....	190,8 M€
Taxes locales / Fiscalité indirecte.....	227,6 M€
• Droits de mutation.....	82,1 M€
• Taxe sur l'électricité.....	6,1 M€
• Taxe sur la consommation finale d'électricité (TICPE).....	42,5 M€
• Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA).....	77,4 M€
• Fonds de péréquation.....	14,2 M€
• Autres (dont taxe d'aménagement).....	5,2 M€
Dotations, fonds pour l'insertion et allocations compensatrices.....	98,0 M€
• Dotations de fonctionnement : DGF, DGD.....	74,5 M€
• Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).....	16,1 M€
• Allocations compensatrices de l'État.....	4,6 M€
• Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI).....	2,8 M€
Participations.....	34,8 M€
• Dont participations versées par la CNSA.....	26,5 M€
Fonds divers : FCTVA.....	11,3 M€
Subventions d'investissement.....	4,6 M€
• Subventions d'équipement.....	1,8 M€
• Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC).....	2,1 M€
• DGE / DSID (Dotation de soutien aux investissements départementaux).....	0,6 M€
Emprunts (hors opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie).....	6 M€
Produits des services du domaine et ventes diverses.....	5,3 M€
Autres produits de gestion courante.....	28,1 M€
• Dont recouvrement sur divers bénéficiaires et indus d'insertion et d'aide sociale.....	23,4 M€
Autres recettes.....	9,8 M€

Recettes de fonctionnement 590,4 M€



Recettes d'investissement 25,9 M€





Les dépenses

621,7 M€ (fonctionnement + investissement)



489,4 M€
de fonctionnement



132,3 M€
d'investissement

Les grandes masses financières

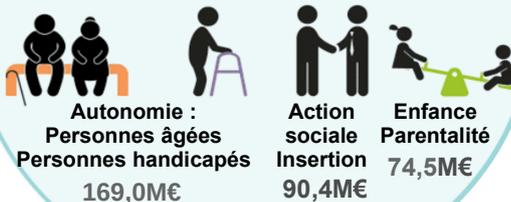
Les dépenses de fonctionnement

Solidarités (aides à la personne et hébergement).....	277,1 M€
Les agents au service des drômois.....	106,0 M€
Subventions, participations / contributions.....	59,4 M€
Charges d'activités et autres.....	33,7 M€
Contribution à la péréquation.....	11,9 M€
Charges de la dette.....	1,2 M€

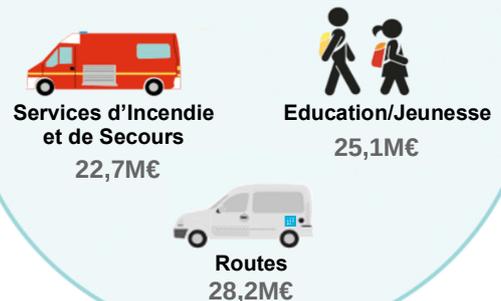
Les actions prioritaires 2019

dont
charges de personnel

Solidarité : 1^{er} poste de dépenses de fonctionnement



Les autres postes importants de dépenses de fonctionnement



L'effort d'investissement

Dépenses d'équipement.....	77,6 M€
Subventions d'équipement (aides aux territoires).....	31,1 M€
Dette.....	20,3 M€
Travaux pour compte de tiers.....	2,9 M€
Opérations sous mandat.....	0,3 M€



45,7 M€ sont consacrés à
l'entretien et à la modernisation
des routes départementales



19,3 M€ pour
l'éducation et la jeunesse



12,4 M€ afin
d'accompagner les
collectivités



7,5 M€ pour l'environnement, les
espaces naturels sensibles et la
gestion de l'eau



5,7 M€ pour le déploiement
du numérique sur le territoire



3,7 M€ pour soutenir
l'agriculture, les entreprises
et le tourisme drômois



• LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement : 590,4 M€

Des recettes de fonctionnement encore dynamiques : + 2,9 %

✓ La fiscalité directe, 190,8 M€ : + 2,1 %

L'ensemble des recettes de fiscalité directe est en hausse, comme la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 115,8 M€ (+ 1,6 %), la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 34,6 M€ (+ 3,7 %), l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 8,4 M€ (+ 3,4 %) ou encore la compensation de CVAE versée par la Région suite aux transferts de compétence 9,05 M€.

La dotation au titre du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) est figée à 14 M€.

✓ La fiscalité indirecte, 227,6 M€ : + 7,4 %.

Ces recettes sont le principal moteur de l'accroissement des recettes de fonctionnement, elles proviennent essentiellement :

- des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO), ils continuent de progresser sur le même rythme qu'en 2018 (+ 5,6 %) à 82,1 M€ grâce au dynamisme du marché immobilier.
- de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), 77,4 M€ (+9,9 %),
- de la Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), quasi-stable (-0,3%) à 42,5 M€

✓ L'ensemble des dotations en légère baisse (-0,4 M€) à 124,5 M€.

La DGF est la principale contribution de l'État au budget du Département avec 71,4 M€. Elle est en baisse de 0,2M€.

Quant aux fonds CNSA pour l'APA (21,6 M€) et la PCH (4,9 M€), ils progressent respectivement de 0,5 M€ et 0,3 M€.

L'ENSEMBLE DES DOTATIONS EN LEGERE BAISSSE (M€)

149	2014
138	2015
132	2016
124	2017
125	2018
124,5	2019

La dotation globale de fonctionnement (DGF), après avoir été réduite depuis 2014 au titre de la contribution au redressement des comptes publics, n'est plus ponctionnée à partir de 2018.

✓ Les autres recettes 47,5 M€.

Diverses recettes de fonctionnement viennent compléter les comptes du Département, parmi lesquels les produits issus des participations des familles aux dépenses du secteur social (22,1 M€), de l'exploitation de services ou du domaine (5,3 M€) ou encore des subventions et participations provenant de tiers publics ou privés (8,3 M€).

2. Les dépenses de fonctionnement : 489,4 M€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 489,4 M€,

Elles progressent sur un rythme légèrement plus élevé qu'en 2018 (+2,4 % contre +1,9 % après retraitement*), rythme qui reste toutefois modéré.

Les dépenses de personnel évoluent de 3 % (107,5 M€), cette progression s'explique notamment par l'impact du PPCR, le transfert de charges de personnel du PDI sur le chapitre 012 et une régularisation exceptionnelle de la contribution au CNFPT de 0,35 M€. A périmètre constant, l'évolution est de 2,6 %.

Près des 2/3 du budget de fonctionnement de la collectivité sont consacrés au financement des dépenses sociales (y compris les charges de personnel) avec 321 M€ en 2019, en progression de 2,0 %.



Les AIS diminuent de 1,8 % (143,4 M€), dont -0,2 % pour le RSA, -5 % pour l'APA (baisse liée à des régularisations de dépenses en 2018) et +2,5 % pour la PCH.

Le volume d'aides versées marque l'importance accordée par le Département au soutien des drômois en situation de fragilité.

Quant aux frais d'hébergement, ils s'accroissent de 6,1%, avec une faible hausse des charges d'hébergement des adultes handicapés (+ 0,6 %) à 48,7 M€, une forte augmentation de celles des personnes âgées (+8,7 %, soit +2,3 M€) à 29,6 M€ et de l'Enfance/Famille (+10,9 %, soit + 4,4 M€) à 44,6 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement connaissent une évolution différenciée :

- + 0,4 M€ des charges d'activité à 29,0 M€,
- + 2,8 M€ de contribution aux fonds de péréquation à 11,9 M€ dont 1,6 M€ imputables au nouveau fonds de solidarité interdépartemental.
- les interventions pour le fonctionnement des collèges, le développement de la culture, des sports, sont globalement stables.
- le remboursement de 0,9 M€ à l'Etat d'indus de taxe d'aménagement (charge exceptionnelle de 2019).

* Retraitement à périmètre constant, avec notamment la neutralisation de la subvention versée au budget annexe des Transports en 2017 et plus en 2018.



• LES EQUILIBRES FINANCIERS

Pour la seconde année consécutive, le Département enregistre une progression de son épargne, ses recettes de fonctionnement progressant plus rapidement que ses dépenses.

1. L'épargne brute

L'épargne brute augmente en 2019 de 5,0 M€ (soit + 5,2 %/2018). Elle atteint 101,0 M€.

L'épargne brute correspond à la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement. Elle détermine la capacité du département à rembourser sa dette et à investir.

2. L'épargne nette

Pour obtenir l'épargne nette, on retire de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. On obtient ainsi l'épargne nette, qui représente la capacité du Département à dégager sur sa section de fonctionnement des crédits pour financer l'investissement.

L'épargne nette (80,7 M€) n'augmente que de 3,9 % (+ 3,0 M€) en raison de l'amortissement du capital de la dette plus élevé qu'en 2018 (+2,0 M€/2018).



• LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement (y compris l'autofinancement) : 126,9 M€

Pour financer ses investissements, la collectivité dispose de l'autofinancement pour **101 M€** et pour **25,9 M€** d'autres recettes d'investissement :

- ✓ **l'autofinancement** dégagé par la section de fonctionnement à savoir son épargne brute (1ère source de financement des investissements) qui s'élève à **101,0 M€**,
- ✓ **les autres recettes propres** dont le FCTVA (11,3 M€) pour **19,9 M€**,
- ✓ **et l'emprunt**, compte tenu de l'importance des ressources propres ci-dessus, la collectivité n'a eu besoin d'émettre que **6 M€** d'emprunts en 2019.

2. Les dépenses d'investissement (hors dette) : 112,0 M€ (132,3 M€ avec la dette)

Le Département renforce son haut niveau d'investissement.

Les dépenses d'investissement hors capital de la dette s'accroissent de 8,3 M€ à 112,0 M€ après 103,5 M€ en 2018. Ce niveau de dépenses d'investissement élevé contribue au soutien de l'activité économique sur le territoire drômois.

✓ Les investissements directs renforcés

Ils concernent principalement les travaux effectués pour améliorer les infrastructures routières départementales avec 40,8 M€ de dépenses en 2019 (45,5 M€ en 2018, soit -4,7 M€) et les travaux sur les Bâtiments départementaux avec 30,3 M€ de dépenses en 2019 (21,2 M€ en 2018, soit +9,1 M€). Ce sont les dépenses réalisées par les Bâtiments qui expliquent la progression des dépenses d'équipement direct.

✓ **Les investissements indirects en forte progression**

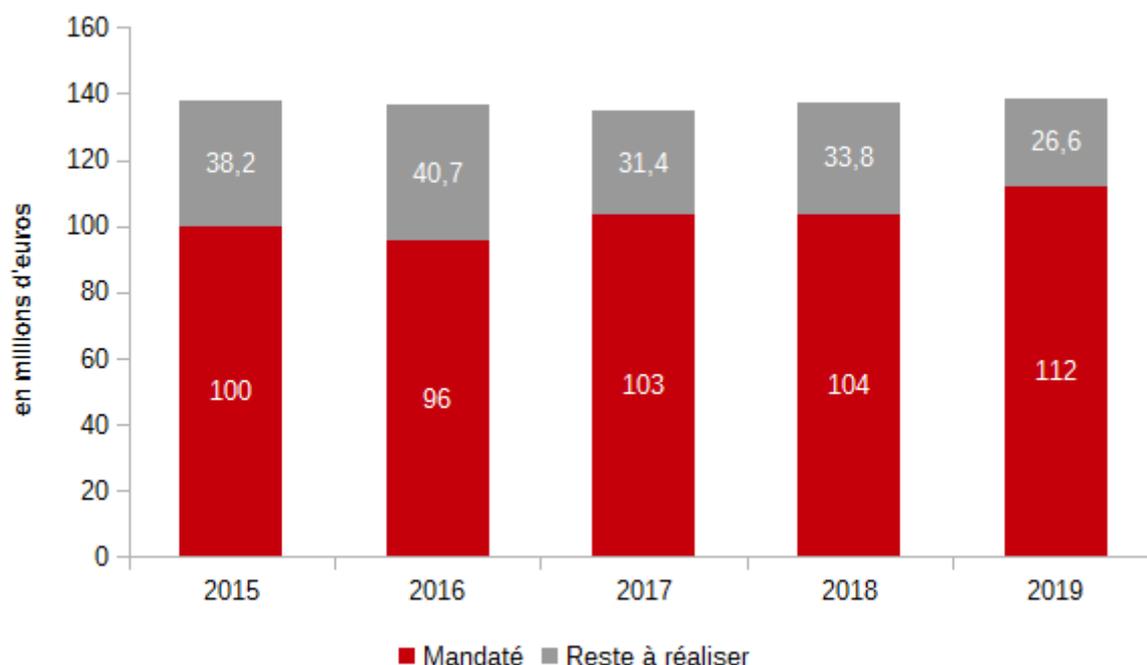
Les investissements indirects permettent au moyen de subventions d'accompagner les territoires et notamment les projets des collectivités locales dans une logique de solidarité mais aussi les projets structurants qui participent à la préservation du tissu économique local et à l'emploi.

Le montant des subventions versées (en dehors des fonds hors budget) connaît pour la 2^{ème} année consécutive une importante progression +17,1 % après +15,2 % en 2018 avec une progression vers le secteur local public de +11,5 % à 25 M€. Ces aides sont à compléter par les fonds hors budget dont les versements s'élèvent en 2019 à 14,3 M€, soit + 2,6 % par rapport à 2018.

✓ **Les autres dépenses d'investissements** s'élèvent à 3,2 M€ correspondant aux opérations de travaux pour le compte de tiers (essentiellement d'autres collectivités ou EPCI).

Le ratio rapportant les dépenses d'investissement aux recettes réelles de fonctionnement est de 19,0%, il situe la Drôme comme un des principaux Départements de sa strate (> 500 000 habitants) en matière d'investissement. Ce ratio ressort en moyenne à 15,7 % pour l'ensemble des départements.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (hors DETTE) ET LES RESTES A REALISER (comparaison 2015 à 2019)



Les restes à réaliser constitués des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019 (26,6 M€) ont fortement diminué -7,2 M€ par rapport à ceux de 2018 (33,8 M€) en raison d'une meilleure réalisation des crédits (taux de réalisation de 75,7 % contre 73 % en 2018).

✓ **Autre dépense d'investissement à caractère obligatoire : le remboursement du capital de la dette (20,3 M€).**

Il est en hausse en 2019 en raison de l'amortissement rapide (2 ans) d'emprunts dont les titres ont été émis en 2018 et 2019.



• LA GESTION DE LA DETTE

La dette est un des leviers habituels de l'investissement local : l'emprunt permet de compléter les ressources propres de la collectivité locale tout en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

L'endettement de la collectivité doit être maîtrisé car la charge du remboursement de la dette pèse sur la capacité à investir de la collectivité.

DESENDETTEMENT au



La gestion dynamique de la dette est une priorité du Département : il s'agit d'adapter les emprunts aux opportunités de marché mais surtout de faire évoluer l'encours en fonction de la stratégie budgétaire globale poursuivie par la collectivité. Cette démarche active de gestion de l'encours répond à quatre objectifs complémentaires, visant à conserver à la dette son caractère d'accélérateur d'investissement :

- ✓ réduire le montant des frais financiers ;
- ✓ dégager des marges de manoeuvre financières et/ou budgétaires ;
- ✓ diversifier l'exposition de la dette aux évolutions des marchés ;
- ✓ pérenniser les financements des investissements.

1. Une diminution de l'encours de la dette

Le Département a émis un titre de 6 M€ début 2019 et a remboursé pour 20,3 M€ de capital, générant un désendettement de 14,3 M€.

Avec désormais un **encours au 31/12/2019 de 75,2 M€**, la Drôme affiche un faible endettement par habitant de 144 € et se situe dans les départements les moins endettés (la moyenne des départements en 2019 est de 507 €).

2. La part importante de l'annuité de la dette

Avec une durée de vie moyenne de ses emprunts courte (3,7 ans), le Département rembourse rapidement ses emprunts générant une annuité importante de 21,5 M€ dont 20,3 M€ de remboursement de capital. Avec un remboursement de capital similaire à celui de 2020, en moins de 4 ans, le Département aura remboursé la totalité de sa dette.

3. La diminution des frais financiers de 10 %

Les frais financiers payés sur les emprunts s'élèvent à 1,2 M€ en 2019 contre 1,3 M€ en 2018. Le Département affiche un taux moyen de dette de 1,32 % (le taux moyen de la dette des départements en 2019 est de 2,1%).

Cette baisse est due au désendettement du Département et au maintien de taux extrêmement bas sur la partie variable des emprunts du Département.

Le coût de l'annuité de la dette pour la collectivité en 2019 qui ne représente que 3,8 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, et la capacité de désendettement* du Département de seulement 9 mois font de la dette un levier prioritaire pour financer les futurs investissements.

* rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la collectivité, il révèle le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette.



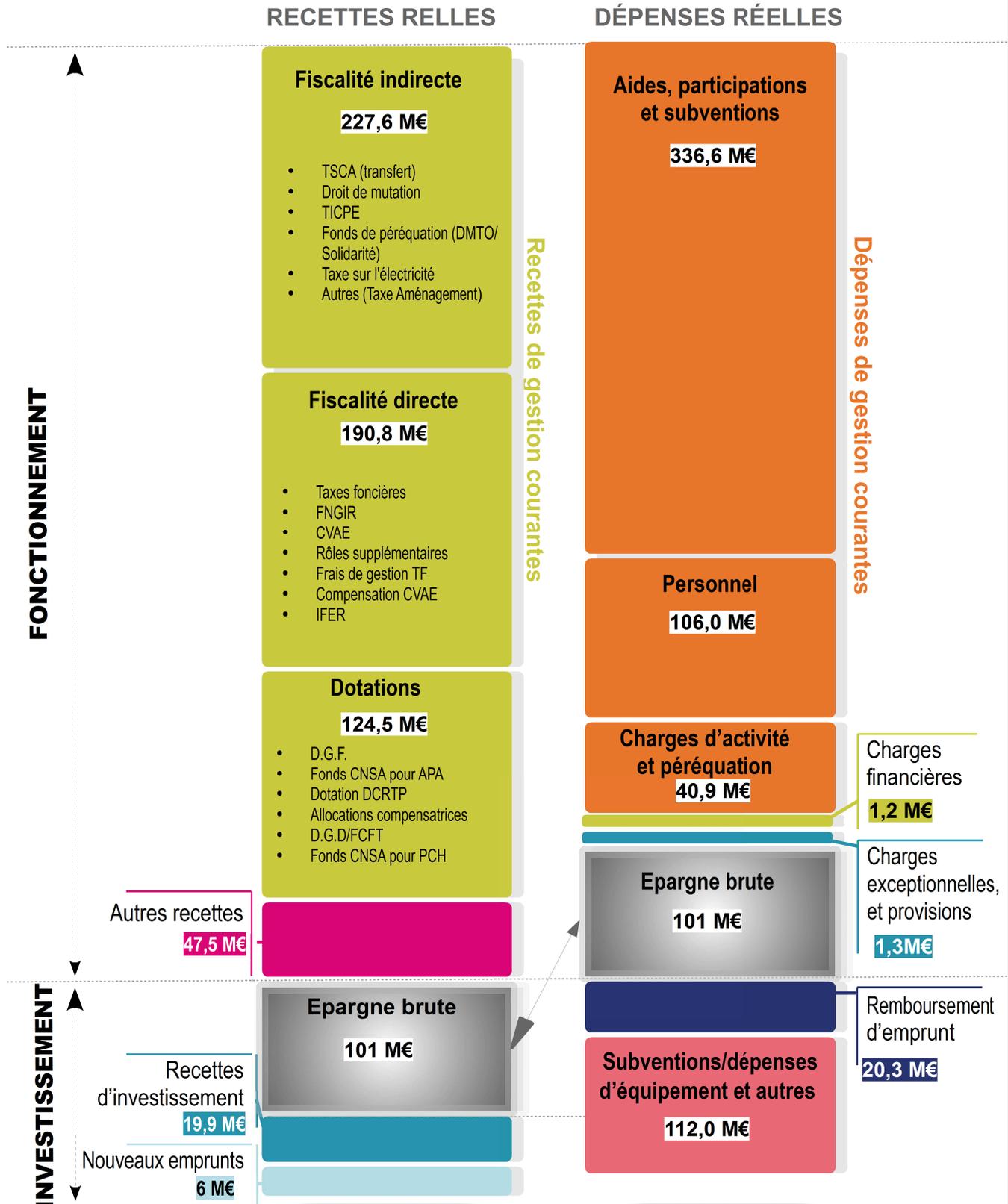
Le compte administratif 2019 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents en garantissant la bonne santé des grands équilibres financiers du Département de la Drôme. Cette solidité permettra de mieux appréhender les défis à venir pour la collectivité.

Les mesures prises, retranscrites comptablement dans le Compte Administratif 2019, tant pour les aides aux territoires qu'aux personnes (dépendance, insertion ou encore handicap) démontrent le rôle majeur du Département de la Drôme, en reconnaissant l'efficacité d'une vision de proximité appropriée dans la recherche et la mise en œuvre de solutions pertinentes.

Ainsi, ce compte administratif enregistre un fort accroissement des services rendus aux Drômois, dans un contexte économique incertain, et un renforcement des politiques départementales d'investissement et d'aménagement pour moderniser et rendre attractif le territoire drômois.

LES GRANDES MASSES FINANCIERES

1 - Equilibre Général du Compte Administratif 2019



2 – Evolution des grands équilibres financiers (M€)

Pour une approche plus fine des taux de réalisation du budget 2019 des crédits votés en faveur des politiques départementales, l'analyse portera sur les mouvements réels en fonctionnement et investissement. Les grands équilibres financiers sont résumés dans le tableau suivant :

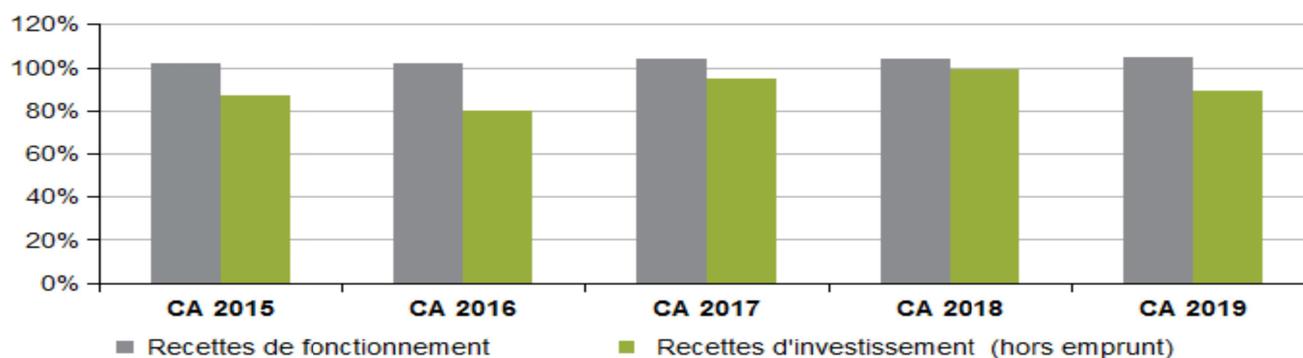
	2015	2016	2017	2018	2019
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	576 355	578 303	568 165	573 913	590 370
Fiscalité Directe	187 292	204 832	193 118	186 822	190 778
Fiscalité Indirecte	192 947	198 396	207 774	211 854	227 580
Dotations (État / CNSA)	151 595	131 959	123 993	124 935	124 500
Autres produits (hors excédent)	44 522	43 116	43 280	50 302	47 512
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	491 968	488 543	480 784	477 921	489 408
Personnel	99 026	98 927	100 083	102 539	106 025
RMI/RSA/ADPA/PCH Alloc, particip, subventions	345 698	349 644	339 111	333 505	336 582
Charges d'activité, fonds de péréquation et autres dépenses	37 127	37 902	37 351	39 194	44 330
Charges exceptionnelles et provisions	8 201	480	2 830	1 371	1 290
Intérêts de la dette à long terme	1 916	1 590	1 409	1 312	1 181
ÉPARGNE BRUTE (A) = (1) - (2)	84 387	89 760	87 381	95 992	100 962
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE (C)	16 097	16 027	19 560	18 354	20 306
ÉPARGNE NETTE (B) = (A) - (C)	68 290	73 733	67 821	77 638	80 656
MOUVEMENTS RÉELS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES D'INVESTISSEMENT hors dette (3)	36 736	26 138	25 408	22 911	19 900
Subventions d'équipement reçues	7 852	3 588	3 490	2 834	1 849
FCTVA-DGE-DDEC	23 519	14 117	12 935	14 822	14 032
Autres (hors emprunt et excédent)	5 365	8 433	8 983	5 254	4 019
RESSOURCES PROPRES DISPONIBLES POUR INVESTIR (C) = (A) + (3)	121 123	115 898	112 789	118 903	120 862
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette) (4)	99 885	95 690	103 331	103 469	112 009
Subventions d'équipement versées	26 022	23 992	23 087	26 599	31 138
Dépenses d'équipement directes	67 609	61 847	72 412	72 085	77 625
Autres dépenses d'investissement	6 253	9 851	7 832	4 785	3 246
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	115 982	111 717	122 891	121 823	132 315
BESOIN DE FINANCEMENT (D) = (4) - (3)	63 149	69 552	77 923	80 558	92 109
BESOIN D'EMPRUNT (D) - (A) + (C)	-5 142	-4 181	10 102	2 920	11 454
EMPRUNTS	5 000	5 500	12 840	6 000	6 000
Résultat antérieur hors 001, 002 et 1068 (emprunts – besoin d'emprunt)	18 977	29 119	2 738	3 080	-5 454
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	64 741	55 103	65 881	54 609	63 614
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	50 722	35 501	-36 406	-26 443	-32 620
Résultat de fonctionnement reporté (002)	4 958	9 516	9 326	13 373	18 923
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 977	29 119	41 539	44 618	44 464
Evolution de la dette					
Encours de dette au 31 décembre	119 095	108 570	101 850	89 496	75 189
Ratios					
Taux d'épargne brute (EB / RRF) = (A) / (1)	14,6%	15,5%	15,4%	16,7%	17,1%
Encours de dette au 31/12 / épargne brute	1,41	1,21	1,17	0,93	0,74

Tableau établis à partir des comptes administratifs de 2015 à 2019.

3 – Les taux de réalisation (/ budget voté)

Mandats et Titres émis en % des crédits votés (hors dette, excédents de fonctionnement capitalisés et solde d'exécution de la section d'investissement)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de fonctionnement	101,8%	101,8%	103,7%	103,9%	105,0%
Dépenses de fonctionnement	95,7%	95,7%	94,3%	94,5%	94,9%
Recettes d'investissement (hors emprunt)	87,2%	80,1%	94,5%	99,3%	89,0%
Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	69,4%	67,0%	72,3%	73,0%	75,7%

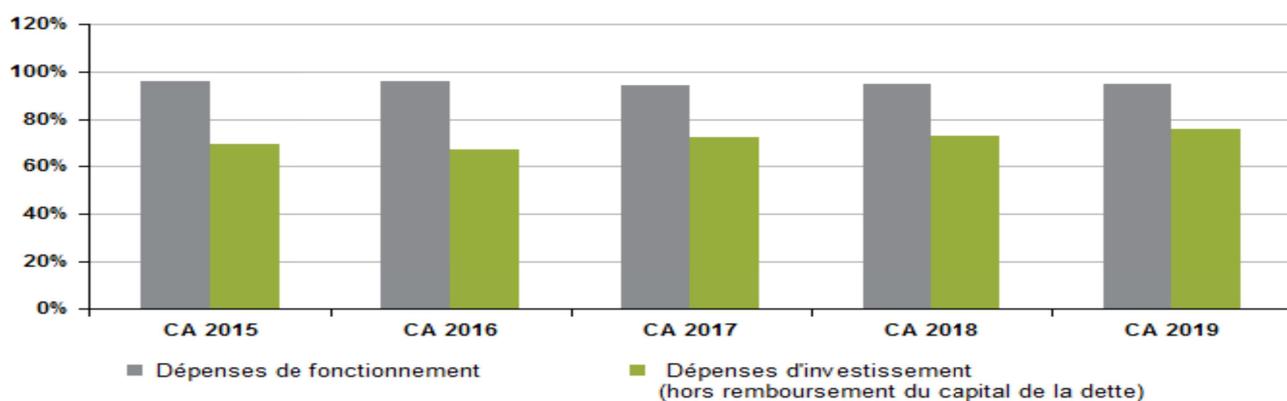
Evolution du taux de réalisation des recettes



Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est en forte progression à 105 % (contre 103,9 % en 2018). L'ensemble des recettes significatives de la collectivité ressorte à des niveaux supérieurs aux prévisions et particulièrement les droits de mutation qui ont connu un nouvel accroissement conséquent au dernier trimestre sans qu'on puisse faire d'ajustements budgétaires.

Quant aux recettes d'investissement (hors emprunt), le taux de 89 % est en baisse par rapport à 2018 (99,3%). La faible réalisation des recettes encaissées pour les opérations de maîtrise d'ouvrage déléguée et pour compte de tiers explique cette réduction.

Evolution du taux de réalisation des dépenses



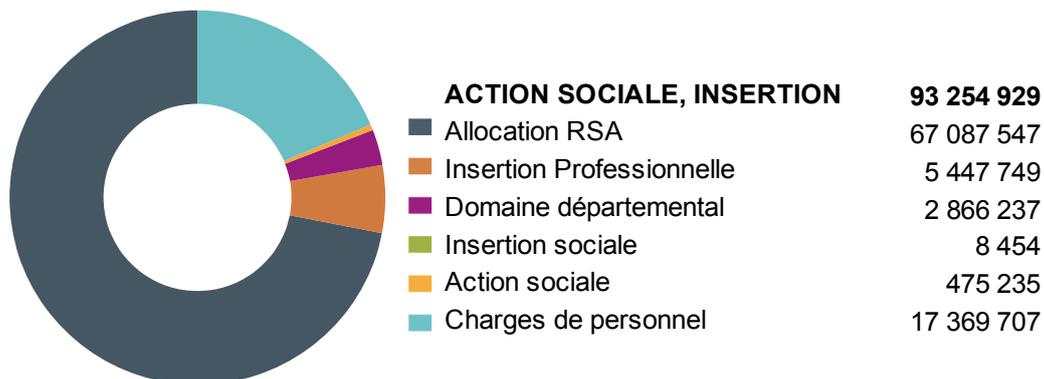
En dépense de fonctionnement, après avoir atteint un point bas en 2016, le taux de réalisation se redresse régulièrement depuis 3 ans, avec 94,7% en 2019. Avec les reports, le taux d'engagement du budget est de 96,7 %, identique à 2018.

En investissement, le niveau d'exécution des dépenses avec 75,7 % est le meilleur de ces cinq dernières années. Ce sont à la fois les subventions versées (79% contre 75,8 % en 2018) et les dépenses d'équipement direct (77,8 % contre 76,4%) qui expliquent cette progression. Ce meilleur taux de réalisation explique la baisse des reports d'investissements (-7M€) à 26,6 M€.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PAR POLITIQUE

POLITIQUES (mouvements réels)	Objectifs	En millions d'€			
		Fonc.	Inv.	HB	Total
1 - Action sociale, insertion	Favoriser l'insertion durable par l'emploi.	90,5	2,90	-	93,40
2 – Attractivité économique du territoire	Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique, favoriser le développement économique en soutenant les entreprises, et promouvoir la Drôme grâce à ses atouts touristiques.	6,69	3,73	-	10,42
3 - Autonomie	Favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées.	169,01	-	-	169,01
4 - Culture	Soutenir la Culture, puissant levier de cohésion sociale et facteur d'attractivité des territoires.	11,60	1,83	0,52	13,95
5 – Education - jeunesse	Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens.	25,10	19,25	0,36	44,71
6 - Environnement	Préserver notre environnement et favoriser la transition énergétique. Protéger la ressource en eau et valoriser les cours d'eau.	4,26	7,52	1,40	13,18
7 - Logement	Faciliter l'accès au logement et favoriser le développement d'un habitat de qualité.	3,44	4,31	-	7,75
8 - Numérique	Faire du numérique un levier pour le développement territorial et développer le numérique dans l'exercice de nos politiques publiques.	4,48	5,71	-	10,19
9 – Petite enfance, enfance, parentalité	Protéger les plus vulnérables par une prévention et une protection renforcée.	74,46	-	0,11	74,57
10 – Routes et déplacements	Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements.	28,24	45,67	0,56	74,47
11 - Santé	Accompagner les drômois à tous les âges de la vie (accompagnement, informations, actions de prévention).	4,67	-	-	4,67
12 - Sécurité	Mise en œuvre d'une politique départementale de protection des personnes et des biens.	22,73	0,40	-	23,13
13 – Soutien financier aux collectivités	Accompagner les communes et les intercommunalités.	3,96	12,35	11,33	27,64
14 - Sport	Faire rayonner le Département à travers le sport.	2,35	0,11	-	2,46
15 - Moyens généraux (hors réaménagement de la dette et solde d'exécution de la section investissement)	Optimiser les moyens généraux, préserver l'équilibre financier du Département.	38,05	28,50	-	66,55
NB : Le domaine départemental correspond aux travaux réalisés sur les bâtiments de la politique.		489,41	132,31	14,28	636,00

Action sociale / Insertion



En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	90,35 M€
Dépenses d'Investissement	2,90 M€

Une feuille de route opérationnelle économie, emploi, insertion a été définie et validée en 2018. Elle permet de développer en transversalité de nouveaux projets entre la politique attractivité économique du territoire et la politique action sociale, Insertion.

Le Département gère les ressources et accompagne les bénéficiaires RSA et les jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle à travers son Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) 2019-2022, pierre angulaire de la stratégie départementale à destination des personnes éloignées de l'emploi sur notre territoire.

En 2019, le Département a formalisé son engagement auprès de l'État dans la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi à travers son Plan Pauvreté 2019-2021.

Gestion RSA

En 2019, le montant de l'allocation RSA diminue très légèrement par rapport à 2018 (-0,2%). L'enveloppe votée a été consommée à hauteur de 96,5%, soit 67,09 M€. Le nombre d'allocataires RSA est de 11 642 au 31/12/2019, soit une baisse de 1,5 % par rapport à 2018.

Insertion socio-professionnelle

Volonté du Département de favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi.

Action sociale / Insertion

Le Département gère les ressources et accompagne les bénéficiaires RSA et les jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle à travers son Plan

Mise en place d'actions innovantes et d'expérimentations : action Alternative RSA avec ARCHER, Semaine intensive sur le projet professionnel avec PRISME, diagnostics individuels à l'entrée dans le dispositif et poursuite des actions de coaching/accompagnement intensif.

Développement du dispositif bénévole en l'axant sur le développement et la valorisation des compétences.

Mobilisation des employeurs et des entreprises avec le développement du dispositif des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Poursuite du soutien et de l'accompagnement des structures d'insertion par l'activité économique dans un développement économique consolidé et durable via le Fonds IAE-INNOV 26 (projets innovants, de mutualisation ou de rapprochement, création de nouvelles activités support d'insertion).

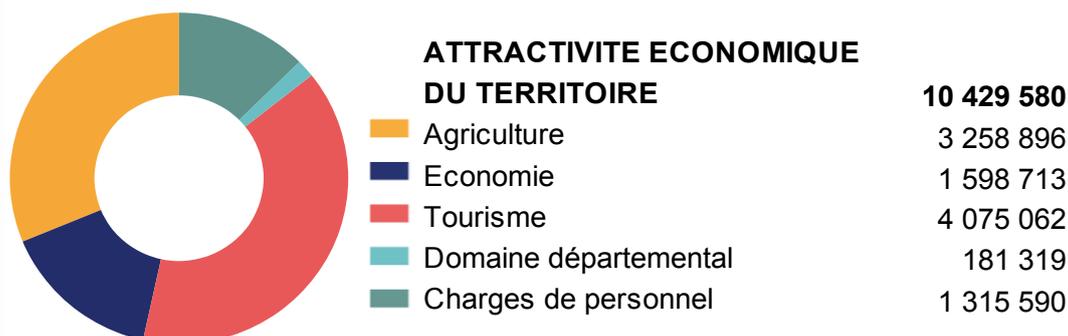
Maintien de l'accompagnement social de publics spécifiques bénéficiaires du RSA. Fin 2019, 5 337 allocataires du RSA sont en suivi social ce qui représente 47,3 % du total des allocataires (contre 39,3 % en 2018).

Action jeunesse

423 aides individuelles du Fonds d'Aide aux Jeunes ont été accordées en 2019 pour un montant moyen de 188 €. De nombreuses aides sont attribuées notamment en articulation et en amont d'une entrée sur le dispositif de la garantie jeunes.

Hausse de 36,1 % du financement d'actions collectives au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes à destination de 683 jeunes (480 en 2018).

Attractivité économique du territoire



En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	6,69 M€
Dépenses d'Investissement	3,73 M€

Une feuille de route opérationnelle économie, emploi, insertion a été définie et validée en 2018. Elle permet de développer en transversalité de nouveaux projets entre la politique attractivité économique du territoire et la politique action sociale, Insertion.

Le Département accompagne le développement des entreprises et des exploitations agricoles à travers plusieurs dispositifs tels que l'aide à l'immobilier d'entreprise, par délégation de compétence des EPCI, ainsi que le financement des projets de zones d'activités mais aussi le soutien aux industries agroalimentaires, à la filière forêt-bois et les règlements liés au soutien à l'agriculture (avec contrepartie FEADER).

Le développement de l'attractivité du Département et la professionnalisation des acteurs sont maintenus avec l'animation du réseau des animateurs économiques des EPCI et avec des actions de promotion du territoire qu'organise le Département notamment sur les salons : Salon International de l'Agriculture (SIA), TECH N'BIO, MIF et NATEXPO mais aussi sur d'autres évènements thématiques tels que Mardinnov' ou Bio&Days.

ECONOMIE

En investissement, malgré une baisse des dépenses réalisées de 8 % par rapport à 2018, liée notamment au décalage entre la décision d'octroi d'une aide et son versement effectif, les dispositifs d'aides mis en place restent dynamiques.

Attractivité économique du territoire

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises a permis d'accompagner 16 projets d'entreprises (contre 9 en 2018) avec une prévision de création de 195 emplois d'ici 3 ans, soit une augmentation de 17,5 % du nombre d'emplois créés par rapport à 2018. Le faible taux de réalisation (44,5%) s'explique par le non versement des soldes des dossiers 2014 et 2015. Les objectifs n'ayant pas été atteints malgré les prorogations de délais.

AGRICULTURE

En investissement, les dépenses sont en hausse de 18 %. Cette augmentation s'explique notamment par une forte progression des paiements des aides versées aux exploitants agricoles et filières, les retards de paiement rencontrés pour les dossiers cofinancés avec du FEADER se résorbent.

En 2019, le soutien à 138 projets portés par des exploitants agricoles a été voté. Le soutien spécifique pour les producteurs de plantes à parfum, aromatiques et médicinales engagé en 2018 se poursuit avec 33 projets votés en 2019 (contre 21 en 2018).

Pour les entreprises de l'agroalimentaire, le rythme d'avancée des projets est régulier, ce qui assure un fort taux de réalisation (97%). 18 projets de développement ont été votés en 2019 (contre 14 en 2018) avec une prévision de création de 124 emplois

Pour les projets d'irrigation le taux de réalisation constaté (31%) s'explique par la complexité de réalisation de ces projets et aux difficultés d'instruction liées au FEADER.

Il est en est de même pour les opérations d'aménagement foncier engagées dont le taux de réalisation est de 28 %. La chronologie délicate des procédures d'aménagement foncier rend incertaine la ventilation des crédits de paiement d'une année sur l'autre.

En fonctionnement, les dépenses ont augmenté de 33 %, en raison notamment du soutien du département aux agriculteurs touchés par les épisodes de calamités climatiques survenus en 2019.

Les habitudes de travail avec les partenaires du développement agricole et forestier, liés au Département par des conventions d'objectifs, garantissent un fort taux de réalisation des actions et des paiements de subvention qui en découlent. (84%).

La poursuite du soutien à la prophylaxie animale et la lutte contre le frelon asiatique constitue également une action socle qui assure un taux de réalisation important.

Attractivité économique du territoire

TOURISME

La part du budget de la Mission Tourisme représente environ 59 % des dépenses totales de la politique Tourisme.

La stratégie départementale de développement touristique se poursuit dans le cadre de la convention triennale 2019-2021 avec l'Agence de Développement Touristique de la Drôme (ADT) avec pour objectifs de mobiliser l'ensemble des leviers touristiques, de privilégier la stratégie du "slow tourisme" (développer l'offre, fidéliser les clientèles et attirer de nouvelles cibles) et de réaffirmer l'attractivité du territoire à travers une dynamique partagée avec les différents acteurs publics et privés.

Objectifs

- Ancrer une dynamique d'attractivité partagée avec les acteurs du territoire
- Augmenter la contribution du tourisme à l'économie drômoise et à l'aménagement du territoire,
- Poursuivre le développement des filières stratégiques inscrites au schéma 2016-2021 en cohérence avec les filières portées par la Région Auvergne Rhône-Alpes notamment les filières Outdoor, sports de pleine nature et Bien-être,
- Développer un tourisme à l'année, générateur d'emplois pérennes,
- Mettre en synergie les acteurs du territoire avec des modes de coopération "horizontaux" innovants pour valoriser les atouts et la qualité d'accueil en Drôme

Sur le volet des aides aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) la baisse régulière des dépenses qui peut être enregistrée depuis 2017 s'explique par le report de crédits demandés par les bénéficiaires.

En effet, la réalisation des actions portées par les EPCI répond à une logique pluriannuelle, et les actions sont réalisées pour la majorité, en année N+1.

Autonomie



AUTONOMIE		169 012 602
■	Personnes handicapées	75 350 237
■	Personnes âgées	87 918 588
■	Charges de personnel	5 743 777

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	169,01 M€

Principales actions

Simplification de l'information à destination des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches : transcription en langage FALC (Facile à Lire et à Comprendre) des brochures d'information et de certains courriers

Facilitation de l'accès à l'information : couverture du territoire départemental par 47 points d'accueil MDA (27 portés par des CCAS, 20 par les centres médico-sociaux du Département)

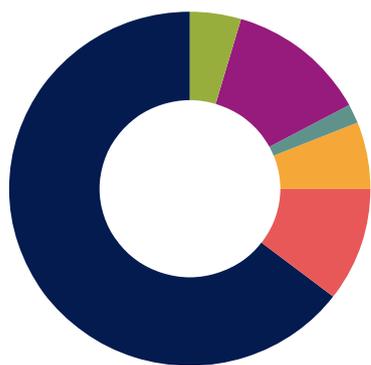
Mise en œuvre du programme coordonné d'actions de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie

Principales évolutions des dépenses

Les dépenses de fonctionnement en 2019 restent relativement stables en dépit de l'évolution positive du nombre de bénéficiaires de l'APA et de la PCH (+4%), traduisant les efforts engagés pour maîtriser le contenu des plans d'aide. Sur les frais d'hébergement une même stabilité est observée (nombre de places contraint et maîtrise de l'augmentation des dépenses). A noter toutefois une augmentation des frais d'hébergement en accueil familial traduisant la volonté du Département de développer ce mode d'accueil.

Le budget consacré à la prévention de la perte d'autonomie a été multiplié par 6. Cette augmentation traduit la montée en charge du programme d'actions défini en 2018.

Culture



CULTURE		13 946 392
■ Développement culturel		2 248 343
■ Lecture publique		1 318 659
■ Patrimoine archivistique		376 656
■ Patrimoine culturel		2 715 738
■ Domaine départemental		989 780
■ Charges de personnel		6 297 216

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	11,60 M€
Dépenses d'Investissement	1,83 M€
Hors Budget	0,52 M€

PRINCIPALES ACTIONS

Le budget de fonctionnement des différents champs de la politique culturelle est stable entre 2018 et 2019.

Pour les dépenses d'investissement, quelques points à noter :

- la fin des travaux de la médiathèque de Die
- maintien du fonds de soutien à l'image animée
- hausse de 100k€ du fonds de relance du patrimoine

Le montant du « Hors budget » est maintenu à hauteur de 522 200€.

Développement culturel (2 248 343 €)

Soutien :

- outils de pilotage : 9 158 €
- éducation artistique et culturelle (actions éducatives, conventions territoriales EAC, contrat territoire lecture, classes culturelles numériques) : 134 459 €
- au schéma des enseignements artistiques et le soutien à la pratique amateur : 380 100 € (+ 522 200 € hors budget),
- aux équipes artistiques professionnelles et aux événements à rayonnement départemental pour 1 012 676 € en fonctionnement et 189 750 € en investissement (fonds de soutien à l'image animée et Comédie de Valence).

Lecture publique (1 318 659 €)

En fonctionnement, 1 068 061 € sont consacrés au fonctionnement des médiathèques, permettant outre le fonctionnement habituel des médiathèques, de renouveler l'identité graphique du service et de développer des animations numériques.

Culture

En investissement, 250 597 € ont permis d'acquérir du nouveau mobilier pour la médiathèque Diois Vercors qui a réouvert en septembre 2019 suite à d'importants travaux de réhabilitation, et de financer son équipement en RFID, nouvelle technologie d'identification des documents par puce électromagnétique.

Patrimoine archivistique (376 656 €)

En fonctionnement : 323 953 €

En investissement : 52 703 € dont 11 615 € pour achat d'un Copybook.

Les Archives ont poursuivi leur effort de conservation de leurs collections anciennes et dégradées : dépoussiérage, restauration, conditionnement et mise en boîte. En investissement, les crédits consacrés à la restauration d'archives et à l'achat de matériaux de conditionnement neutres, a permis de souligner l'aspect pérenne de ces dépenses. L'achat d'un scanner de livres A 2 (« Copybook ») est venu compléter l'équipement du labo photo.

Patrimoine culturel (2 715 738 €)

En fonctionnement, 1 970 000 € de subvention pour l'EPCC des Châteaux, créé au 1^{er} janvier 2018 et 400 512 € pour la conservation du patrimoine dont 347 321 € de subventions pour l'accompagnement des politiques culturelles et patrimoniales.

En investissement, 345 226 € côté conservation du patrimoine dont 296 353 € pour le plan de relance et 48 873 € pour la restauration et conservation des collections départementales.

Domaine départemental Culture (989 780 €)

Travaux d'investissement sur les Bâtiments culturels (Archives, Médiathèques, Châteaux départementaux,...) comprenant le programme de grosses réparations.

ACTIONS PHARES DE L'ANNEE

- **Journées des métiers d'art** : réalisation de l'exposition « Drôme, terre de céramique » à l'hôtel du Département à Valence et visites des sites emblématiques des savoir-faire à Clionsclat, Saint-Uze, Dieulefit.

- **Réalisation de l'exposition** « De la citadelle à la préfecture et à l'hôtel du Département, 400 ans d'histoire » à l'hôtel du Département à Valence

- Ingénierie publique et patrimoine : 108 conseils et accompagnements auprès des collectivités conduisant des projets de restauration et de valorisation de leur patrimoine

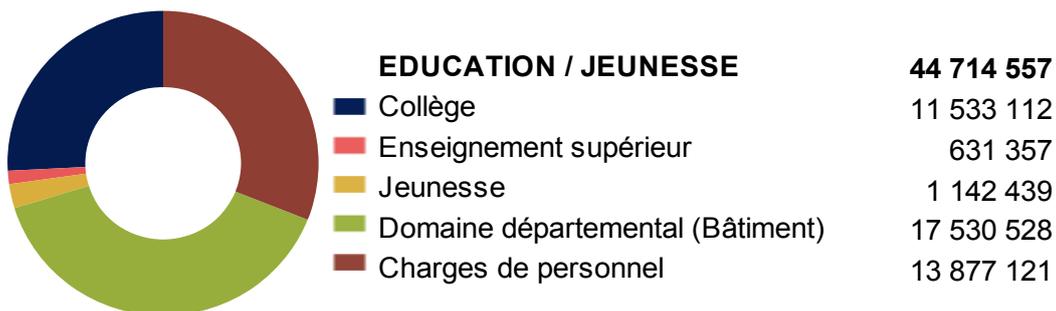
- 500 000 € consacrés à l'aide aux collectivités et aux propriétaires privés restaurant leur patrimoine

- ☞ Projets pour publics du Département : Résidence de la compagnie Iréal à la MDE pour l'ensemble des enfants, accompagnants et éducateurs et E il piano va aux CMS de Pierrelatte et St Paul Trois châteaux pour des personnes en insertion

- ☞ Création d'un Escape Game aux Archives pour les Journées européennes du patrimoine

- ☞ Mémoire et résistance : 29 200 visiteurs au musée départemental de la Résistance du Vercors avec l'exposition « Vercors en bobines. Le maquis à l'écran » accompagnée de déambulations musicales dans le village, d'une pièce de théâtre sur les Femmes en Résistance, de production de films

Education / Jeunesse



En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	25,10 M€
Dépenses d'Investissement	19,25 M€
Hors Budget	0,36 M€

EDUCATION

♦ Dotation aux collèges publics (pédagogie, fluides, entretien, EPS) et soutien aux collèges privés (subvention investissements et dotation fonctionnement).

♦ Aides aux familles (bourses départementales et carte Top dep'art distribuée en main propre à tous les élèves de 6ème).

♦ Équipement des collèges publics :
Numérique (5 200 tablettes, 480 bornes wifi, 34 imprimantes 3D, 1 500 vidéoprojecteurs, 4 700 PC, abonnements haut débit) ;
restauration (composteurs, salad bars,...), entretien (auto-laveuses, chariots pré-imprégnation,...) et mobiliers innovants.

♦ Restauration scolaire : tous les collèges sont labellisés par Ecocert : 27 sont au niveau 2 (30 % de bio) et 3 au niveau 3 (50 % de bio).

♦ Poursuite de la mise en place des selfs participatifs : 22 au total.

♦ Conditions de travail des agents : équipements de protection individuelle, acquisition de matériel ergonomique.

Education / Jeunesse

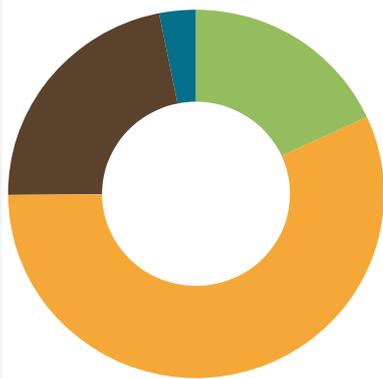
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

- ◆ financement en fonctionnement et en investissement des formations et structures existantes ;
- ◆ pilotage de la rédaction de la contribution territoriale de développement universitaire

JEUNESSE:

- ◆ Poursuite du Conseil Départemental des Jeunes (54 jeunes et 27 collèges sur le mandat 2019/2020),
- ◆ Soutien au portail bi-départemental Info-Jeunes 07/26 ;
- ◆ Financement des fédérations d'éducation populaire et des intercommunalités ;
- ◆ Actions de sensibilisation aux médias et au numérique (actions éducatives, financement des Promeneurs du net ;
- ◆ Pilotage transversal et déploiement des dispositifs et actions par et pour les jeunes au sein de la collectivité.J
- ◆ Actions éducatives (pour l'année scolaire 2019/2020) :
 - > thématiques prioritaires : citoyenneté, accès à l'art et à la culture, usages du numérique, alimentation, sport, santé, culture scientifique et technique, environnement et développement durable, connaissance des métiers
 - > 3 directions et 11 services départementaux concernés
 - > 37 actions clés en main proposées, 170 actions attribuées pour 250 classes, 7000 élèves concernés
 - > près de 300 projets libres financés, plus de 8000 élèves concernés
 - > 9000 bénéficiaires de Collège au cinéma

Environnement



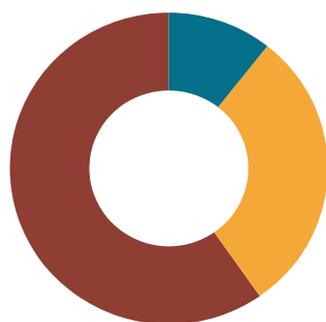
ENVIRONNEMENT		13 185 869
■ Environnement		416 177
■ Espaces Naturels Sensibles		2 890 119
■ Gestion de l'eau		7 485 334
■ Charges de personnel		2 394 239

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	4,26 M€
Dépenses d'Investissement	7,52 M€
Hors Budget	1,40 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Programme d'actions éducatives dans les collèges sur les thèmes de la biodiversité et du gaspillage alimentaire.
- Animation et réunions publiques des 2 Commissions Locales d'Information sur les sites nucléaires de Romans et du Tricastin ; focus sur la 4ème visite décennale du réacteur Tricastin N°1
- Requalification du refuge de Gardiol sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) du plateau d'Ambel.
- Démarrage des travaux d'aménagement de la maison de site de l'Auberge des Dauphins et de ses abords en forêt de Saoû.
- Travaux de restauration des sentiers de randonnée sur les Trois Becs et la Chapelle St Médard en forêt de Saoû.
- Effacement de la friche touristique « SEVEA » sur l'ENS de Font d'Urle et requalification paysagère du site.
- Reconnaissance du site géologique de l'ENS du Serre de l'Ane à La Charce comme point stratotypique mondial.
- Emergence de deux nouveaux ENS locaux de Combe Laval et de la montagne de Miélandre.
- Organisation de la 11ème édition départementale de la fête de la nature.
- Approbation définitive du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) Bas-Dauphiné - plaine de Valence ; préparation d'un accord-cadre multipartenarial pour sa mise en œuvre et lancement de la phase de modélisation du fonctionnement de la nappe.
- Poursuite de l'élaboration du schéma directeur départemental d'eau potable.
- Refonte complète du règlement d'aide aux territoires dans le domaine des rivières.
- Reconduction du partenariat avec le Département de l'Ardèche pour le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE 26/07)
- Assistance technique aux communes pour leurs projets en matière d'eau potable et d'assainissement.
- Négociations avec le délégataire dans le cadre de la délégation de service public pilotée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme (SMARD) pour le réseau de chaleur de Pierrelatte.
- Création d'un espace dédié aux collectivités dans le cadre de la démarche d'ingénierie publique

Logement



LOGEMENT		7 755 320
■ Aides à la pierre		4 629 142
■ Aides à la personne		2 301 583
■ Charges de personnel		824 595

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	3,44 M€
Dépenses d'Investissement	4,31 M€

PRINCIPALES ACTIONS

Poursuite de l'aide à la production, réhabilitation et démolition de logements sociaux du parc public et réhabilitation de logements du parc privé ;

Mise en œuvre du nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), copiloté par le Département et l'Etat ;

Relance du marché d'Accompagnement Social Lié au Logement ;

Accompagnement de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et du Programme d'intérêt Général de Arche Agglo.

Numérique



	NUMERIQUE	10 198 381
■ Numérique	7 744 770	
■ Charges de personnel	2 453 611	

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	4,48 M€
Dépenses d'Investissement	5,71 M€

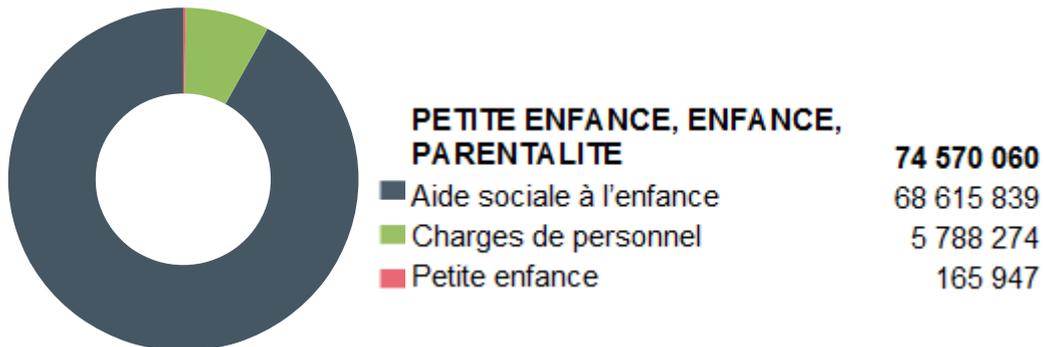
INFRASTRUCTURES

- Suivi et cofinancement du déploiement de la fibre optique sur le territoire dans le cadre du projet RIP FTTH ADN (la fibre à la maison pour tous).
- Suivi du financement et des travaux de couverture en téléphonie mobile des 18 sites drômois éligibles aux programmes nationaux de 2016 de résorption de zones blanches (sites économiques et touristiques mal desservis).
- Poursuite de la mise en œuvre en lien avec la Préfecture de la Drôme et la Région AURA, du programme national New Deal visant la complétude de la couverture en téléphonie mobile d'ici 2023.

DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET SERVICES NUMÉRIQUES DANS LES TERRITOIRES

- Accompagnement à l'émergence de nouveaux lieux dédiés à la médiation numérique dans le cadre de l'appel à projets « Tiers-Lieux d'Inclusion Numérique ». 13 projets retenus à ce jour par le Département pour mailler au plus près son territoire avec un soutien financier de 3 ans.
- Échange et collaboration avec l'association le Moulin digital et le syndicat mixte Numérian, deux acteurs locaux œuvrant en faveur de l'appropriation des usages numériques par les Drômois.
- Financement de la coordination au niveau départemental du dispositif Promeneur du Net qui sensibilise les jeunes pour une meilleure appropriation des bonnes pratiques et des usages liés au Numérique.
- Appui à la réalisation de projets de territoire : Printemps numérique dans le Diois, opération « Filles ! Garçons ! #numérique », volet numérique du Forum pour l'emploi, élaboration de méthodes de travail collaboratives et innovantes pour faire émerger de nouvelles solutions numériques en lien avec des problématiques fortes (prédation du loup, maintien à domicile), classes culturelles numériques pour les collégiens.

Petite enfance, enfance, parentalité



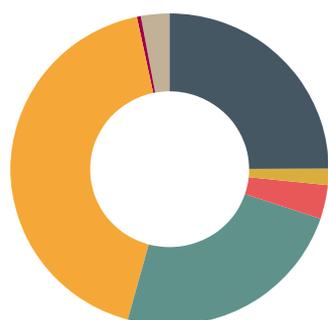
En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	74,46 M€
Hors Budget	0,11 M€

PRINCIPALES ACTIONS :

- > Finalisation du dispositif départemental de protection de l'enfance par la mise en œuvre des derniers appels à projets permettant l'adaptation de l'offre de service.
- > Mise en place du plan pauvreté avec deux axes essentiels portant sur la médiation familiale et les sortants et jeunes majeurs de l'ASE.
- > Finalisation du dispositif MNA depuis la mise à l'abri jusqu'à la prise en charge comme mineur sous tutelle. Mise en place d'un protocole avec la préfecture sur l'enregistrement des empreintes digitales des jeunes migrants se présentant comme MNA conformément au cadre légal fixé par décret.
- > Validation du référentiel de prévention spécialisée présenté lors de la commission départementale du 12 septembre 2019. Ce référentiel fixe le dispositif de pilotage départemental et territorial de la prévention spécialisée. Il décline des objectifs stratégiques et opérationnels communs aux 8 sites mettant en œuvre cette intervention.

- Poursuite du déploiement d'informations sur le dispositif de protection de l'enfance auprès des hôpitaux et maternités de la Drôme. Il s'agit, pour repérer au plus tôt les situations de danger, d'être informé sur le référentiel d'évaluation et de partager les questionnements de nos partenaires.
 - Installation en janvier 2019 de la commission d'examen du suivi et du statut des enfants confiés (CESSEC) instaurée par la loi du 14 mars 2016. Cette commission, plurinstitutionnelle et pluriprofessionnelle, se réunit mensuellement pour étudier la situation d'enfants dont le statut juridique de placement doit être revu.
 - Mise en place d'une hot-line enfance destinée à répondre à des questions juridiques très précises en matière de protection de l'enfance.
 - Mise en œuvre de 2 conférences auprès de 400 agents départementaux et partenaires sur les violences intrafamiliales par Karen Sadlier.
 - Finalisation de la réorganisation du projet de direction, des projets de services et du temps de travail à la MDE.
 - Instauration le 20/6/2019 d'une première rencontre technique interprofessionnelle avec les magistrats du TGI de Valence en la présence du professeur Berger et de Marie Douris sur le statut de l'enfant.
- Quelques chiffres :
 - 1 459 000 € de recettes perçues
 - 63 729 850 ,72 € de dépenses réalisées
 - 2000 enfants pris en charge par les équipes ASE domicile et accueil des territoires ASE au 31/12/2019, soit 250 de plus qu'en fin 2018
 - 1308 Informations Préoccupantes
 - 257 Mineurs Non Accompagnés
 - 1024 Actions Educatives en Milieu Ouvert
 - 106 enfants pris en charge dans le dispositif d'accueil et d'intervention immédiates

Routes et déplacements



ROUTES ET DEPLACEMENTS		74 468 895
Administration moyens techniques		2 156 249
Déplacements doux		318 027
Maintenance entretien exploitation		31 610 555
Modernisation réseau routier		17 937 503
Transport		2 615 269
Domaine départemental (bâtiment)		1 262 322
Charges de personnel		18 568 970

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	28,24 M€
Dépenses d'Investissement	45,67 M€
Hors Budget	0,56 M€

PRINCIPALES ACTIONS

L'année 2019 a vu la poursuite ou l'aboutissement de démarches engagées par la Direction des Déplacements telles que :

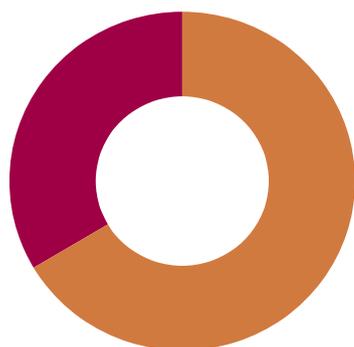
- la programmation pluriannuelle des investissements routiers sur RD, dans le cadre du SODeR (Schéma d'Orientation des Déplacements Routiers) et dans le respect de la PFI (Programmation Financière des Investissements) ;
- la démarche de redéfinition des politiques d'entretien et d'exploitation de la route : outil analytique de suivi d'activités, sécurité active, nouveau barème de location des véhicules ;
- la mise en œuvre et le soutien des actions de développement durable ou innovantes : projets de navette autonome ou de covoiturage solidaire, actions issues de la boîte à idées de la direction : tablettes pour visite ouvrages d'art, caméra de recul sur PL ;
- la sécurisation du réseau routier, l'amélioration de l'accessibilité des territoires, la fluidification des trafics.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, le montant s'élève à 45,67M€ en 2019 dû à une campagne de revêtements et grosses réparations aux chaussées complémentaires et à une bonne réalisation des opérations du programme pluriannuel d'investissement sur RD (taux de consommation des crédits votés de 93,52%).

ACTIONS PHARES DE L'ANNEE

- L'aménagement de la RD111 et du carrefour avec la RD444 à Etoile sur Rhône ;
- L'achèvement du calibrage entre La Batie Rolland et La Bégude de Mazenc ;
- L'aménagement de la RD540 entre Montélimar et Montboucher ;
- La signature de conventions de financement pour 2 futurs échangeurs autoroutiers ;
- Le lancement de l'enquête publique de l'échangeur de Montélier ;
- L'expérimentation de la sécurité active ;
- L'exploitation des données de l'outil de suivi d'activités pour la filière entretien et exploitation ;
- Le démarrage des études opérationnelles sur les routes sublimes du Vercors.

Santé



SANTÉ	4 665 912
■ Prévention santé	1 565 120
■ Charges de personnel	3 100 792

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	4,67 M€

PRINCIPALES ACTIONS

- Poursuivre la redynamisation de l'offre de soins
- Favoriser la Prévention en direction des femmes enceintes, jeunes enfants et familles
- Proposer une offre de planification familiale sur l'ensemble du territoire
- Promouvoir le bon développement du jeune enfant
- Adapter l'offre de garde
- Conduire des actions de santé publique : dépistage, vaccination.

EVOLUTIONS 2019/2018

- Développement du nombre de terrains de stages pour les internes / déploiement du cursus de formation des médecins maîtres de stage
- Ouverture de la première « Maison des Internes » à Romans sur Isère
- Expérimentation d'un dispositif de prise de rdv en ligne en PMI et Action Sociale
- Organisation des rencontres drômoises de la médecine de proximité
- déploiement des places réservées en crèche dans le cadre du soutien à la parentalité.
- Formation des professionnels de PMI à « Petits pas, Grands pas », technique innovante d'accompagnement à domicile.

Sécurité



SECURITE	23 130 000
■ SDIS	23 130 000

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	22,73 M€
Dépenses d'Investissement	0,40 M€

La mission principale du SDIS consiste en la mise en oeuvre d'une politique départementale de protection des personnes et des biens.

Le Département représente le principal financeur du SDIS à hauteur de 60 % du fonctionnement et a tenu à conserver en 2019 un niveau de contribution significatif à ce budget ainsi qu'un soutien au plan d'investissement.

En 2019, les interventions du SDIS ont affiché une progression contenue de 2,3 % par rapport à 2018 avec 38 772 interventions alors que la croissance annuelle des années 2017 et 2018 atteignait 25 %. Les secours à la personne ont représenté 67 % des interventions en 2019 (25 970) pour plus de 72 % en 2018 et les incendies 9,8 % contre 8 % en 2018.

Le SDIS compte 2 597 sapeurs pompiers volontaires à fin décembre 2019, en progression par rapport à 2018, et 299 sapeurs pompiers professionnels.

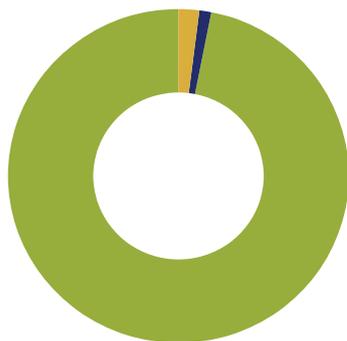
Les orientations stratégiques du SDIS en 2019 :

Parmi les orientations majeures du SDIS en 2019, on peut citer la mise en oeuvre des préconisations du SDACR (Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques) , arrêté par le préfet le 24 avril 2018.

Le développement du volontariat est également resté un axe prioritaire en 2019 avec la mise en place effective des référents volontariat et ambassadeurs : le taux de fidélisation en Drôme est de 12 ans 9 mois contre 11 ans et 4 mois sur le plan national.

Le SDIS a poursuivi le renouvellement du Parc Matériel Roulant (2019-2021) avec 10 M€ investis en 2019, le renouvellement du système d'information (1,5 M€ en 3 ans) tout en poursuivant les opérations immobilières en cours (12 opérations de construction neuve dont les centres de Grâne, Séderon, le Pélicandrôme et 29 réhabilitations).

Soutien financier aux collectivités



SOUTIEN FINANCIER AUX COLLECTIVITES

	27 640 782
■ Solidarités territoriales	26 787 126
■ Coopération décentralisée & solidarité internationale	313 340
■ Charges de personnel	540 316

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	3,96 M€
Dépenses d'Investissement	12,35 M€
Hors Budget	11,33 M€

En Investissement

Maintien du soutien financier aux Collectivités pour les accompagner dans leurs projets d'investissement selon 2 axes principaux :

- Solidarité territoriale : soutien financier aux projets de patrimoine des communes de moins de 1,3 M € de PFI et à la voirie communale pour les communes de moins de 5 000 habitants.

- Cohérence territoriale : soutien financier aux projets de plus de 80 000 € pour les communes et les EPCI, dont le financement de 4 Maisons de Santé représentant plus 600 000 € de subventions.

Le Département a également poursuivi son soutien pour les projets de requalification urbaine pour 2,8M€.

- mise en place d' un soutien exceptionnel pour faire face aux intempéries (grêle, neige) : 266 718 € de subventions pour les communes touchées par la grêle ont été votés sur les premiers dossiers.

En fonctionnement

Accompagnement des dynamiques territoriales par le soutien aux manifestations d'intérêt local.

Participations statutaires aux Parcs Naturels Régionaux.

Poursuite des actions engagées dans le domaine de la coopération décentralisée.

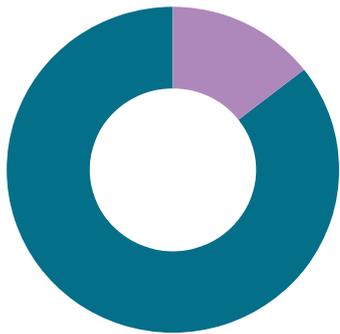
Réflexions stratégiques

- lancement de l'appel à projet redynamisation des Centres Villes et villages. Un budget de 400 000 € pour accompagner les communes dans la définition de leur programme d'actions. 12 communes lauréates en 2019 .

- Sublimes Routes du Vercors : lancement de l'appel à projet pour accompagner les projets qui concourent à la valorisation de ce patrimoine

- Soutien et suivi des démarches de contractuelles et territoriales (SRADDET, Contrat de Transition Ecologique du Royans Vercors, révision de la Charte du PNRV...)

Sport



SPORT	2 459 208
■ Sport	2 103 413
■ Charges de personnel	355 795

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	2,35 M€
Dépenses d'Investissement	0,11 M€

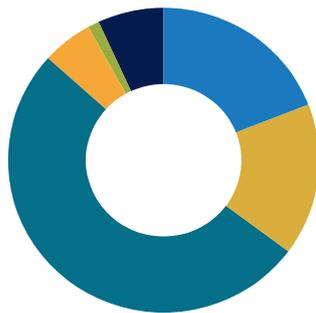
Sport scolaire : Organisation du Défi nature scolaire en lien avec le Raid Obiwak
Soutien à 11 sections sportives de collèges.

Sport : Soutien à 85 projets de comités sportifs dans 5 appels à projets thématiques.
Accompagnement de 40 clubs de niveau national et 25 sportifs de haut niveau au sein du Club Drôme. Reprise en gestion départementale de la Maison des Bénévoles du Sport.
Accompagnement logistique de 85 manifestations sportives.
Lancement d'une évaluation globale de la Politique sportive départementale.
Labellisation départementale Terre de Jeux 2024.

Sport nature :

- Lancement du dispositif Mobil'Sport Drôme en partenariat avec le comité Ardèche Drôme du sport en Milieu rural
- Animation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et inscription de 12 nouveaux sites au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
- Soutien à l'aménagement et à l'équipement des lieux de pratique
- Intégration de la démarche sports de nature dans les documents de planification, en partenariat avec le CAUE
- Remise à jour du réseau d'itinéraires de randonnée de la communauté de communes Porte de Drômardèche
- 190 alertes traitées sur la plate-forme d'alerte Suricate dédiée à la déclaration des incidents survenus lors de la pratique des sports de nature.
- Expérimentation sur le territoire de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux d'une signalétique pastorale homogène pour l'ensemble de l'arc alpin
- Poursuite du dispositif Ambassadeurs afin de valoriser la Drôme comme terrain de pratique privilégié des sports de nature.
- Valorisation des territoires à travers une collection départementale de fiche-rando, Les Bons Plans, distribuée via les offices de tourisme ; refonte de la maquette « Bons plans » et développement d'une nouvelle activité « Marche Nordique »
- Soutien à l'édition d'un nouveau guide Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) « De Valence au Vercors à pied ».

Moyens généraux



MOYENS GENERAUX		66 558 558
■ Administration générale		4 562 861
■ Personnel formation		799 611
■ Personnel prestations sociales		3 499 490
■ Finances*		34 278 321
■ Domaine départemental		10 743 625
■ Charges de personnel		12 674 650

**hors réaménagement de la dette*

En M€	CA 2019
Dépenses de Fonctionnement	38,05 M€
Dépenses d'Investissement	28,50 M€

Le « domaine départemental » : les bâtiments

Le patrimoine immobilier du Département représente plus de 260 sites pour environ 340 000 m² de planchers comprenant notamment 31 collèges, 4 gymnases, 5 médiathèques, 3 châteaux...

En 2019, les investissements sur le patrimoine liés aux moyens généraux ont atteint 7,304 M€, avec notamment :

- . 5,545 M€ pour les acquisitions de bâtiments (site Enedis et ex hôpital de Romans),
- . 1,176 M€ pour les travaux de performance énergétique,
- . 0,087 M€ pour les travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées,
- . 0,056 M€ pour le plan amiante,
- . 0,209 M€ de travaux sur l'aéroport de Chabeuil (hangars et viabilisation terrain),
- . 0,194 M€ de travaux sur le programme Grosses Réparations Moyens Généraux.

Les dépenses de fonctionnement liées aux frais de gestion des bâtiments (assurance, nettoyage des locaux, contrats de maintenance) atteignent 3,321 M€. 75 % des postes augmentent automatiquement chaque année (énergie, loyers etc.)

DOSIN :

- Audit de sécurité du système d'information,
- Changement du logiciel antivirus,
- Changement du parefeu (Firewall),
- Nouveau marché de télécommunications
- Prise en charge de la maintenance administrative des collèges

- Mise en place du RFID dans les médiathèques pour faciliter et accélérer les prêts et retours en médiathèque,
- Migration IODAS Web APA Territoire,
- Sécurité active aux déplacements : main courante embarquée. Les équipes d'intervention disposent de tablettes permettant d'enregistrer des anomalies (les coordonnées GPS sont prises automatiquement) et de les photographier. La transmission immédiate au chef de CED permet de déclencher une intervention immédiate ou de la programmer,
- Carte interactive d'éligibilité de revitalisation des centres villes et villages,
- Saisine par voie électronique : possibilité pour l'utilisateur de solliciter de façon électronique la collectivité, une obligation réglementaire qui est en place,
- Protection des données à caractère personnel au Département de la Drôme : déploiement au sein du conseil départemental du plan d'actions de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection de la Donnée (RGPD) avec notamment, sensibilisation du personnel, 388 personnes sensibilisées en 2019, cartographie des traitements (50 traitements cartographiés), outils dédiés sur lc@rré, et mise en place de relais informatique et libertés dans les directions (22 RIL)

RESSOURCES HUMAINES :

Cette année a été particulièrement dense en matière d'évolutions dans la gestion des agents publics :
 Mise en place du prélèvement à la source au 1^{er} janvier 2019
 Poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations » (PPCR), avec notamment l'intégration des agents du secteur social et médico-social en catégorie A, pour un montant de 379 900 €
 Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui constitue une étape importante pour les trois volets de la fonction publique en matière de dialogue social, de recrutement, de formation, d'accompagnement des agents tout au long de leur carrière, en particulier en cas d'exposition à des risques professionnels, parcours de reconversion, développement de l'apprentissage...

En 2019, le Département de la Drôme a également souhaité ajuster sa politique salariale afin de tenir compte des tensions sur le marché du recrutement et pour reconnaître l'engagement des agents. Elaboré entre mars et juin, validé en juillet et mis en œuvre au 1^{er} octobre, cette évolution du régime indemnitaire a permis la revalorisation de 90 % des agents départementaux. En année pleine, au total, 900 000 € seront mobilisés.

La collectivité s'est également engagée afin de répondre aux besoins des équipes dans la réalisation des missions de services publics :

- Mise en place d'équipes mobiles en créant 6 postes pour les équipes de la direction des territoires d'action médico-sociale, et 6 postes pour les collèges Drômois
- Adaptation des effectifs pérennes des collèges afin de garantir le niveau de service rendu aux collégiens au travers de la création de 33 postes
- Engagement en faveur de la mise en place du plan pauvreté
- Refonte des cycles de travail au sein de la Maison Départementale de l'Enfance afin d'être en cohérence avec les besoins des enfants et des jeunes accueillis
- Installation des équipes de la Maison de l'Autonomie sur un site unique

En parallèle de ces actions, les services départementaux ont poursuivi leurs démarches de modernisation et d'innovation :

- La dématérialisation des procédures de recrutement a permis de réaliser 281 procédures en 2019 (remplacement sur postes pérennes), tout en réduisant les délais moyens
- Un outil « digdash » a été développé : des tableaux de bord dynamiques présentant les données RH sont accessibles directement, la transmission de tableaux a pu être supprimée.

Enfin, l'accompagnement des agents et des cadres a été poursuivi :

Conduite de groupes de paires, accompagnements individuels et collectifs

Groupes de travail pour faciliter le retour à l'emploi après une longue absence, la mise en place de parcours préparatoires au reclassement....

FINANCES

Les 34,3 M€ de dépenses du secteur d'intervention « Finances » relatifs à la politique Moyens généraux correspondent essentiellement la gestion de dette (21,5 M€).

Il s'agit du paiement de l'annuité de la dette dont 20,3 M€ de remboursement de capital et 1,2 M€ de charges d'intérêts.

Les autres postes dépenses qui rentrent dans cette politique sont :

- la réalisation de provisions pour 0,8 M€,
- la contribution à la péréquation horizontale pour 11,9 M€ (fonds DMTO et CVAE),
- et les annulations de titres antérieurs ou les mises en non valeur de créances pour 0,5 M€.

ANALYSE FINANCIERE DETAILLEE des sections du budget 2019

Pour illustrer ces points, il vous est proposé de vous présenter successivement :

☛ Une analyse financière des sections du budget de l'exercice 2019

- ☞ Les recettes de fonctionnement
- ☞ Les dépenses de fonctionnement
- ☞ L'autofinancement / Épargne
- ☞ Les dépenses d'investissement
- ☞ Le financement de l'investissement
- ☞ La dette départementale

☛ Les onze ratios prévus par la loi du 6 février 1992 et son décret d'application du 27 mars 1993.

Ils sont également présentés en annexe du Compte Administratif.

- ☞ Dépenses de fonctionnement en euros par habitant
- ☞ Produit de la fiscalité directe en euros par habitant
- ☞ Recettes de fonctionnement en euros par habitant
- ☞ Dépenses d'équipement en euros par habitant
- ☞ Encours de la dette en euros par habitant
- ☞ Dotation globale de fonctionnement (DGF) en euros par habitant
- ☞ Dépenses de personnel / Dépenses de fonctionnement (en %)
- ☞ Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (en %)
- ☞ DRF + Remboursement de capital / RRF (en %)
- ☞ Dépenses d'équipement / Recettes réelles de fonctionnement (en %)
- ☞ Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement (en %)

Vous trouverez ci-après, en mouvements réels et d'ordre, la balance des réalisations par chapitre budgétaire. Pour une approche plus fine, l'analyse du compte administratif 2019 est basée uniquement sur les mouvements réels effectués en fonctionnement et investissement.

Chapitre	Dépenses			Recettes		
	votés	réalisés	% mandaté	votés	réalisés	% ordonnancé
001 Solde d'exécution de la section d'investissement	32 620 075,94	32 620 075,94	100,00%			
020 Dépenses imprévues (dépenses)	1 000 000,00	-	0,00%			
021 Virement de la section de fonctionnement (recettes)				31 000 000,00	-	0,00%
024 Produit de cession des immobilisations				531 000,00	-	0,00%
040 Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.investi)	3 700 000,00	2 023 912,72	54,70%	38 200 000,00	36 065 345,18	94,41%
041 Opérations d'ordre patrimonial (à l'intérieur de la section d'investissement)						
10 Dotations, fonds divers et réserves				74 114 311,80	74 912 687,95	101,08%
13 Subventions d'investissement				4 848 157,95	4 583 084,67	94,63%
16 Emprunts et dettes assimilées	48 183 274,00	45 839 758,74	95,14%	76 707 000,00	31 538 793,32	41,12%
20 Immobilisations incorporelles	2 608 985,85	1 042 697,54	39,97%			
204 Subventions d'équipement versées	39 433 951,80	31 137 607,73	78,99%	-	7 382,42	
21 Immobilisations corporelles	19 254 259,01	11 961 519,80	62,12%			
23 Immobilisations en cours	77 947 812,42	64 620 477,61	82,90%	1 980 265,39	902 611,35	45,68%
26 Participations et créances rattachées à des participations						
27 Autres immobilisations financières	251 777,25	16 353,82	6,60%	22 000,00	53 081,84	241,28%
28 Amortissements des immobilisations						
454 Opérations rattachées et aménagement foncier	510 590,97	141 396,43	27,89%	-	22 000,00	
455 Opérations d'investissement sur les établissements d'enseignement	1 875 265,70	161 132,88	8,60%	355 000,00	101 480,69	28,68%
458 Opérations sous mandats	5 014 107,06	2 927 266,48	58,38%	4 642 264,86	2 926 063,35	63,08%
TOTAL INVESTISSEMENT	232 400 000,00	192 492 199,69	82,83%	232 400 000,00	151 113 034,77	65,02%
002 Résultat de fonctionnement reporté				18 922 860,99	18 922 860,99	100,00%
011 Charges à caractère général	36 200 083,50	29 023 306,62	80,17%			
012 Charges de personnel et frais assimilés	106 971 779,48	106 025 200,11	99,12%			
013 Atténuations de charges				3 107 200,00	3 152 499,11	102,76%
014 Atténuations de produits	16 034 156,33	15 114 505,94	94,78%			
016 APA	59 680 000,00	55 900 308,50	93,79%	19 487 000,00	22 004 646,70	112,82%
017 RSA - Section de fonctionnement	75 419 189,93	72 398 642,34	96,00%	938 131,02	990 773,68	106,61%
022 Dépenses imprévues (dépenses)	2 100 000,00	-	0,00%			
023 Virement à la section d'investissement	31 000 000,00	-	0,00%			
042 Opérations d'ordre de transferts entre section (chap.fonctio)	38 200 000,00	36 065 345,18	94,41%	3 700 000,00	2 023 912,72	54,70%
65 Autres charges de gestion courante	215 217 069,36	208 282 507,28	96,78%			
6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	206 330,00	193 411,16	93,81%			
66 Charges financières	1 601 969,00	1 181 017,78	73,72%			
67 Charges exceptionnelles	756 322,40	504 828,54	66,75%			
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	812 600,00	784 700,00	96,67%			
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses				5 354 437,00	5 313 917,14	99,24%
73 Impôts et taxes				207 051 654,00	227 579 691,54	109,91%
731 Impositions directes				188 842 806,00	190 777 913,00	101,02%
74 Dotations, subventions et participations				112 503 519,90	111 165 687,77	98,81%
75 Autres produits de gestion courante				24 028 597,00	27 089 267,51	112,74%
76 Produits financiers				250 000,00	232 879,00	93,16%
77 Produits exceptionnels				813 794,05	2 022 626,27	248,64%
78 Reprise sur amortissements et provisions						
TOTAL FONCTIONNEMENT	585 000 000,00	525 473 777,45	89,82%	585 000 000,00	611 316 675,43	104,50%
TOTAL GENERAL	817 400 000,00	717 965 977,14		817 400 000,00	762 429 710,20	

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

1/ Des recettes qui gardent leur dynamisme (+2,9 %)

Recettes de fonctionnement	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
	573,9	590,4

Pour la seconde année consécutive, le Département de la Drôme enregistre une croissance dynamique de ses recettes de fonctionnement avec + 2,9 % en 2019, après +3,0 en 2018 (à périmètre constant).

Cette évolution contraste avec les années antérieures avec seulement +0,3 % en 2016 et +0,8 % en 2017 (à périmètre constant).

La progression de recettes de fonctionnement du Département est similaire à celle observée au niveau national de l'ordre de 3 %.

Les mêmes facteurs qu'en 2018 expliquent ce dynamisme,

- la fin des réductions des dotations de l'État,
- la croissance économique modérée mais positive,
- et surtout la bonne tenue du marché immobilier.

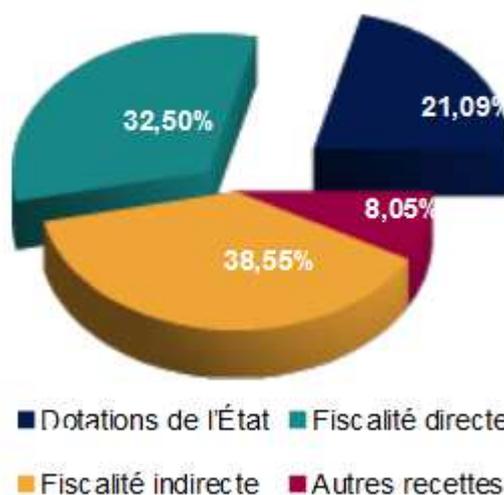
En 2019, c'est encore la part de la fiscalité indirecte qui progresse le plus rapidement (+7,4%) essentiellement en raison de la hausse des droits de mutation et de la TSCA.

Elle représente désormais 38,6 % des recettes de fonctionnement au détriment des dotations (21,1%) et des autres recettes (8,1%) dont le poids diminue.

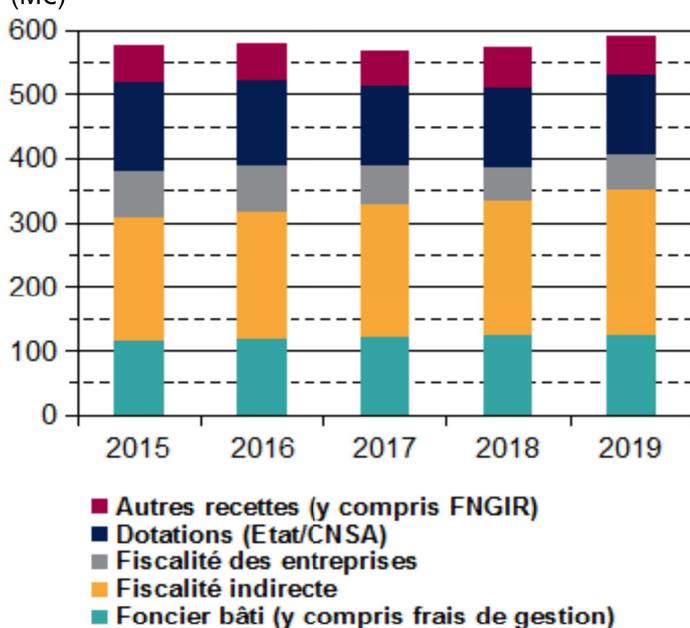
Le poids de la fiscalité directe reste, en revanche, stable à 32,5 %.

Comme en 2018, les dotations diminuent légèrement. Leur part passe désormais à 21,1% après avoir constitué près de 30 % des recettes de fonctionnement en 2013.

Structure des recettes de fonctionnement 2019



(M€) Evolution des recettes de fonctionnement



Les recettes évoluent positivement jusqu'en 2016, la perte de 50 % de CVAE en 2017 explique la baisse des recettes en volume. Puis à partir de 2018, les recettes reprennent leur progression (+1% en volume) puis + 2,9 % en 2019.

Entre 2019 et 2018, le périmètre des recettes est resté stable, contrairement aux exercices précédents.

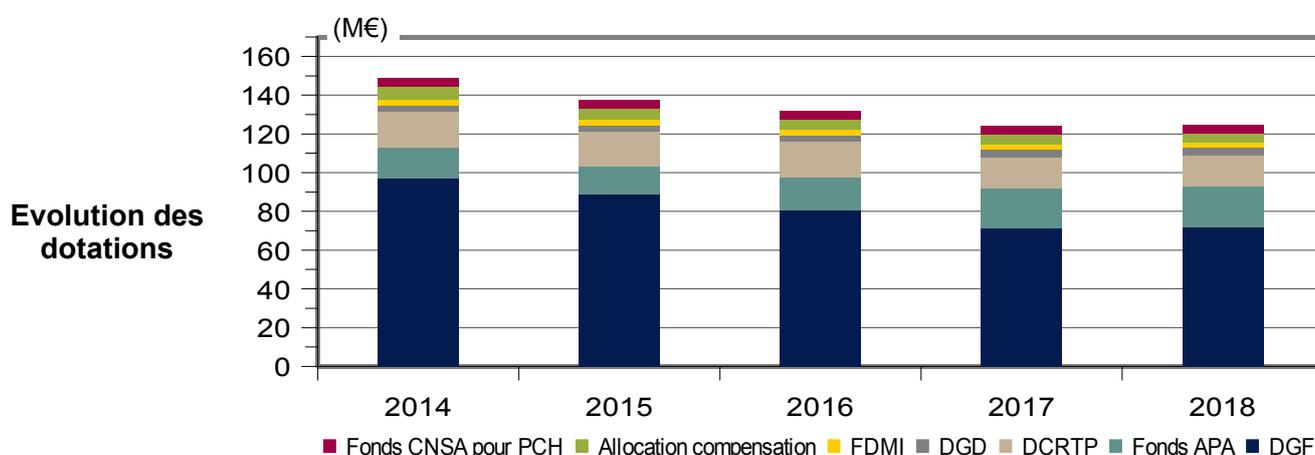
2/ Des dotations en léger recul

Dotations	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		124,94

Après l'importante ponction opérée sur les dotations du Département entre 2014 et 2017 (28,3 M€) pour contribuer à la réduction des déficits publics, depuis 2018 les dotations versées par l'État et les organismes nationaux (CNSA) sont en légère baisse, -0,9 M€ en 2018 puis -0,4 M€ en 2019.

Ce sont les dotations de l'Etat et les compensations de fiscalité qui baissent le plus, avec 71,4 M€ de DGF (-0,2 M€ /2018), 3,0 M€ la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) (-0,7 M€/2018), 2,8 M€ de FMDI identique à 2018 et 4,6 M€ d'allocations compensatrices (-0,1 M€/2018).

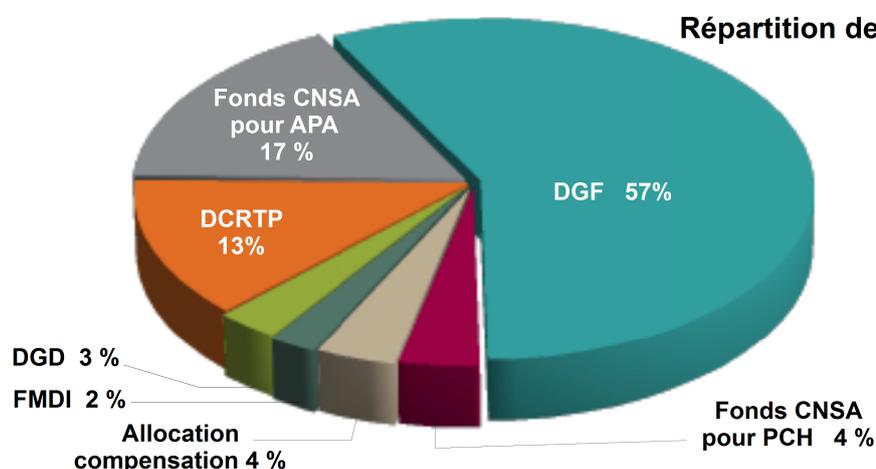
La DCRTP (*Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle*) qui est rentrée en 2017 dans le champ des variables d'ajustement de l'enveloppe normée⁽¹⁾, avec 16,1 M€ diminuée de 0,3 M€.



La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse trois fonds au Département, pour l'APA, pour la PCH et la MDPH.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi « ASV ») génère des dépenses supplémentaires financées par trois nouveaux concours versés par la CNSA : le premier pour la revalorisation des droits pour l'APA, le second pour la coordination de la prévention de l'autonomie et le dernier au titre du forfait autonomie.

La décélération régulière depuis 2016 du principal fonds (APA) est confirmée, avec +20 % en 2016, +16 % en 2017, + 5,8 % en 2018 et +2,2 % en 2019. Les recettes versées par la CNSA pour l'APA s'élèvent désormais à 21,6M€.



La dotation de financement CNSA pour la PCH progresse également de 5,9% à 4,9M€.

Le poids des dotations ne représente plus que 21,1 % des recettes de fonctionnement.

⁽¹⁾ Depuis 1996, les relations financières entre l'Etat et ces collectivités sont caractérisées par l'existence d'une "enveloppe normée". Cette enveloppe regroupe les principaux concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales. Elle permet à l'État d'ajuster le montant des dotations, notamment pour maîtriser ses dépenses.

3/ La fiscalité directe qui progresse

Fiscalité directe	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		186,8

Le transfert de la compétence transport en 2017 a modifié en 2017 et 2018 le périmètre de la fiscalité directe des départements, ce périmètre est désormais stable.

Toutes les recettes fiscales directes connaissent une évolution positive en 2019 sauf le FNGIR (*Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources*) qui est figé à 14 M€ depuis la réforme fiscale de 2010.

La taxe sur le foncier bâti représente 60,3 % des recettes de fiscalité directe et 19,5 % des recettes de fonctionnement. C'est le seul levier fiscal dont dispose encore le Département depuis la réforme de 2010, son taux de 15,51 % est inchangé depuis 2012. Ce taux est inférieur à celui des départements de sa strate de 17,95 % et à la moyenne nationale de 17,46%. Au niveau national, plus de la moitié des départements ont un taux supérieur à 20 % et cette taxe représente en moyenne 21 % de leurs recettes de fonctionnement. La dépendance des autres départements à cette ressource est donc légèrement supérieure à celle de la Drôme.

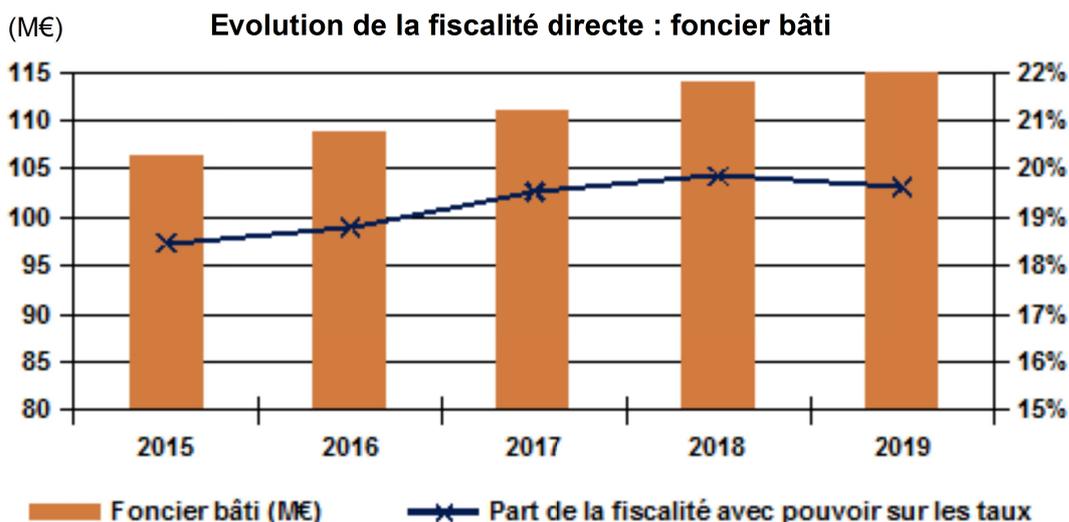
Cette taxe a rapporté 115,8 M€, elle est en progression de 1,6 %. Cet accroissement est inférieur à la revalorisation forfaitaire des bases de 2,2 %, en raison de rôles supplémentaires en 2019 moins élevés qu'en 2018 et d'un accroissement physique des bases plus faible (+1,4%).

De même, les frais de gestion de la taxe foncière s'accroissent de 8,3 M€ à 8,7 M€

Les taxes liées à l'activité économiques, la CVAE et les IFRER enregistrent une forte progression et sont la résultante du bon dynamisme de l'économie en 2018.

Après une progression de 3,8 % en 2018, la CVAE s'accroît de +3,7 % en 2019 avec 34,6 M€ d'encaissements. Cette recette est toutefois amputée par la contribution du Département au fonds de péréquation de la CVAE pour 1M€ en 2019.

Les IFRER connaissent également une progression soutenue (+3,4%) avec 8,4 M€ d'encaissements. Le Département perçoit par habitant un montant d'IFER plus élevé que la moyenne nationale en raison du nombre d'établissements soumis à l'IFER plus important, notamment dans le secteur du nucléaire. Le montant d'IFER lié aux centrales nucléaires et thermiques s'élève à 5,8 M€.



La part de la fiscalité avec pouvoir de taux reste faible. Elle progresse régulièrement depuis 2015, notamment du fait de la revalorisation annuelle des bases, elle est passée de 18,2 % en 2015 à 19,7% des recettes de fonctionnement en 2018. Sa part se réduit légèrement en 2019 (19,5%) en raison d'une progression (+1,6%) moins élevée que l'ensemble des recettes de fonctionnement (+2,9%). Cette part devrait disparaître en 2021 avec la future réforme fiscale

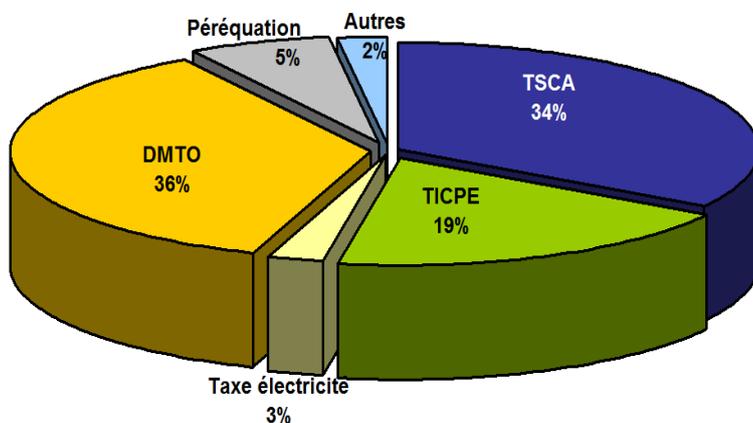
4/ Une fiscalité indirecte dynamique

Fiscalité indirecte	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		201,85

La progression de la fiscalité indirecte est soutenue (+7,4%), elle repose en 2019 sur plusieurs moteurs, les DMTO, la TSCA et la péréquation reçue. Les autres principaux postes enregistrant une diminution ou une progression très modérée.

- La Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA) + 9,9 %,
- La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) - 0,3 %,
- La taxe sur l'électricité, + 0,4 % %,
- Les recettes des fonds de péréquation, +43,4%
- La taxe d'aménagement, 5 M€, +2,2 %
- Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) + 5,6%.

Répartition de la fiscalité indirecte 2019



La TSCA (77,4 M€) connaît un rattrapage en 2019 qui explique sa forte progression.

Les parts de TSCA qui compensent une partie des transferts de compétences sont désormais de 33,5 M€ et la part relative à la suppression de la taxe professionnelle de 43,9 M€.

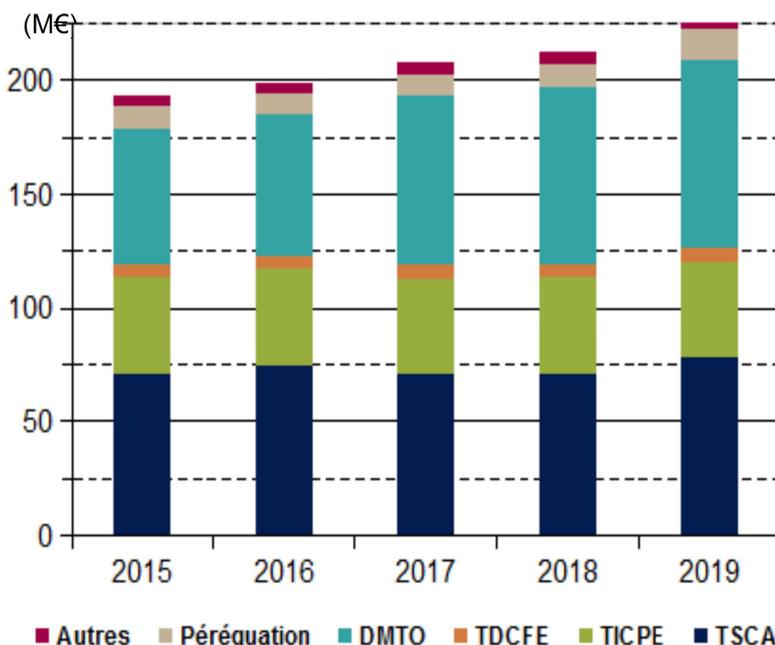
La TICPE est quasi stable depuis 4 ans à 42,5 M€. Elle finance certains transferts de compétences (*RMI puis RSA*, et les transferts non couverts par la part départementale de la TSCA).

La Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) est stable à 6,1M€.

La taxe d'aménagement progresse, elle est passée de 4,9 M€ en 2018 à 5,0 M€ en 2019. Cette recette fait l'objet régulièrement de corrections, il est donc difficile d'analyser son évolution.

Depuis 2017, 75 % de cette taxe sont affectés au financement des espaces naturels sensibles et 25 % au financement du CAUE.

Evolution de la fiscalité indirecte 2019



La part de la fiscalité indirecte représente désormais 38,6 % des recettes de fonctionnement (36,9 % en 2018). Elle ne représentait que 24 % en 2010 avant la réforme fiscale.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) et la péréquation

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements progressent de +10,4% en 2019, en hausse pour la 6^{ème} année consécutive. Ils atteignent un nouveau record à 13,3 Md€ et représentent environ 20% de leurs recettes de fonctionnement.

Cet accroissement repose sur le dynamisme du marché immobilier bien orienté en 2019 soutenu par des taux d'intérêt très attractifs et une offre insuffisante par rapport à une demande importante.

Le Département enregistre également une nouvelle progression en 2019 mais inférieure à la moyenne nationale, avec « seulement » 5,6 %, contrairement aux exercices 2017 et 2018 où la Drôme avait enregistré une progression supérieure à la moyenne avec +18,5 % en 2017 (+15,8 % au niveau national) et +6,1 % en 2018 (+4,5 % au niveau national).

Concernant la péréquation horizontale⁽¹⁾ des DMTO, un nouveau fonds a été créé par la Loi de finances de 2019, le fonds de soutien interdépartemental qui prévoit un prélèvement de 250 M€ calculé sur les droits de mutation des départements.

Le Département a été bénéficiaire des 3 fonds de péréquation liés aux DMTO, ce qui explique la forte progression de la péréquation reçue.

Le premier fonds de péréquation des DMTO, instauré en 2011, est alimenté par un prélèvement sur stock et un prélèvement sur flux, le Département est à la fois bénéficiaire pour 5,8 M€ et contributeur pour 4,9 M€, soit un solde positif de 0,9 M€.

Le second fonds instauré en 2014, le fonds de solidarité DMTO, il est alimenté par un prélèvement égal à 0,35 % du montant de l'assiette des DMTO perçus en N-1. Le Département a contribué à ce fond à hauteur de 4,5 M€ et en a bénéficié à hauteur de 5,6 M€, soit un solde positif de 1,1 M€.

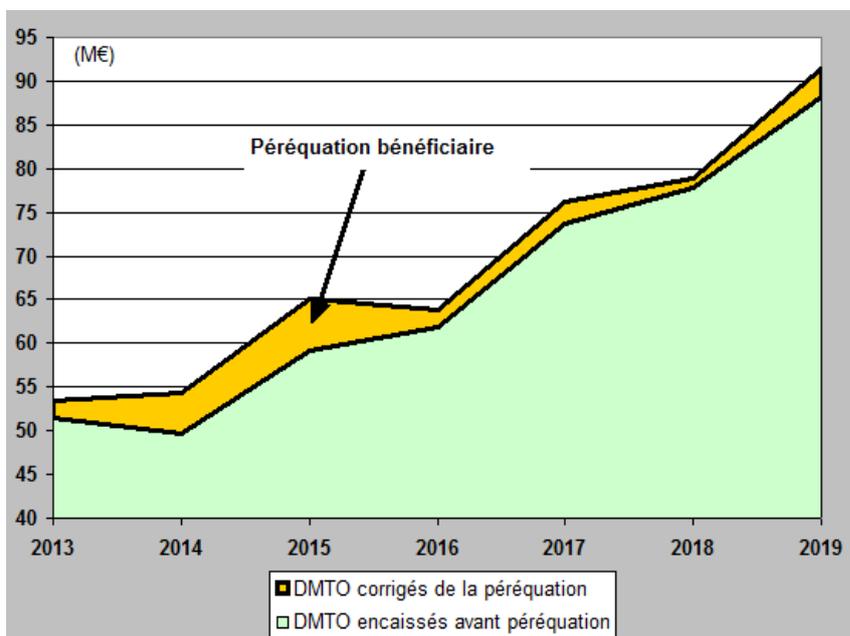
Le Département a également bénéficié du fonds de soutien interdépartemental, avec un solde positif de 1,2 M€, correspondant à une contribution de 1,6 M€ et une attribution de 2,8 M€.

Avec ce nouveau fonds, la péréquation continue d'être positive, le Département a en effet été plus bénéficiaire (14,2 M€) que contributeur (10,9 M€) en 2019.

Taxe sur les droits de mutation et de la publicité foncière	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DMTO perçue	51,47	49,59	59,23	61,86	73,66	77,80	88,12
Fonds de Péréquation (solde)	1,91	4,75	5,89	1,91	2,56	1,08	3,29
DMTO nette	53,38	54,34	65,12	63,77	76,22	78,88	91,42
Evolution DMTO nette (%)	8,96%	1,80%	19,84%	-2,08%	19,53%	3,48%	15,90%

Le graphique ci-contre montre que le Département, depuis 2014, a toujours été bénéficiaire de ces fonds.

Le poids des DMTO nets du Département (14,7 % des recettes de fonctionnement) est identique à celui des départements de sa strate mais inférieur à la moyenne de l'ensemble des départements (16,5%).



⁽¹⁾ Péréquation entre départements.

5/ Les autres recettes connaissent des évolutions différenciées

Les autres recettes sont très hétéroclites, elles représentent un montant significatif de 47,5 M€, seules les plus importantes sont analysées. Globalement, elles régressent de 2,8 M€.

Près de la moitié de ces recettes correspond aux recouvrements sur les bénéficiaires d'aides sociales (22,1 M€). Contrairement à 2018 où ces recettes progressaient de 4,2 M€ en raison d'un nouveau processus de récupération pour les personnes sous tutelle, en 2019, elles retrouvent un niveau un peu moins élevé avec 22,1 M€ (-2,1 M€ par rapport à 2018).

Le recouvrement des indus (PCH, APA et RSA) est stable à 1,2 M€.

Le FCTVA qui porte sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie est stable à 0,3 M€.

Le Département a encaissé moins de FSE en 2019 (1,0 M€) par rapport à 2018 (2,5 M€).

Les charges de personnel de l'EPIC Stations et de l'EPCC de Châteaux sont prises en charge par le budget principal et font l'objet d'un remboursement de 1,7 M€.

Les participations (6,0 M€) perçues par le Département augmentent de 0,2 M€.

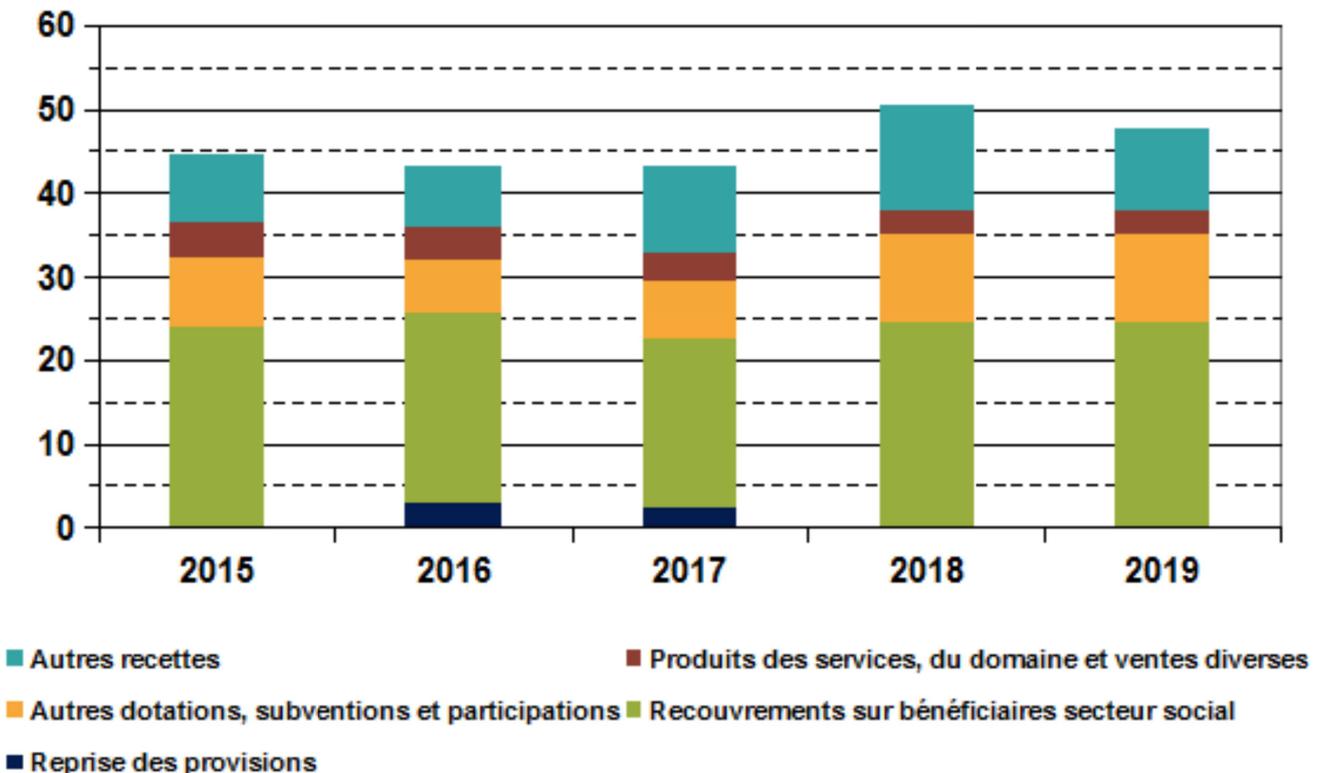
Les produits des services, des ventes du domaine, après retraitement, sont stables à 5,3 M€, la recette essentielle (2,1 M€) concerne le remboursement, par le budget annexe des Déplacements Matériel et Signalisation au budget principal, des amortissements des cars récupérés lors du solde du Budget annexe des Transports.

Les produits des cessions d'immobilisations se réduisent de 2,1 M€ en 2018 à 1,7 M€ en 2019. Le Département a moins vendu de biens immobiliers en 2019.

Le revenu des valeurs mobilières de placement (CNR, AREA, Crédit Agricole...) sont stables à 0,2 M€.

Enfin, n'y a pas eu de reprise de provisions en 2019, contrairement à 2018 (0,2M€).

Evolution des autres recettes 2015 - 2019



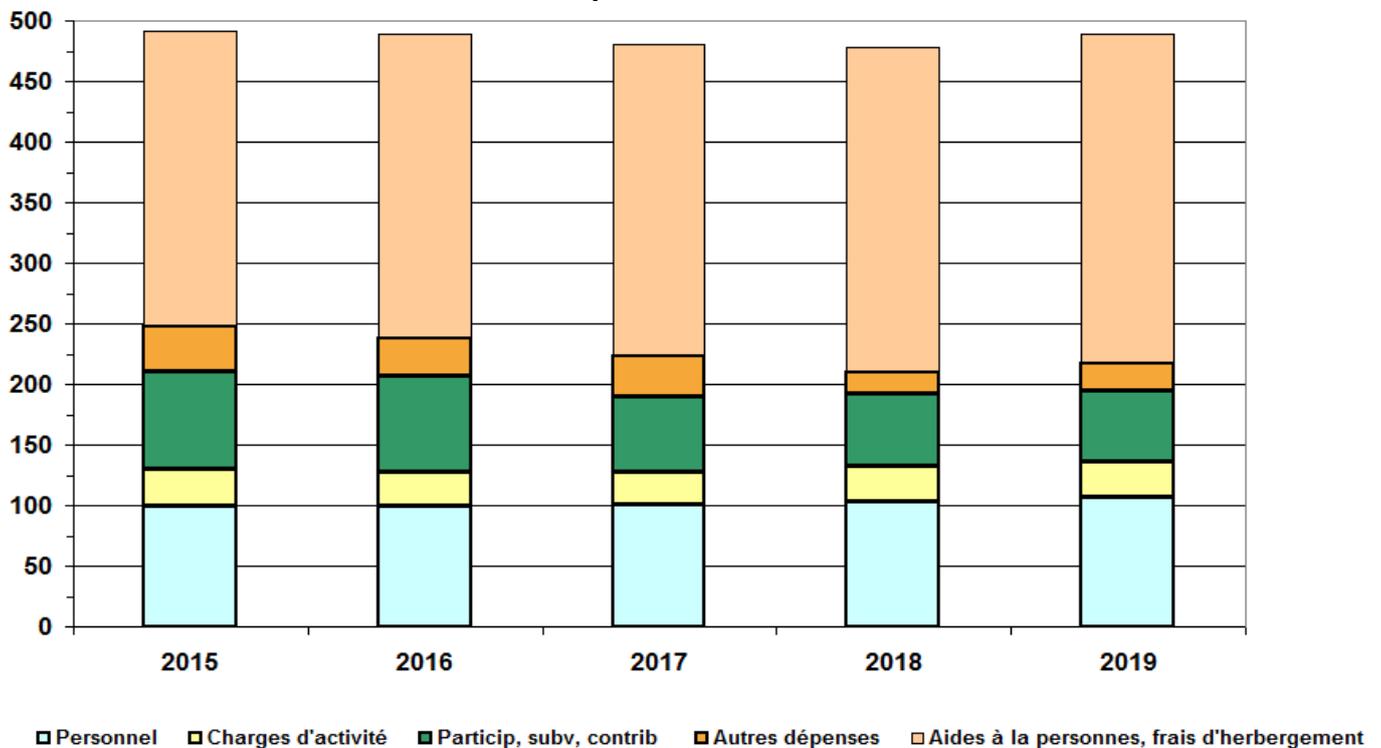
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		477,9

Les dépenses de fonctionnement du Département de la Drôme, avec 489,4 M€, enregistrent une progression de 2,4 %, après 1,9 % en 2018.

Certaines dépenses non liées à l'activité du Département, telles que la contribution à la péréquation (+ 2,8 M€) ou encore la régularisation de trop perçu de taxe d'aménagement (0,8 M€) gonflent l'accroissement des dépenses de fonctionnement, qui ne serait que de 1,8 % sans ces charges non liées à l'activité courante du Département.

Evolution des dépenses de fonctionnement

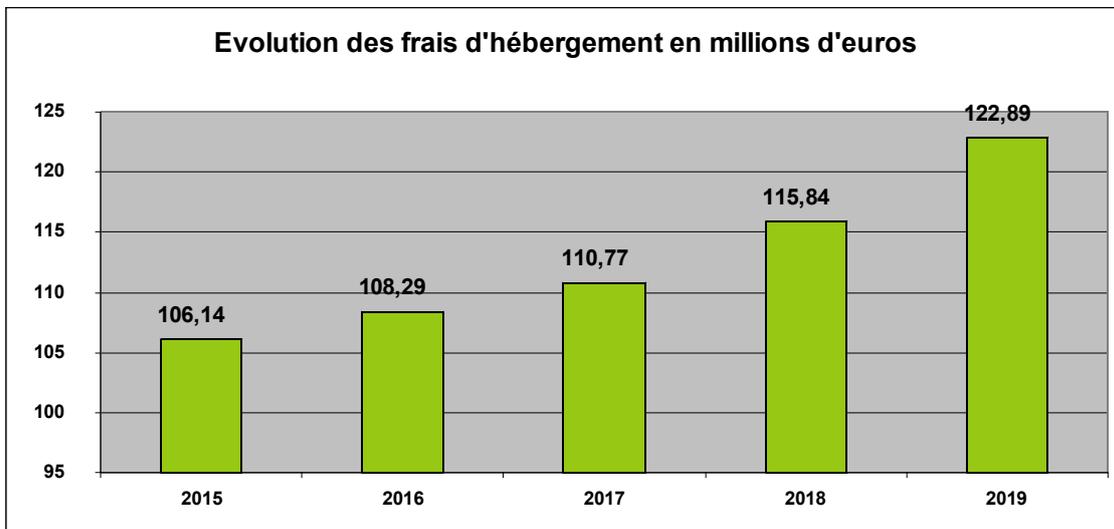


Dans sa recherche d'optimisation de ses dépenses, le Département a enregistré en 2019 une évolution différenciée de ses dépenses en fonction du domaine d'intervention concerné :

- Le principal poste de dépenses, les dépenses sociales, hors frais généraux mais y compris les charges de personnel, avec 321 M€ en 2019 progresse de 2 %. Les 2/3 du budget de fonctionnement de la collectivité sont consacrés au financement des dépenses sociales.
- Les charges de personnel progressent de 3 % à 107,5 M€.
- Les charges d'activité à 29,0 M€ sont en recul de 0,4 M€.
- Les contributions, participations et subventions, sont également en baisse, -0,6 M€ à 59,4 M€.
- La contribution du Département aux fonds de péréquation s'est fortement accrue en raison de la création d'un nouveau fonds, elle est désormais de 11,9 M€ (+2,8 M€ en 2019).
- Les intérêts de la dette diminuent de 0,1 M€ à 1,0 M€.

1/ Secteur social : une croissance des dépenses de gestion

Les frais d'hébergement)	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		115,84

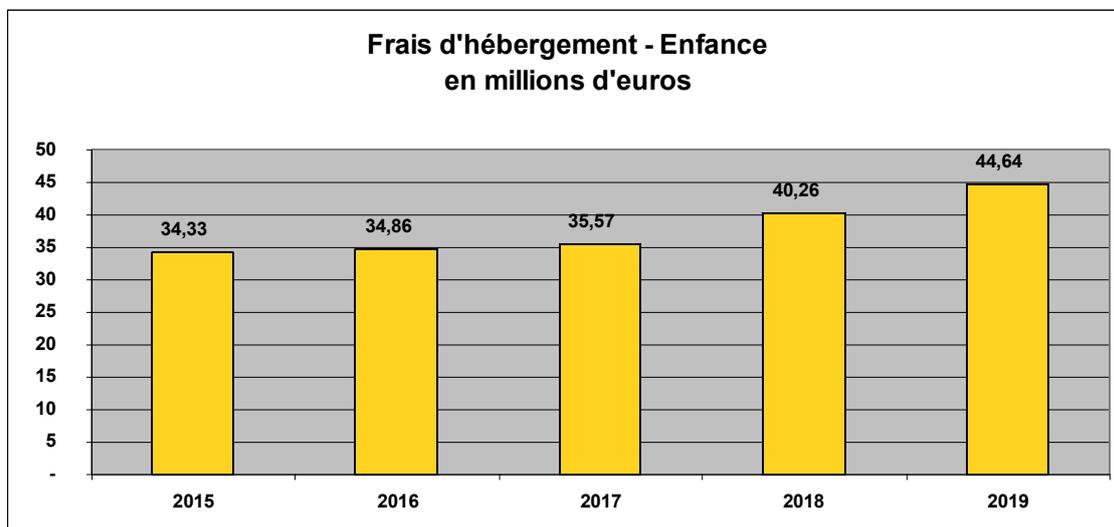


En 2019, le Département a consacré près de 123 M€ pour les frais d'hébergement dans le cadre de ses politiques pour l'enfance, les personnes handicapées ou les personnes âgées. A cette date, ne sont connues que les données sur 93 % de la strate. La Drôme a financé à hauteur de 242€/hab les frais d'hébergement alors que les autres départements de la strate sont à 195€/hab et la moyenne nationale à 2020. Ces dépenses ont évolué entre 2015 et 2019 de + 16,74 M€ soit +15,77 % mais les plus fortes progressions concernent 2018 et 2019, + 2,1 % en 2015, + 2 % en 2016, + 2,3 % en 2017, + 4,6% en 2018 et +6 % en 2019.

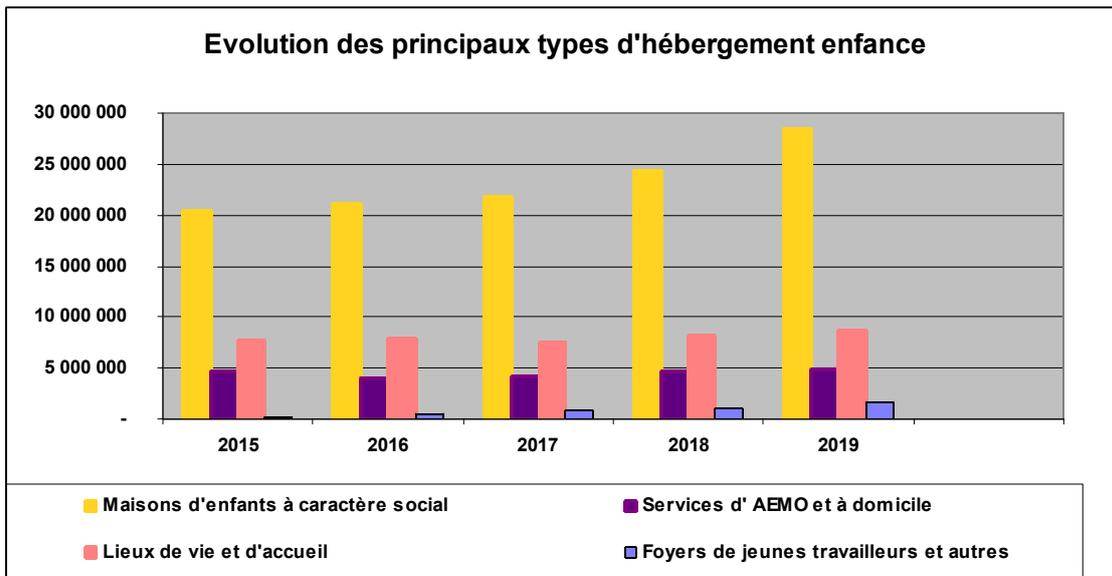
Cependant, suivant les secteurs les évolutions sont différentes :

Hébergement pour le secteur de l'Enfance

Si jusqu'en 2017, l'évolution des dépenses pour le secteur de l'enfance a été contenue entre +1,55 et +2 %, il n'en est pas de même pour les exercices 2018 et 2019 où les évolutions ont été respectivement de +13,2 % et +10,9 %.



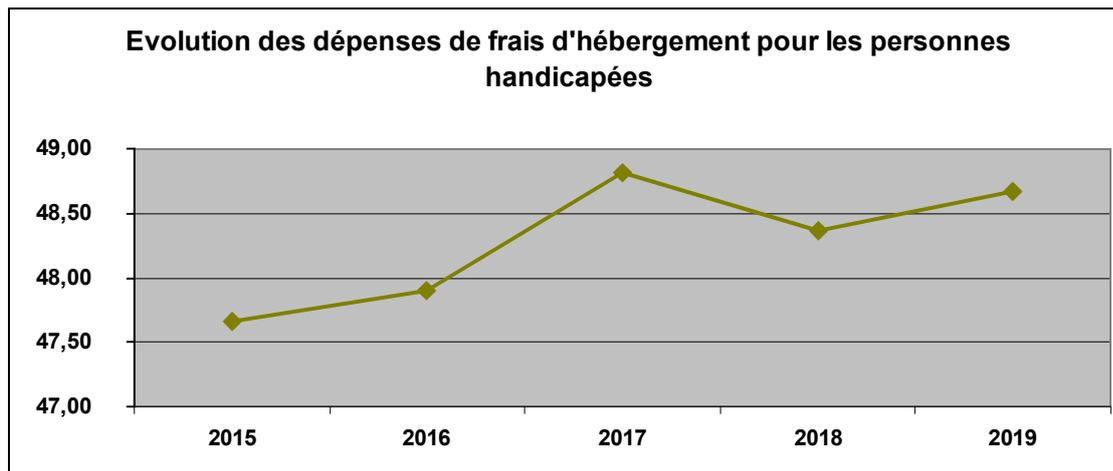
Si à ces crédits, on ajoute les crédits concernant la Maison départementale des Enfants et les assistants familiaux (crédits affectés à l'hébergement d'enfants mais réalisés comptablement sur d'autres comptes), les dépenses pour l'hébergement des enfants passent de 53,64 M€ à 67,43 M€. Ces évolutions ne sont cependant que le reflet des crédits qui ont été ouverts principalement au Budget primitif 2019. En effet, dès cette étape, il était annoncé une forte évolution des crédits ouverts afin de financer 167 nouvelles places et mesures d'accompagnement ainsi que le financement en année pleine des places ouvertes en 2018.



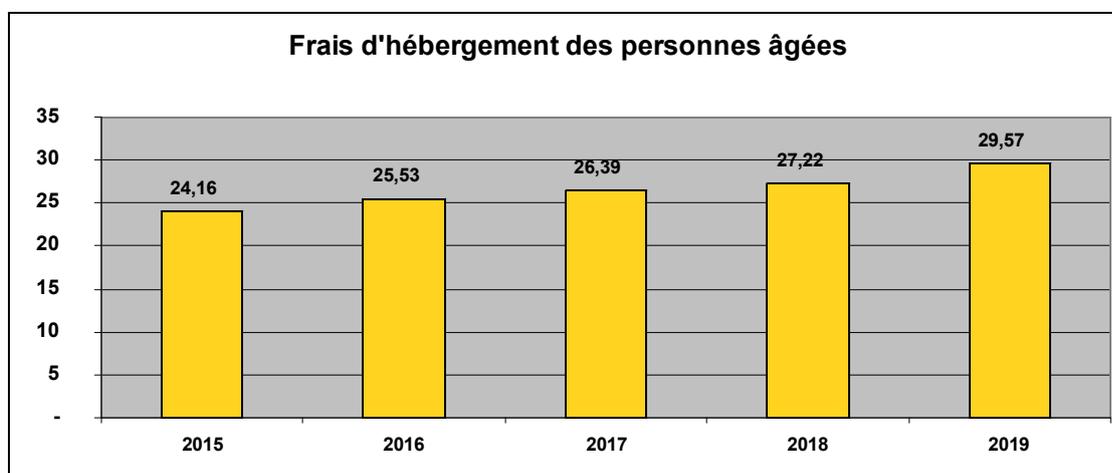
Il existe dans le Département différents types d'hébergement selon les besoins dans le cadre de la protection de l'enfance. Le graphique ci-dessus retrace les principaux types d'hébergement et l'évolution en coût pour la collectivité. Ainsi, on remarque que les Maisons d'enfants à caractère social ont connu une grande progression ainsi que les foyers de jeunes travailleurs et autres. Ce dernier poste étant en progression avec l'accueil des Mineurs non accompagnés qui sont hébergés dans la mesure du possible dans des structures plus légères, type appartement...

Dépenses d'hébergement pour personnes handicapées

Les dépenses pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes handicapées sont beaucoup plus stables que celles du secteur enfance. En effet, l'évolution des dépenses est de 2,12 % entre 2015 et 2019. Cela est dû essentiellement à une faible évolution des bénéficiaires et à une maîtrise des budgets des établissements. Ces dépenses ont représentées 48,67M€ en 2019.



Frais d'hébergement pour les personnes âgées



L'évolution des frais d'hébergement pour les personnes âgées a varié sur la période de plus de +22 % et les évolutions annuelles entre 3,6 et 8,7 %, 8,7 % s'appliquant à 2019.

Les aides à la personne	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
	151,72	149,05

Les aides à la personne sont relatives aux allocations individuelles de solidarité : RSA, APA et PCH mais également à l'ACTP, aux aides aux collégiens, aux enfants dans le cadre de la prévention.

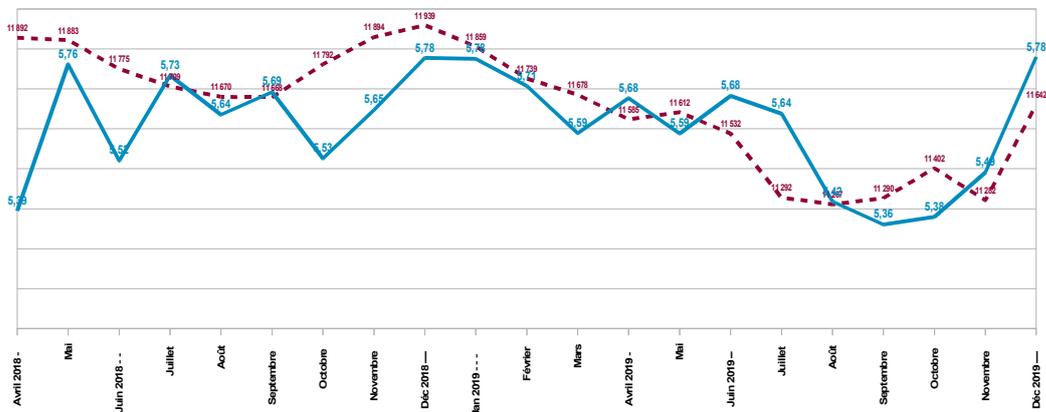
Les allocations individuelles de solidarité

Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

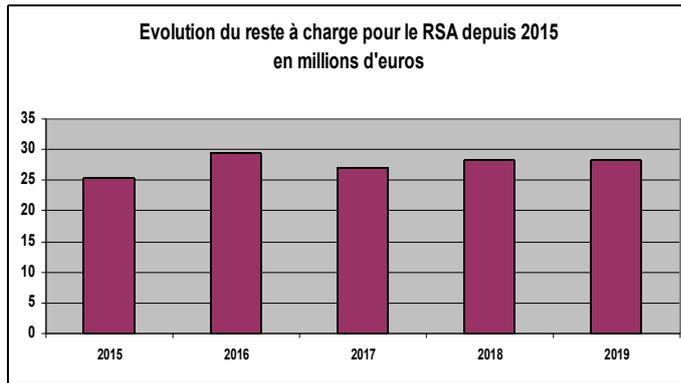
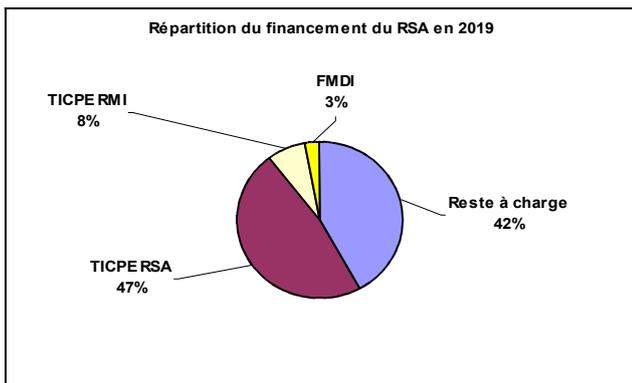
La 1ère allocation transférée aux départements était le RMI devenu le RSA.

Le nombre d'allocataires a décreu puisqu'il est passé de 11 859 en janvier 2019 à 11 642 en décembre 2019. Quant au montant global versé prenant en compte la revalorisation du RSA de 1,6 % à compter des allocations de mai, il a été en 2019 de 67,09 M€ soit un montant mensuel moyen de 5,59M€. La dépense 2019 est en faible recul par rapport à 2018 où le total versé était de 67,24M€. En 2019, la dépense pour le RSA correspond à une dépense de 132€/hab alors que la moyenne de 93 % des départements de la strate est de 159 €/hab et la moyenne nationale de 164€/hab.

Les évolutions mensuelles ont varié entre -3,91% et +2,05 % entre janvier et novembre mais une progression de +5,27 % a été constatée en décembre. Suite aux évènements climatiques de juin 2019, a été mis en place le RSA intempéries mais cela n'a eu qu'un faible impact sur 2019.



Pour le financement du RSA, les départements perçoivent une part de TICPE correspondant pour partie au transfert du RMI (pour la Drôme montant inchangé depuis 2004 : 31,82M€) et pour une seconde part de TICPE suite à la généralisation du RSA (5,28 M€) ainsi que le FMDI pour les parts compensation et péréquation soit 1,81M€. Ainsi le reste à charge pour le Département pour le RSA est de 28,17 M€ en 2019 soit une dépense couverte par 58 % de recettes transférées.



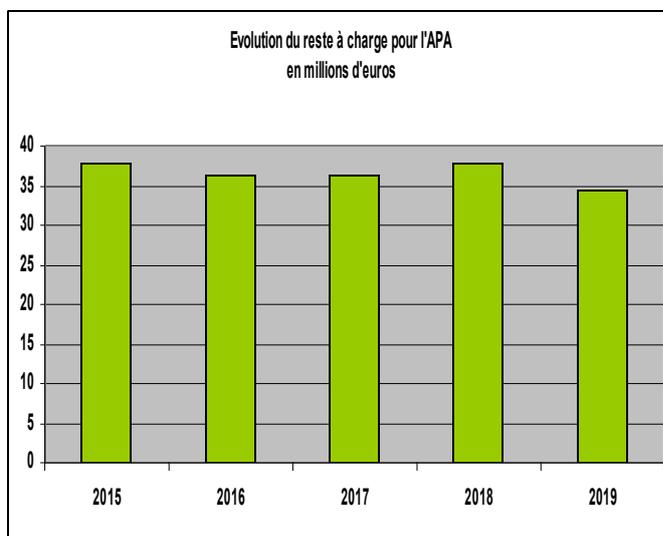
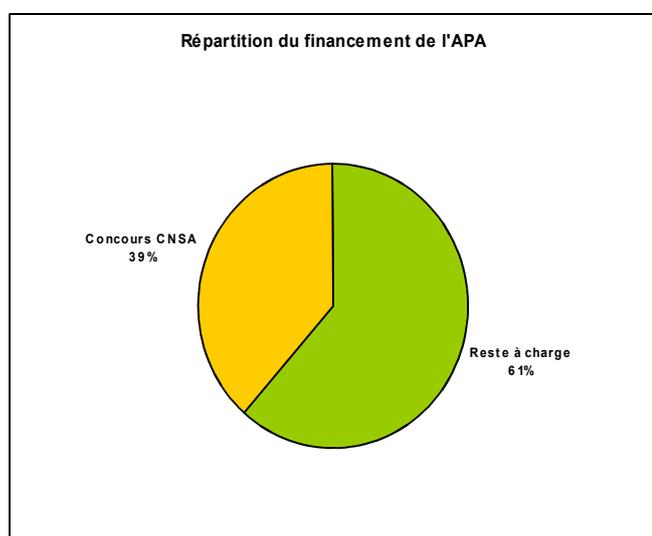
L' Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA a été créée le 20 Juillet 2001 et a remplacé à compter de 2002 la Prestation Spécifique dépendance (PSD). La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a réformé le régime de l'APA et plus particulièrement l'APA à domicile.

En Drôme, il y avait au 31 décembre 2019, 14 831 bénéficiaires de l'APA soit une progression de 1,14 % par rapport à 2018, se répartissant en 9 904 bénéficiaires pour l'APA à domicile et 4 927 pour l'APA établissement. Le nombre de bénéficiaires en établissement varie peu d'une année sur l'autre alors que les bénéficiaires à domicile ont augmenté de 4,96 % par rapport à 2018.

Pour financer cette allocation, le Département a perçu en 2019 une participation de la CNSA à hauteur de 21,6 M alors que la dépense s'est élevée à 55,88 M€. Ainsi la charge pour la collectivité s'élève à 34,28 M€. Cette charge nette est en baisse par rapport à 2018 car d'une part en 2018, il y a eu des régularisations en dépenses et la participation de la CNSA reçue en 2019 a été plus élevée.

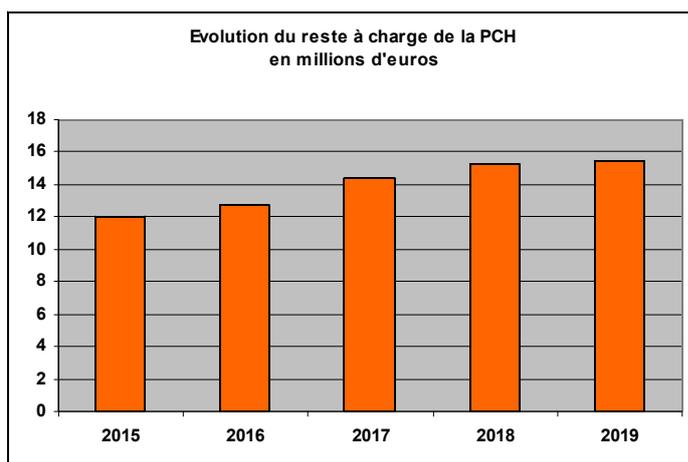
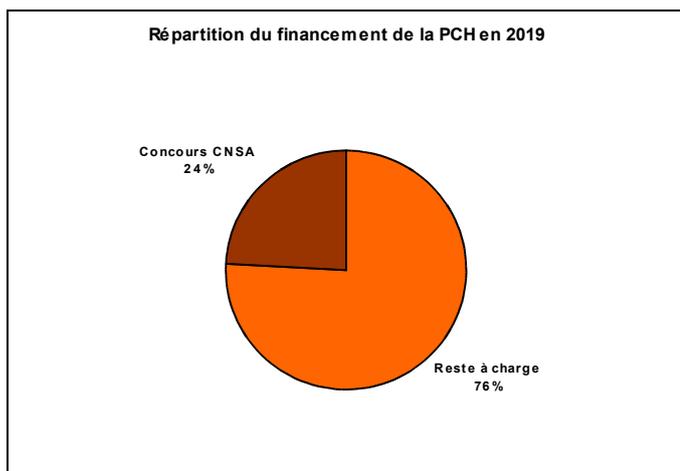
Le montant de dépenses ramené à l'habitant s'élève en Drôme à 110€/hab, montant supérieur à la moyenne de 93 % des départements de la strate : 95€/hab et à 94€/hab pour la moyenne nationale.



La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Comme pour l'APA, les départements bénéficient d'une participation de la CNSA pour financer la PCH.

La dépense brute de PCH s'élève à 20,4 M€ en 2019 et se répartit en 2,04 M€ pour 222 jeunes de moins de 20 ans handicapés et 18,4 M€ pour 2 739 personnes handicapées de plus de 20 ans. Le reste à charge à financer pour la PCH s'élève à 15,47 M€. Le montant de PCH versé ramené à l'habitant s'élève en Drôme à 40€ alors qu'il est de 30€ pour la moyenne de la strate et à 32€ pour la moyenne nationale.



En 2014, afin d'aider les départements au financement des 3 allocations individuelles de solidarité, le Gouvernement leur a transféré les frais de gestion qu'il percevait sur la taxe foncière des propriétés bâties, a créé un nouveau fonds de péréquation basé sur les DMTO intitulé « fonds de solidarité départemental » et a fixé le plafond maximum des DMTO de droit commun à 4,5 % au lieu des 3,8 % auparavant. Ces recettes supplémentaires sont estimées pour 2019 à 22,66 M€ se décomposant en 8,7 M€ pour les frais de gestion sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, 1,19 M€ pour le solde positif du fonds de péréquation de solidarité départementale et 12,77 M€ pour l'augmentation du taux des DMTO.

Ainsi, la charge financière pour la collectivité concernant ces 3 allocations s'élève à 55,26 M€ en 2019 comme le récapitule le tableau ci-dessous.

en millions d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
Allocations RMI / RSA - Dépenses	64,28	66,54	66,05	67,24	67,08
Reste à charge (hors recettes globalisées)	25,32	29,45	27,03	28,27	28,17
APA - Dépenses	52,19	53,53	56,28	58,83	55,88
Reste à charge (hors recettes globalisées)	37,88	36,30	36,30	37,70	34,29
PCH - Dépenses	16,41	17,02	18,77	19,90	20,40
Reste à charge (hors recettes globalisées)	12,06	12,73	14,34	15,25	15,47
TOTAL DEPENSES	132,88	137,10	141,11	145,98	143,37
TOTAL RESTE A CHARGE (hors recettes globalisées)	75,26	78,47	77,68	81,22	77,92
Recettes globalisées	21,29	18,48	20,76	20,71	22,66
TOTAL RESTE A CHARGE	53,97	59,99	56,92	60,51	55,26

Concernant le handicap, subsiste encore l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) : nombre de bénéficiaires diminuent puisqu'il n'est plus que 281 personnes (298 en 2018).

Le montant total consacré à cette allocation a été de 2,12 M€ en 2019.

Est également reversé à la MDPH, le versement de la CNSA perçu par le Département pour son fonctionnement, 0,62 M€ en 2019.

Les autres allocations

Elles s'élèvent globalement à 2,95 M€ et sont relatives principalement à des aides à destination des familles et des enfants pour plus de 2,4M€ et aux bourses versées aux collégiens pour 0,18 M€.

2/ Une évolution des dépenses de personnel

Dépenses de personnel (budget principal et budgets annexes hors transport et montagnes de la Drôme)

Rappel 2018 (M€)

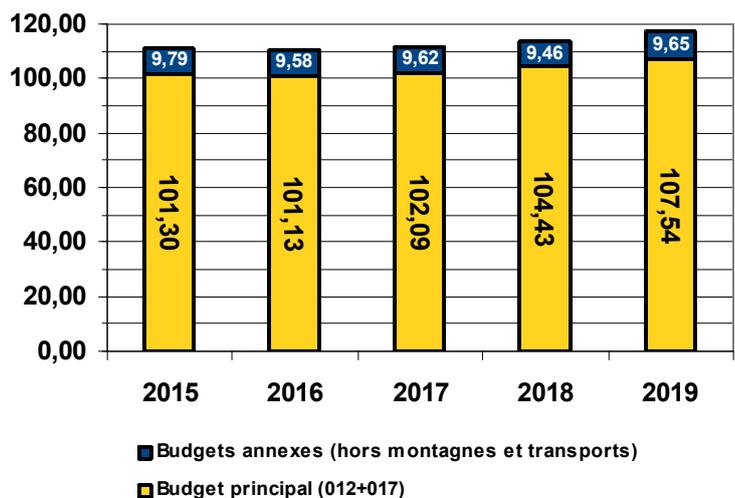
113,89

2019 (M€)

117,19

Les analyses de dépenses de personnel se réalisent régulièrement à partir des données du chapitre « charges de personnel ». Cependant, au BS 2018 suite à une réorganisation des services, il y a eu un transfert de charges du personnel précédemment affecté au RSA sur le chapitre général charges de personnel ; afin de faire une comparaison à périmètre constant, il convient de globaliser les charges de personnel des chapitres . Ainsi les dépenses de personnel se sont élevées en 2019 à 107,54 M€ soit une évolution de 2,97 %. Si on ajoute les charges de personnel des budgets annexes, cette évolution est de 2,9 % avec un montant global de 117,19M€. Ce montant prend en compte une charge exceptionnelle de 0,35M€ relative à un rappel de cotisation de 2012 à 2015. Sans cette dépense, l'évolution aurait été de 2,59 %.

Evolution des dépenses globales de personnel budget principal et budgets annexes (hors transports et montagnes de la Drôme)



Les principaux autres facteurs de l'augmentation sont :

- le coût du GVT : 1,1 M€
- une augmentation des intérêts versés aux assistants familiaux pour 0,3 M€ (augmentation du nombre d'enfants accueillis)
- un paiement plus conséquent en journée complémentaire des prestations sociales : 0,5M€
- le PPCR à hauteur de 0,38 M€
- impact sur 1 trimestre du nouveau régime indemnitaire:0,3 M€.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution entre 2018 et 2019 du nombre d'agents rémunérés et du nombre d'ETP.

Agents rémunérés Situation au 31-déc	Budget principal			
	NBRE 2018	NBRE 2019	ETP 2018	ETP 2019
Titulaires	1 838	1 840	1744,41	1742,92
Contractuels	74	78	66,23	73,01
Non Titulaires sur postes vacants	24	39	24,00	38,90
TOTAL des agents sur poste pérenne	1 936	1 957	1834,64	1854,83
Compensations Temps partiel	18	20	14,53	15,55
Remplaçants	65	57	51,05	53,97
Renforts	103	93	95,81	88,90
Besoins saisonnier	11	25	11,00	24,23
TOTAL des agents en remplacement ou renfort	197	195	172,40	182,65
Apprentis	4	12	4,00	12,00
Contrats aidés	15	18	10,46	12,53
Emploi d'avenir				
Vacataires	16	17	16	17
TOTAL des agents autres	35	47	30,46	41,53
Assistants familiaux	305	307	305,00	307,00
TOTAL GENERAL	2 473	2 506	2342,49	2386,01

3/ Les autres dépenses en progression

Autres dépenses	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		107,82

Les autres dépenses de fonctionnement connaissent une évolution différenciée suivant le domaine concerné.

Les charges d'activités sont en hausse de 1,5 % pour un montant de dépenses de 29,0 M€, +0,4 M€. Elles concernent les achats de biens et services courants correspondant essentiellement aux loyers, honoraires, assurances, formation, transports et frais de déneigement). Elles sont globalement tributaires de l'inflation qui est restée faible en 2019 +1,1 %.

Les achats de biens de la collectivité sont globalement stables à 4,4 M€. Les fluides (eau, énergie, combustibles et carburants) sont en hausse de 0,2 M€ à 1,5 M€. Ce sont les postes Énergie/Électricité et fournitures de voirie qui justifient cette hausse.

Concernant les prestations de services, elles passent de 24,1 M€ à 24,4 M€.

Cette progression repose sur l'évolution des charges liées aux transports des élèves handicapés (+0,1M€) avec 2,3 M€ de dépenses. De même, les dépenses des Déplacements ont un impact sur l'évolution de ces prestations avec 7,6M€ de dépenses (+0,2 M€/ 2018), elles concernent principalement les prestations pour la viabilité hivernale.

Les participations, dotations et subventions, sont en légère baisse (-0,6 M€) et s'élèvent désormais à 59,4 M€, avec 22,7 M€ de contribution versée au SDIS.

Les autres interventions de fonctionnement sont globalement stables tout en enregistrant des évolutions différenciées, les dotations aux collèges sont quasi stables à 7,9 M€ (-0,1 M€) et les subventions versées progressent de 0,3 M€ à 15,6 M€.

C'est le secteur privé (essentiellement les associations, personnes physiques, sociétés, ...) qui, avec 9,8 M€ d'aides, explique l'accroissement de 0,3 M€ des subventions versées. Les aides au secteur public restent stables à 5,8 M€.

La subvention de fonctionnement pour l'EPCC des Châteaux s'est élevée à 2,0 M€, et pour l'EPIC des Montagnes à 1,5 M€. Les subventions d'équilibre pour les budgets annexes sont stables, avec 4,2 M€ pour la Maison Départementale des Enfants et 0,1 M€ pour le Musée de la Résistance.

Les provisions du Département passent de 0,9 M€ à 0,8 M€.

La constitution de provisions varie fortement d'une année sur l'autre. En 2019, trois provisions ont été constituées pour un montant total de 0,8 M€ pour prévenir les risques existants dans le cadre des dossiers relatifs :

- à l'ATAPH (Association tricastine aide personnes handicapées) , provision de 0,6 M€,
- au Pain des pistes, provision de 0,04 M€,
- au complément des CET (Comptes épargne temps), provision de 0,1 M€.

D'autre part, les dépenses exceptionnelles sont stables à 0,5 M€.

Ces dépenses correspondent essentiellement aux admissions en non valeur en raison de titres annulés sur exercices antérieurs en raison de l'impossibilité d'assurer leur recouvrement.

4/ Les intérêts de la dette

Intérêts de la dette	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		1,3

La Département continue de réduire ses charges d'intérêts, soit -0,1 M€, -10,0 %, avec un montant versé de 1,2 M€.

La dette du Département est saine, ce qui permet de limiter le coût financier de la charge de la dette. Le Département ne détient aucun produit structuré dans son encours de dette, ce qui ne fait peser aucun risque sur les charges d'intérêts autre que la remontée des taux des marchés monétaires sur son encours à taux variable.

La baisse des charges d'intérêts de 1,3 M€ à 1,2 M€ s'explique par :

- la faible mobilisation des prêts « revolving » en 2019,
- la réduction de la dette du Département,
- et le niveau de taux toujours plus bas sur la partie révisable des emprunts du Département.
- Une moyenne de l'Eonia à -0,36 % (encours du Département indexé : 14,3M€).
L'EONIA est le taux au jour le jour du marché interbancaire de la zone euro.
- Un taux moyen de l'Euribor 3 mois à -0,30 % (encours du Département indexé : 20,2 M€).
L'Euribor (Euro Inter Bank Offered Rate) désigne le taux moyen offert sur le marché interbancaire de la zone Euro, pour des échéances de 1 à 12 mois.
- Stabilité du taux de Livret A en 2019 à 0,75 % (encours du Département indexé : 6,1M€).

En 2019, la courbe des taux sur le moyen et long terme a continué à enfoncer des planchers historiques, Les Taux à 10 ans Français sont exceptionnellement bas, négatifs même, et ont touché leur minimum en septembre 2019 à -0.4%.

La part des intérêts de la dette diminue depuis 2014 pour ne représenter plus que 0,3 % des dépenses de fonctionnement pour la Drôme contre 1,4% en moyenne pour les autres Départements et 1,5 % pour ceux de sa strate.

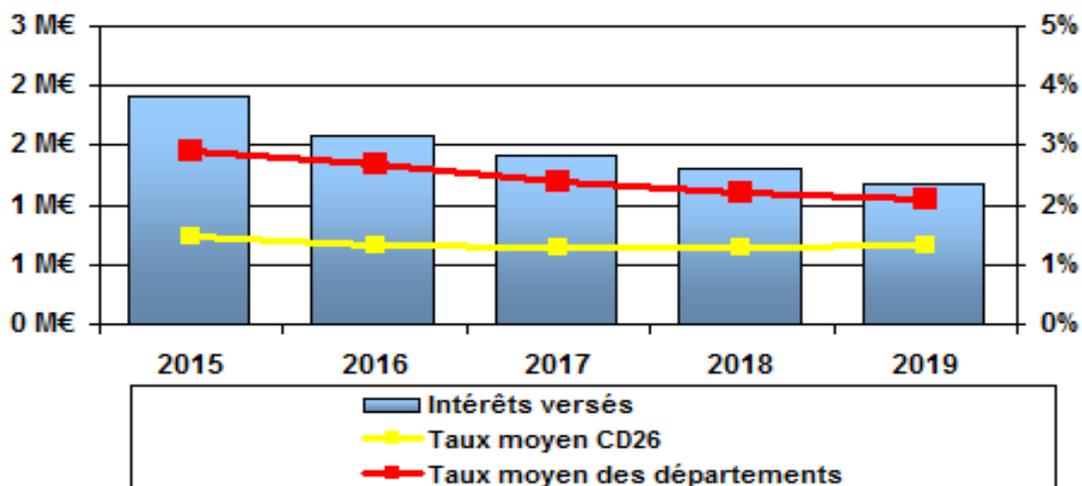
Le taux moyen de la dette remonte légèrement, il passe de 1,27 % à 1,3 % en raison d'une baisse des charges d'intérêts moins importante que celle de l'encours de dette.

Ce faible niveau de taux s'explique par une gestion active de la dette et par une répartition taux fixe/taux variable qui permet de profiter au maximum du bas niveau des taux monétaires tout en limitant les risques.

Le taux moyen du Département est près de deux fois inférieurs à celui de la moyenne des départements de 2,1 %.

Par habitant, les frais financiers du Département s'élèvent à 2 €, contre 10 € en moyenne pour les départements de sa strate et 11 € pour l'ensemble des départements.

Taux moyen de la dette au 31/12



AUTOFINANCEMENT (EPARGNE)

Les niveaux d'autofinancement continuent de progresser attestant de la bonne santé financière de la collectivité.

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Budget réalisé	Evolution N/N-1								
Recettes de gestion courante	572 690	1,8%	573 771	0,2%	563 382	-1,8%	571 085	1,4%	588 114	3,0%
- Dépenses de gestion courante	481 763	2,6%	486 382	0,96 %	476 450	-2,0%	475 238	-0,25 %	486 938	2,5%
= Epargne de gestion	90 927	-2,5%	87 389	-3,9%	86 932	-0,5%	95 848	10,3%	101 177	5,6%
+ Produits financiers	601	-29,5%	508	-15,5%	493	-3,0%	154	-68,8%	233	51,5%
+ Produits exceptionnels	3 063	103,5%	1 225	-60,0%	1 843	50,4%	2 499	35,6%	2 023	-19,1%
+ Reprise de provisions	0	-100,0%	2 800		2 447	-12,6%	175	-92,8%	0	-100,0%
	94 591		91 922		91 715		98 675		103 432	
- Charges financières	2 004	-11,3%	1 681	-16,1%	1 505	-10,5%	1 312	-12,8%	1 181	-10,0%
- Charges exceptionnelles	767	-24,5%	438	-42,9%	585	33,4%	461	-21,2%	505	9,6%
- Provisions	7 434	8,6%	42	-99,4%	2 245	5245,2%	910	-59,5%	785	-13,8%
= Epargne brute	84 387	-4,4%	89 761	6,4%	87 381	-2,7%	95 992	9,9%	100 961	5,2%
- Capital de la dette	16 096	-10,2%	16 027	-0,4%	19 560	22,0%	18 354	-6,2%	20 306	10,6%
= Epargne nette	68 291	-2,9%	73 734	8,0%	67 821	-8,0%	77 638	14,5%	80 655	3,9%

▪ L'épargne de gestion : 101,2 M€

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement (hors provisions, mouvements financiers et exceptionnels).

L'épargne de gestion est un bon indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant.

En 2019, l'épargne de gestion augmente de 5,6 %, après avoir progressé de 10,3 % en 2018, pour atteindre un montant de 101,2 M€.

Elle enregistre une augmentation de 5,3 M€ en raison des recettes de gestion courante qui enregistrent une progression de 17,0 M€ tandis que les dépenses de gestion courante s'accroissent de 11,7 M€.

Par habitant, pour le département de la Drôme, cette épargne est plus élevée de 35 % que celle de la moyenne des départements de sa strate et de 27 % plus élevée que la moyenne nationale des départements.

Elle représente 17,5 % des recettes de fonctionnement, contre 14,8 % pour les départements de sa strate et 15,0 % pour la moyenne nationale.

▪ L'épargne brute : 101,0 M€

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle constitue le solde de la section de fonctionnement. Elle s'élève en 2019 à 101,0 M€, en progression de 5,2 % par rapport à 2018.

Elle conditionne le degré de solvabilité de la collectivité. C'est un indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser prioritairement ses emprunts puis à autofinancer une partie de ses dépenses d'investissement.

L'épargne brute est un indicateur pertinent de la collectivité sur sa capacité à se désendetter.

Le taux d'épargne brute de la Drôme progresse en 2019 pour s'établir à 17,1 %. Afin de préserver la situation financière du Département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute supérieur au seuil d'alerte estimé entre 7 et 8 %. En 2019, le taux d'épargne brute moyen des départements de la strate de la Drôme ressort à 13,9 %, et au niveau national à 14,2 %.

Pour l'ensemble des départements, après plusieurs années consécutives de baisse, à partir de 2018, ce ratio enregistre une première amélioration modérée (+ 4,5%), puis une forte embellie en 2019 avec un accroissement de 19 % en moyenne.

▪ L'épargne nette : 80,7 M€

L'épargne disponible ou épargne nette mesure, une fois déduit le remboursement annuel de la dette en capital, la capacité de la collectivité à financer par des ressources définitives sa politique d'investissement. Elle correspond à l'épargne réellement affectée au financement des investissements.

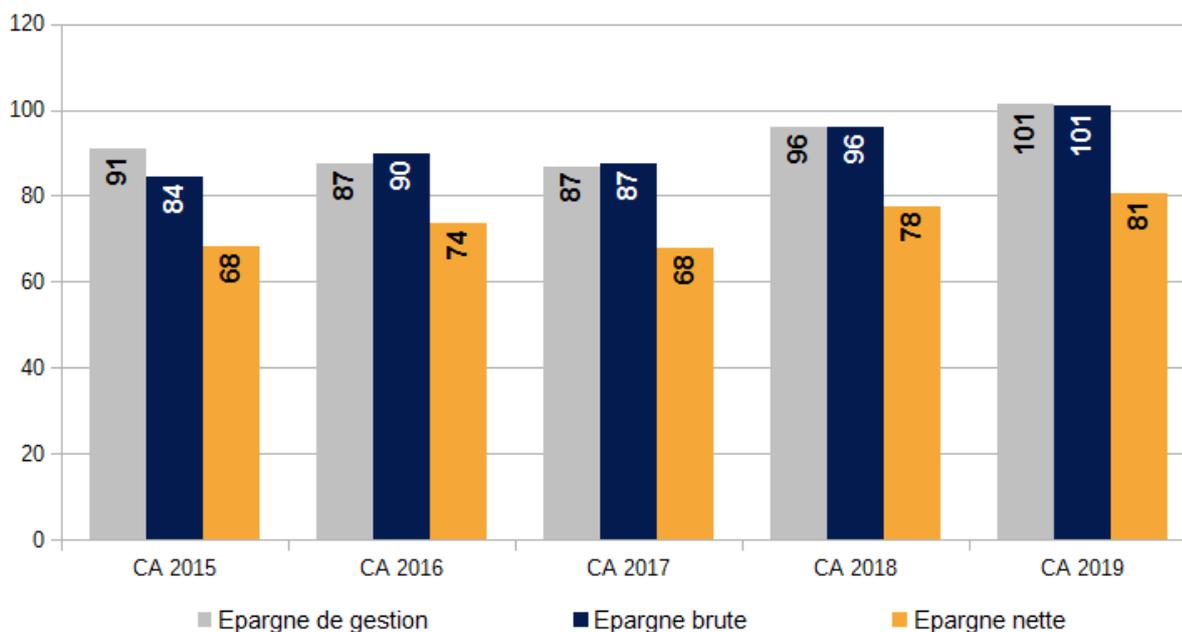
Une épargne nette positive indique que le Département fait face à ses charges courantes de gestion et au remboursement de la dette sur ses fonds propres, tout en dégagant un autofinancement pour ses dépenses d'investissement.

Le remboursement de capital 2019 s'élève à 20,3 M€, il est supérieur à celui de 2018 qui était de 18,4 M€. Ce remboursement de capital plus élevé explique la progression plus faible de l'épargne nette (+3,9%) que les autres épargnes.

L'autofinancement net reste la principale source de financement des investissements. En 2019, bien qu'elles s'accroissent fortement, les dépenses d'investissement (112M€) ont été autofinancées à 76 %. Les départements de la strate de la Drôme autofinancent 58 % de leurs investissements et 57 % en moyenne pour l'ensemble des départements.

Le taux d'épargne nette progresse et ressort à 13,7 %. Il reste nettement supérieur au taux moyen des départements de 9,1% et à celui des départements de sa strate de 8,9 %.

Evolution des épargnes 2015 - 2019



LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

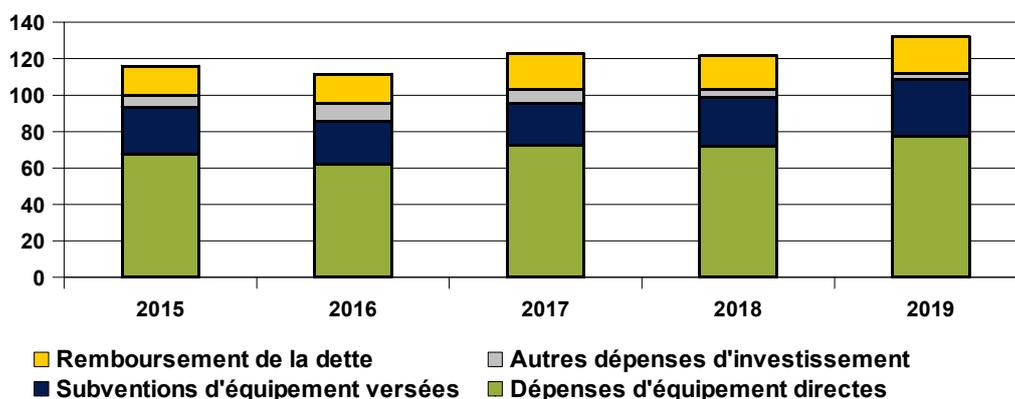
Accélération des investissements

Dépenses d'investissement hors dette avec remboursement du capital de la dette	Rappel 2018 (M€)	2018 (M€)
	103,5	112,0
	121,8	132,3

Le Département enregistre en 2019 un fort accroissement de ses investissements, avec un volume de dépenses hors dette de 112,1 M€, soit +8,3 %.

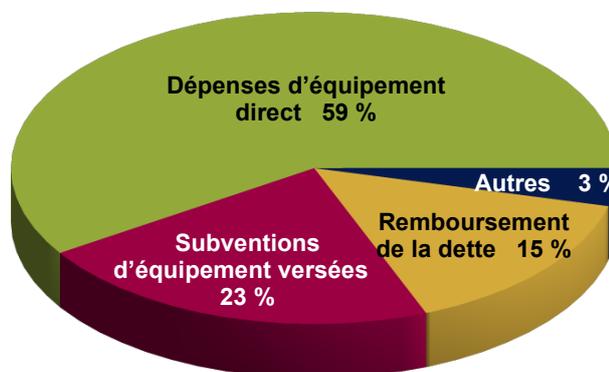
Au niveau national, la reprise des investissements des départements est également confirmée avec une progression de l'ordre de 6,4 %, après + 3,4 % en 2018.

Evolution des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement 2019 du département de la Drôme se répartissent en :

- 77,6 M€ d'investissements sur le patrimoine départemental,
- 31,1 M€ de subventions d'investissement versées à des tiers,
- 3,3 M€ d'autres dépenses d'investissement, essentiellement des maîtrises d'ouvrage déléguées,
- 20,3 M€ de remboursement sur l'encours de dette.



Les dépenses d'équipement direct et les subventions versées représentaient en 2018 197 €/habitant, soit 33 % de plus que les départements de sa strate et 31 % de plus que la moyenne nationale.

En 2019, l'écart s'est encore accrue, avec un niveau d'investissement par habitant pour la Drôme de 213€/habitant, soit +38 % par rapport aux départements de sa strate et +36 % par rapport à la moyenne nationale.

Concernant les reports d'investissement sur l'exercice 2020, compte tenu de l'amélioration du niveau de réalisation, le volume des reports (26,6 M€) est en forte baisse (-7,2 M€).

Les principaux reports d'investissement concernent les dépenses d'équipement direct qui passent de 21,5 M€ à 17,9 M€.

Quant aux subventions versées, les reports diminuent près de moitié, avec 4,9 M€ de reportés contre 8,3 M€ l'année précédente.

Pour les opérations pour compte de tiers et maîtrises d'ouvrages déléguées, les reports sont stables à 3,7 M€.

1/ Des dépenses d'équipement direct élevées

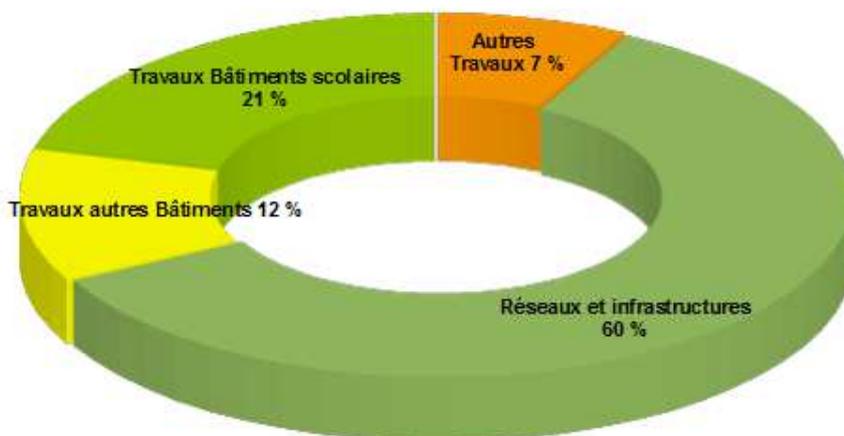
Dépenses d'équipement direct	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)	Evolution (%)
		72,08	77,62

Le montant des dépenses d'investissement pour les équipements directs du Département sont en forte progression avec 77,6 M€, soit +5,6 M€ par rapport à 2018, elles représentent 152 €/ habitant. Comme en 2018, par habitant, le Département investit en moyenne près de 50 % de plus que la moyenne des départements de sa strate (103€/habitant).

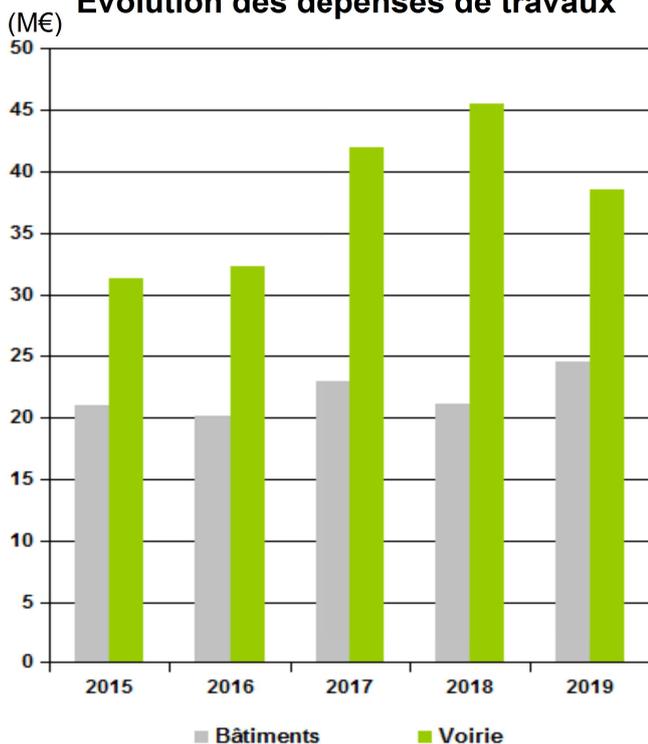
Les immobilisations incorporelles (logiciels, licences, ...) s'élèvent à 1,0 M€ (1,1 M€ en 2018), les immobilisations corporelles (mobiliers, véhicules, ordinateurs, équipements techniques, achat Bâtiments ...) à 12,0 M€ (+4,0 M€/2018) et les travaux à 64,6 M€ (+1,6 M€/2018).

La progression repose essentiellement sur l'acquisition du bâtiment d'Enedis à Valence fin 2019 pour un montant de 5 M€.

Répartition des travaux 2019



Evolution des dépenses de travaux



Les deux principaux gestionnaires de crédits d'équipement direct (travaux + achats d'immobilisations corporelles ou incorporelles) connaissent une évolution différenciée.

- Les Bâtiments, avec 30,1 M€ de dépenses d'équipement direct augmentent leur réalisation. 24,5 M€ de travaux ont été effectués sur des Bâtiments départementaux dont 13,5 M€ pour les collèges,

- Les Déplacements enregistrent un recul de leurs dépenses qui s'explique par un moindre budget.

40,8 M€ de dépenses d'équipement direct ont été réalisées en 2019 dont 38,3 M€ de travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier départemental.

2/ Des subventions d'investissement versées en forte progression

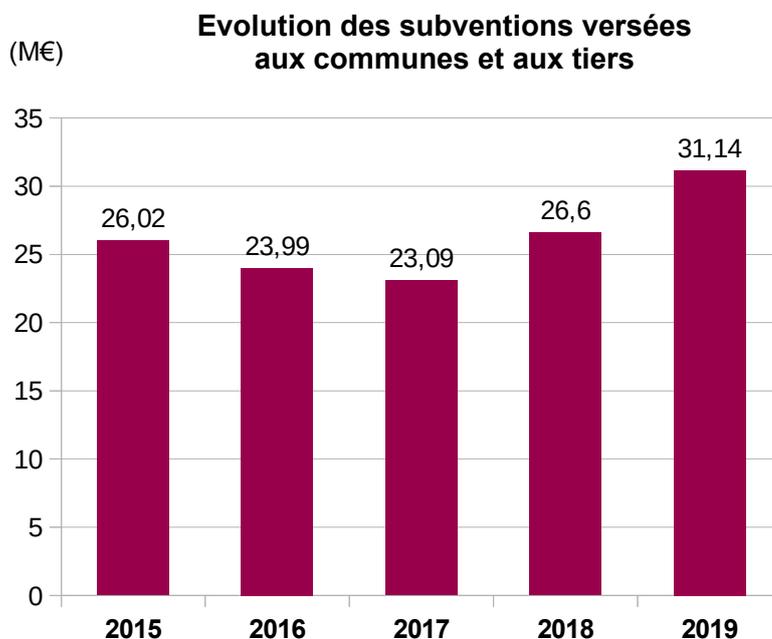
Subventions versées aux communes et aux tiers	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)	Evolution (%)
		26,6	31,1

Les subventions versées aux communes et aux tiers comprennent des crédits budgétaires du budget principal et des fonds hors budget particulièrement élevés dans la Drôme.

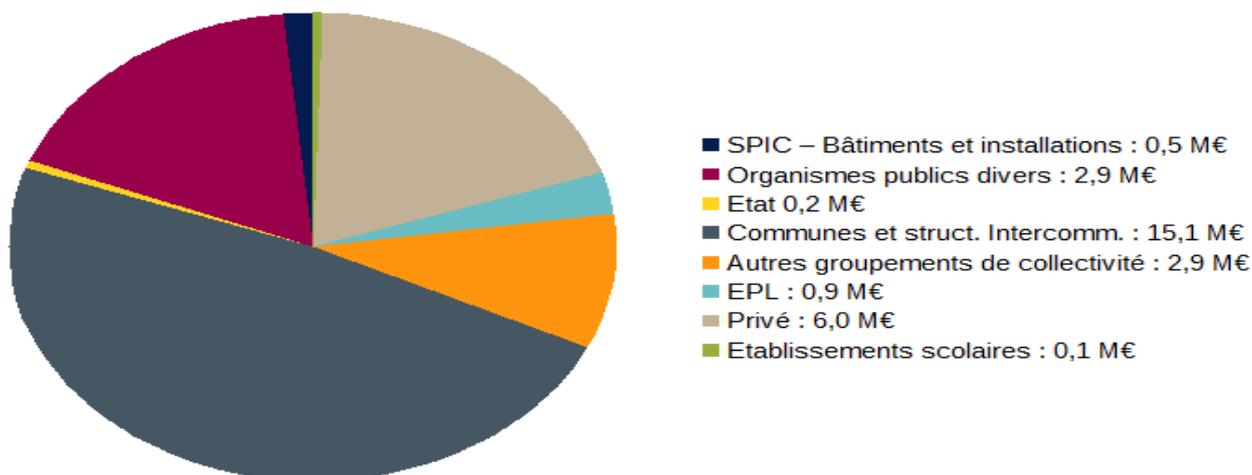
Le montant par habitant des subventions versées par le Département, ressort en 2019 à 61 € (51€ en 2018), soit un montant nettement supérieur à celui de la moyenne des départements de sa strate (51€/habitant).

Après la forte hausse enregistrée en 2018 +15 %, le Département poursuit en 2019 sa politique d'aide à l'investissement avec un volume d'aides de 31,1 M€, soit +17 %.

Cette hausse est la conséquence de crédits budgétaires votés plus importants et d'un meilleur taux de réalisation avec 79 % contre 76 % en 2018.



Répartition des subventions d'équipement - 2019



Les montants versés au bloc communal après avoir augmenté de 22 % en 2018, continue de s'accroître avec 15,1 M€ d'aides versées en 2019, soit +3,3 %. Le dynamisme des investissements par le bloc communal est conforme au cycle électoral communal.

Les subventions versées aux autres personnes publiques 9,9 M€ s'accroissent fortement, soit par rapport à 2018, +2,2 M€. Cette progression est imputable au solde de subvention versé à Réseau Ferré de France pour la modernisation du sillon alpin ferroviaire (2,5 M€).

De même, les subventions versées aux personnes privées progressent de 4,0 M€ à 6,0 M€. Une première subvention pour les échangeurs sud et nord de l'A7 a été versée (0,9 M€). Les subventions versées par le service Logement sont en hausse de 0,3 M€ à 1,5 M€.

Ces subventions d'investissement budgétaires sont complétées par des versements, uniquement au bloc communal, dans le cadre de fonds départementaux hors budget, à savoir, le fonds de péréquation de la taxe professionnelle (3,9 M€), le fonds de péréquation des taxes additionnelles au droit de mutation (11,0 M€) et le fonds des amendes de police (0,9 M€). Ces fonds sont réalisés en 2019 à 90,4 %.

Les subventions versées dans le cadre de ces fonds continuent de progresser, après +3,8 % en 2018, elles enregistrent en 2019 un accroissement de 2,6 % pour un volume de 14,3 M€.

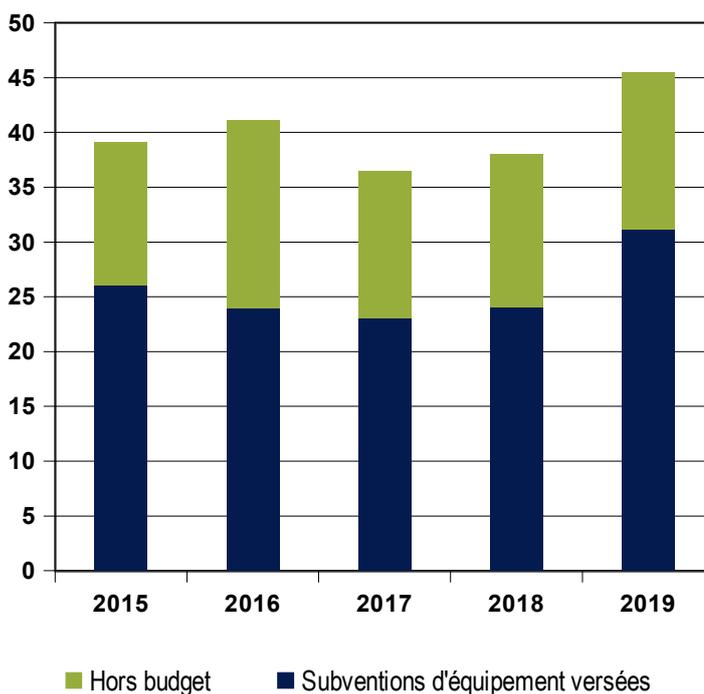
Les politiques du Département visées par les aides hors budget sont :

- le soutien financier aux collectivités locales 11,3 M€,
- l'environnement 1,4 M€,
- Routes et déplacements, 0,6 M€,
- la culture, 0,5 M€,
- Éducation, jeunesse, 0,4 M€,
- et l'Enfance, 0,1 M€.

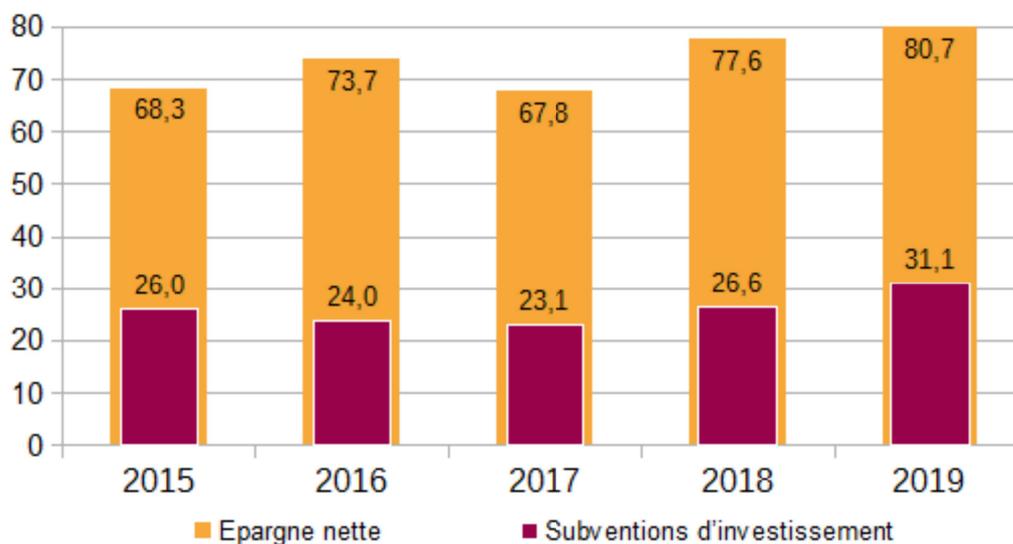
Le montant d'aides versées en 2019 en investissement est conséquent, il représente en 2019 un volume de 45,4 M€ (14,3 M€ sur des crédits hors budget et 31,1 M€ sur des crédits budgétaires).

Le montant de ces aides cumulées augmente régulièrement depuis 3 ans pour atteindre un volume d'aides de plus de 45 M€, plus fort niveau de réalisation enregistré sur les cinq dernières années.

Evolution des subventions d'investissement versées (y compris fonds hors budget)
(M€)



Le graphique ci-dessous montre que les subventions budgétaires d'investissement versées restent très largement couvertes par l'épargne nette du Département. Elles consomment, en 2019, 38,6 % de l'autofinancement net. Ce qui laisse un montant d'autofinancement disponible important pour financer d'autres dépenses d'investissements et notamment les amortissements.

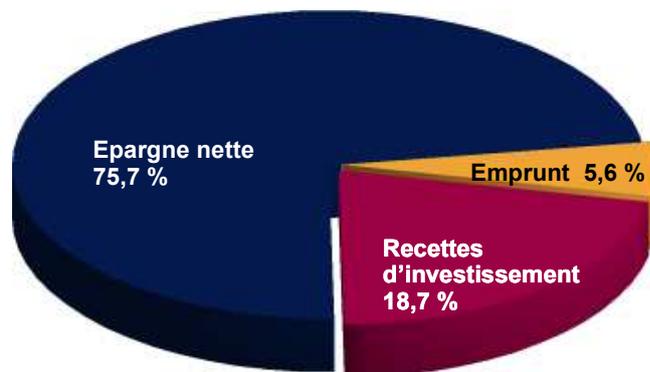


LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Des recettes d'investissement stables

Les dépenses d'investissement sont financées pour :

- **75,7 % par l'épargne nette (80,7 M€),**
- **18,7 % par les recettes d'investissement définitives (19,9 M€),** dont principalement :



- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) qui se réduit légèrement (-0,2 M€) à 11,3 M€.

Le fonds de compensation de la TVA est une recette de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Il est assis sur les dépenses d'investissement éligibles réalisées l'année précédente.

- La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (DDEC) reste gelée à 2,1 M€,
- la Dotation Globale d'Équipement (DGE), dont le remplacement, en 2019, par la DSID (dotation de soutien à l'investissement des départements) a réduit de moitié les encaissements du Département qui se sont élevés à 0,6 M€ (seule la part péréquation a été versée).
- les subventions d'équipement perçues en régression à 1,8 M€ (- 1,0 M€),
- la réduction des remboursements de tiers sur les opérations où le Département intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée de 1,2 M€ à 4,0 M€.

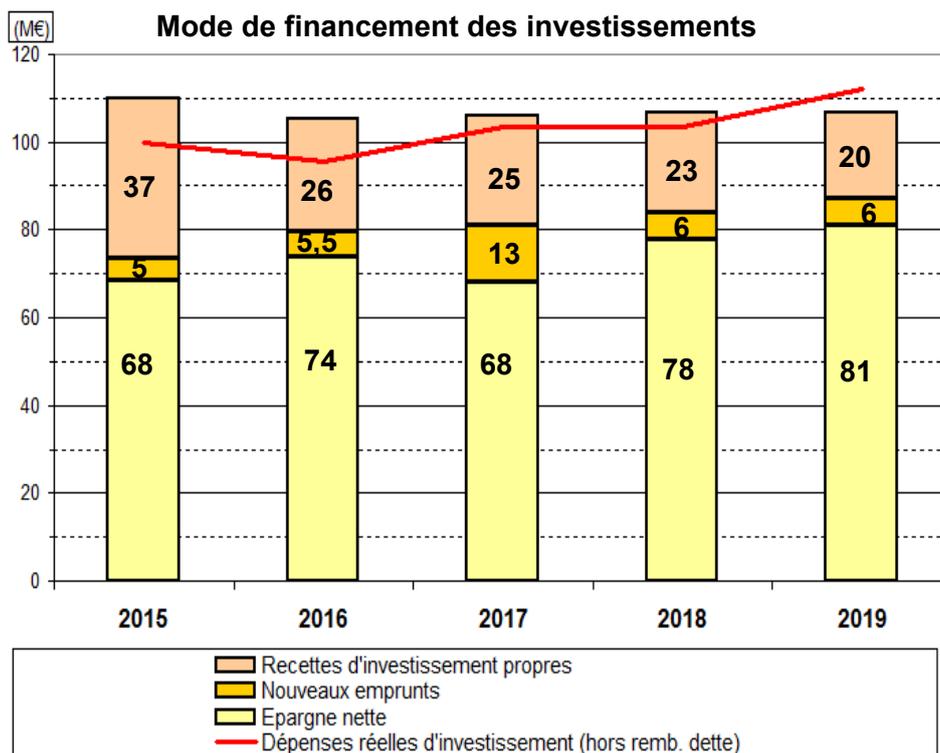
- **5,6 % par l'emprunt (6 M€).**

Le Département a émis pour 6M€ de titres d'emprunt en 2019 comme en 2018.

Le montant des emprunts inscrits aux budgets 2019 (BP, DM et reports) était de 49,7 M€, ce sont donc 43,7 M€ de crédits qui sont annulés.

Le graphique ci-contre, montre le poids de plus en plus important de l'autofinancement dans le financement des investissements.

La progression de l'autofinancement a permis que la reprise des investissements depuis trois ans, s'est faite avec un recours très limité à l'emprunt.



LA DETTE DEPARTEMENTALE

1/ Le désendettement du Département se poursuit

Au 31/12/2019, la dette du Département est constituée de 19 emprunts, avec un capital restant dû de 75,2 M€. La durée de vie résiduelle de la dette est courte : 6,5 ans.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen 2019 (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
75 189 287,37 €	1,31 %	6 ans et 6 mois	3 ans et 8 mois	19

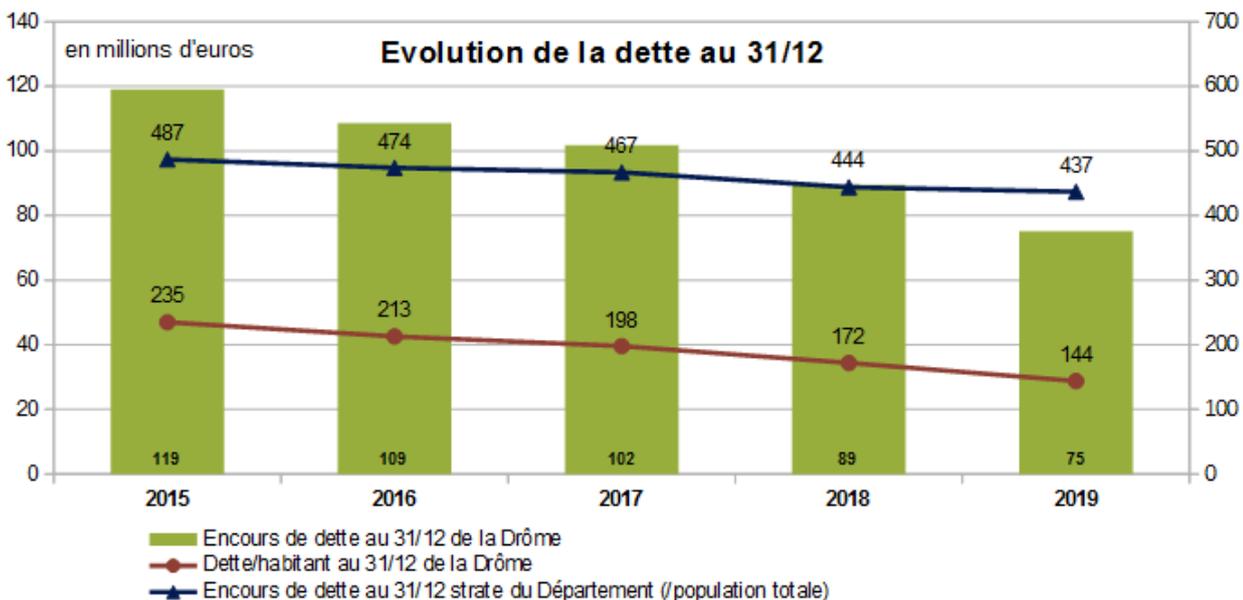
Une diminution de l'encours de dette

Encours de la dette (au 31 décembre)	Rappel 2018 (M€)	2019 (M€)
		89,49

Encours de dette/population totale : 144 € par habitant

La Drôme affiche en 2019 un faible endettement par habitant de 144 € (et 148 € ramené à la population municipale). Par rapport au nombre d'habitants, l'encours de dette du Département est nettement moins élevé que la moyenne de sa strate (437€) et nationale (507 €). Au 31/12/2018, en volume, il était le 10ème département de métropole le moins endetté et, par habitant, le 8ème.

Encours de dette en euros/habitant au 31/12/N	2015	2016	2017	2018	2019
Département de la Drôme	235 €	213 €	198 €	172 €	144 €
Moyenne de la strate	487 €	474 €	467 €	444 €	437 €



Le graphique ci-dessus montre que le Département de la Drôme se désendette à l'instar des autres départements de sa strate. Toutefois, par habitant, en 2019, la dette du Département a baissé de 16 % et 2 % pour les autres départements de sa strate. Depuis 2014, l'endettement du Département a baissé de 42 % en passant de 130,2 M€ fin 2014 à 75,2 M€.

En 2019, le Département a émis un titre d'emprunt de 6 M€ correspondant à un contrat signé en 2015 auprès de la Caisse d'Épargne qui a été consolidé en janvier 2019 au taux de 0,59 %.

Le remboursement du capital des emprunts en 2019 s'élevant à 20,3 M€, la dette du Département a donc baissé de 14,3 M€.

Une dette sécurisée et optimisée

Les principes de gestion de la dette du Département en 2019 reposent sur :

1/ Une dette sécurisée

- Un encours de dette sans risques financiers

Matrice de risque « Charte Gissler » au 31 décembre 2019

Le Département ne détient aucun produit structuré.

La totalité de l'encours de la dette départementale relève de la catégorie 1A (dans la classification « Gissler »⁽¹⁾ de la circulaire du 25/06/2010 sur les produits financiers), soit la moins risquée de toutes.



- un arbitrage de l'encours de dette majoritairement à taux fixe

Au 31 décembre 2019, la dette par type de risque se présente comme suit :

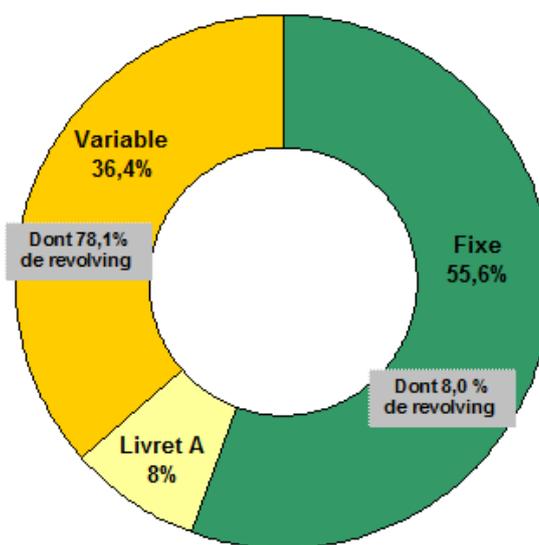
Le profil de l'encours de dette du Département est essentiellement orienté à taux fixe avec 55,6 % de l'encours, 8 % en taux révisable (Livret A) et 36,4 % en taux variable.

Les taux variables permettent de réaliser des économies grâce au niveau historiquement bas des taux courts.

Le poids des taux fixes, dont le coût est connu et insensible aux variations des marchés financiers, sécurise l'encours de dette en stabilisant une part importante des intérêts.

En 2019, la part de taux fixe a légèrement progressé passant de 54,7 % à 55,6 %.

Les taux longs sont également devenus négatifs avec un niveau historique de l'OAT 10 ans (emprunts d'Etat à 10 ans) fin août 2019 à - 0,45 %, les taux fixes sont ainsi devenus plus intéressants que les taux variables.



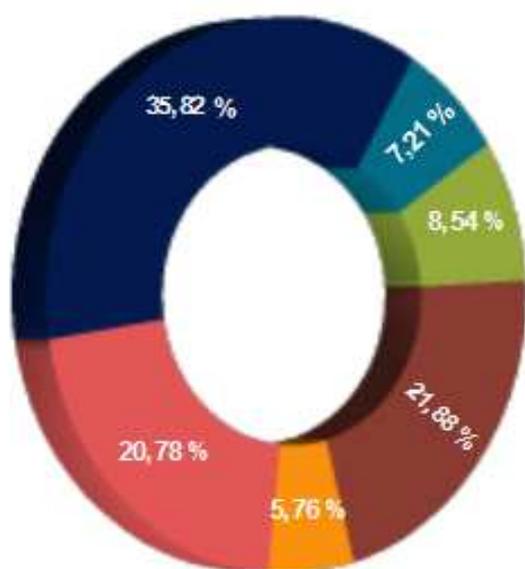
2/ Une dette optimisée

Le Département enregistre en 2019 un taux moyen d'endettement particulièrement faible avec 1,3 %, il est près de deux fois inférieurs à celui de la moyenne des départements de 2,1 % (cf 4/ intérêts de la dette dans l'analyse des dépenses de fonctionnement).

⁽¹⁾ La grille de Gissler, en vigueur au 1er Janvier 2010, introduit un classement par niveau de risque de la dette des collectivités. Il s'agit d'indiquer l'indice servant au calcul de la formule associée à l'emprunt : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé), et la structure de la formule de calcul, soit un classement de A (risque faible) à E (risque élevé). Il convient de noter que les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1.

La dette du Département repose sur 6 prêteurs institutionnels. Cette diversification des prêteurs concoure également à sécuriser l'endettement du Département avec une répartition de l'encours au 31 décembre 2019 de 36% au groupe Crédit Agricole, 22 % à la Caisse des Dépôts et Consignation, 21 % au groupe Caisse d'Épargne, 9 % à la SFIL (ex Dexia), 7% à la Société Générale, et 6 % au Crédit Coopératif.

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
Groupe CREDIT AGRICOLE	26 934 420,74	35,82 %
Groupe CAISSE D'EPARGNE	15 625 000,00	20,78 %
CREDIT COOPERATIF	4 333 333,34	5,76 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	16 450 785,57	21,88 %
SFIL (ex Dexia CL)	6 423 935,09	8,54 %
SOCIETE GENERALE	5 421 812,63	7,21 %
Ensemble des prêteurs	75 189 287,37	100,00 %



DETTE PAR PRETEUR

- Groupe CREDIT AGRICOLE
- Groupe CAISSE D'EPARGNE
- CREDIT COOPERATIF
- CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION
- SFIL (ex Dexia CL)
- SOCIETE GENERALE

L'annuité de la dette

Au 31 décembre 2019, l'annuité de la dette s'est élevée à 21,5 M€ (19,7 M€ en 2018).

Le remboursement du capital s'élève à 20,3 M€ et les intérêts à 1,2 M€. Le remboursement du capital de la dette est relativement élevé au regard du montant de dette du Département, les contrats étant d'une durée de vie moyenne courte. Avec un même niveau d'amortissement sur les prochaines années, le Département solde sa dette en moins de 4 ans.

Au regard des autres départements, l'annuité est nettement inférieure en raison de la faiblesse de l'endettement du Département et de son taux moyen inférieur à la moyenne des départements.

Annuité en euros / habitant	2015	2016	2017	2018	2019
Drôme	37 €	35 €	41 €	38 €	41 €
Moyenne de la strate	60 €	65 €	61 €	60 €	57 €

De même, l'annuité de la dette sur l'autofinancement brut est deux fois moins élevé dans la Drôme avec 21,2 % par rapport à la moyenne de la strate de 40,1 % et la moyenne des départements de 43,7 % en raison d'un faible niveau d'endettement et un fort niveau d'autofinancement.

Le niveau d'endettement

Le niveau d'endettement s'apprécie à travers trois ratios financiers dont la faiblesse au regard des autres collectivités atteste du bas niveau d'endettement du Département de la Drôme :

→ **le taux d'endettement** (rapport entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) permet de vérifier que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné. Fin 2019, il est de 12,7%. Il s'améliore par rapport aux exercices précédents (15,6 % en 2018). Ce taux ressort en 2019, en moyenne, à 49,0 % pour l'ensemble des départements.

→ **la charge de la dette** pour emprunts (rapport entre l'annuité de la dette et les recettes réelles de fonctionnement) ressort à 3,8 %. Il est nettement inférieur à la moyenne des départements de 6,1 %, démontrant le faible poids de la dette dans nos comptes.

→ **la capacité de désendettement** (rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute de la collectivité), révèle le nombre d'années d'épargne qu'il faudrait au Département pour rembourser la totalité de son stock de dette. Plus ce ratio est faible, plus la collectivité dispose de marges de manœuvre importantes. Cet indicateur exprime la capacité de la collectivité à rembourser sa dette au moyen de son épargne brute.

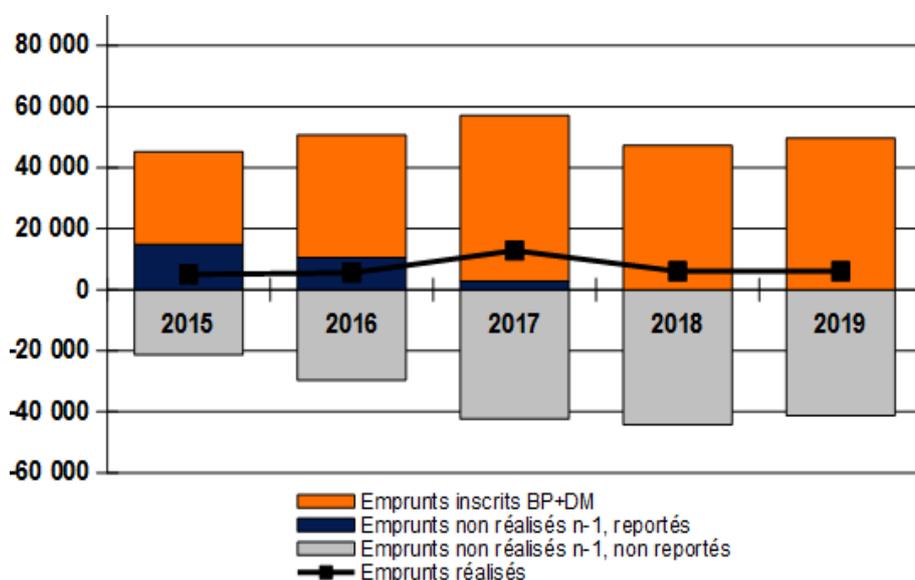
Fin 2019, il ne fallait que 0,74 années, soit 9 mois au Département de la Drôme pour rembourser l'intégralité de son encours, ce qui le maintient loin de la zone de vigilance qui se situe à 9/10 ans (tel que définit dans la loi de programmation des finances publiques pour 2018-22). Celui-ci continue de s'améliorer en raison de la baisse de l'encours de dette, malgré l'augmentation du montant des investissements. En 2019, le ratio moyen des départements de sa strate était de 3,3 ans et celui de l'ensemble des départements de 3,6 ans.

Ratio de désendettement (en années) au 31/12/N	2015	2016	2017	2018	2019
Drôme	1,41	1,21	1,17	0,93	0,74
Moyenne de la strate	4,80	4,16	4,07	3,76	3,28

Le désendettement en 2019, alors que le Département investit fortement, est la résultante d'un bon niveau de financements externes et de la croissance de l'autofinancement.

Les autres départements de la strate enregistre également une diminution régulière de leur ratio de désendettement.

Inscription et réalisation d'emprunts



Compte tenu des investissements prévus, les niveaux d'emprunts votés restent importants.

Le niveau de réalisation des investissements encore insuffisant et la croissance de l'épargne entraînent une baisse du besoin de financement, d'où un montant d'emprunts non réalisé et non reporté de plus en plus important, soit, en 2019, 43,7 M€.

2/ Les engagements donnés par la collectivité

LA DETTE GARANTIE

La dette globale du Département se compose de sa dette propre (contractée pour financer les investissements propres du Département), et des engagements donnés par la collectivité (pour les emprunts souscrits par d'autres structures) sur lesquels la maîtrise par la collectivité est réduite : la dette garantie.

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

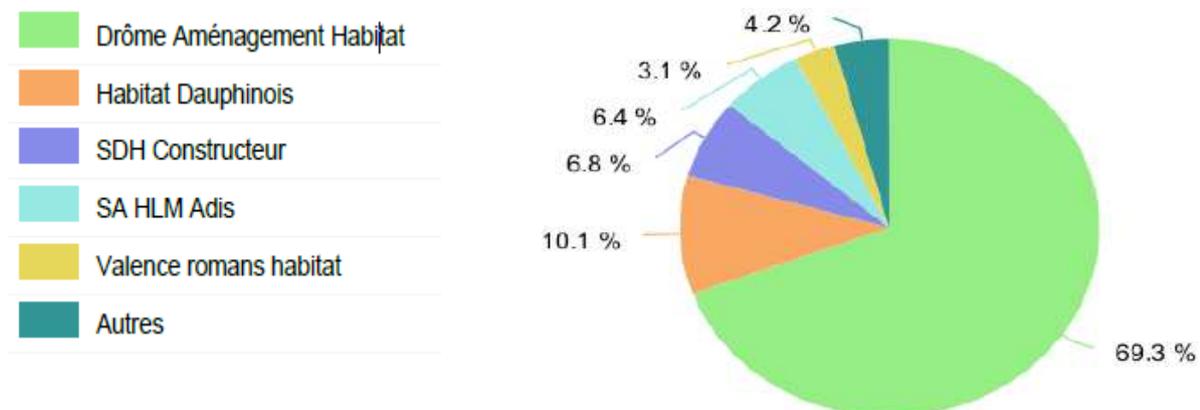
L'encours garanti au 31 décembre 2019 s'élève à 557,8 M€ au profit de 41 organismes bénéficiaires. La dette garantie est en augmentation de 2,9 %, les emprunts en fin de vie étant compensés par les nouveaux prêts garantis.

L'annuité garantie au titre de 2019 est de 31,37 M€, en hausse de 6,8 % par rapport à 2018. Il convient donc de rester toujours attentif à la situation financière des bénéficiaires de ces aides, car le Département peut, en effet, être amené à régler des échéances pour le compte d'autrui.

Les engagements financiers de la Collectivité concernent à 95,9 % les organismes de logement social, le reste concernant les maisons de retraite, les établissements éducatifs, les communes et quelques associations.

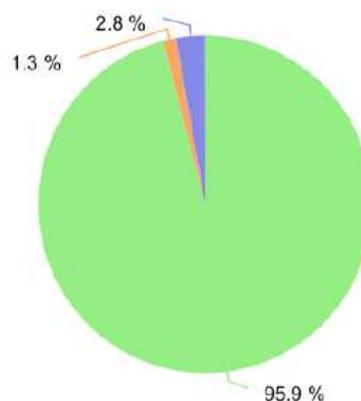
Au sein des organismes de logement social, la majeure partie de l'encours garanti concerne l'office DAH (Drôme Aménagement Habitat) à 69,3 %, encore en hausse entre 2018 et 2019, de plus de 1 %. Il n'y a que deux bailleurs garantis à 100 % : DAH et Soliha (avec 0,5 % de l'encours), contre 50 % pour les autres.

Répartition de la dette garantie au 31/12/2019



Structure par Prêteur au 31/12/2019

Prêteur	Montant
Caisse des Dépôts et Consignation	535 037 051,24
Caisse d'Epargne Loire Drome Ardeche	7 013 983,70
Autres	15 772 894,11
TOTAL	557 823 929,05



▪ Les règles de prudence en matière d'octroi de garantie

Elles visent à limiter les montants garantis par les collectivités locales, en introduisant des plafonds.

Seuls les emprunts auxquels sont applicables les ratios prudentiels mis en place par la loi Galland (1988) sont susceptibles d'être garantis :

- *Les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière.*
- *S'agissant de personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :*

- 1. Plafonnement pour la collectivité : une collectivité ou établissement ne peut garantir plus de 50% du montant total de ses recettes réelles de fonctionnement.*
- 2. Plafonnement par bénéficiaire : le montant des annuités garanties ou cautionnées au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à la 10% montant total susceptible d'être garanti.*
- 3. Division du risque : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50% ; un emprunt ne peut être totalement garanti par une ou plusieurs collectivités.*

Les garanties en faveur des personnes morales de droit public et celles accordées pour les opérations portant sur des logements sociaux ne sont pas soumises aux plafonnements du ratio prudentiel mais sont prises en compte dans les calculs.

En plus de ces ratios, une provision pour prendre en compte le risque lié aux garanties d'emprunt doit être constituée pour celles qui n'ont pas obtenu de cautionnement auprès d'un établissement de crédit.

Le ratio prudentiel est totalement respecté par le Département de la Drôme :

Ratio Galland : (Annuités d'emprunts garanties hors logement social à échoir en 2019 + annuités de la dette 2019) / Recettes de fonctionnement 2019)

Le poids des annuités de la dette propre et de la dette garantie à échoir dans l'exercice 2019 représente 3,96 % des recettes réelles de fonctionnement, soit bien en deçà du seuil réglementaire de 50 %.

Le montant des provisions en ce domaine se monte à 714 477 euros.

LES PRINCIPAUX RATIOS BUDGETAIRES (Ratios légaux)

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2019, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1er janvier 2019 (millésime 2016), soit 522 276 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

	Ratios financiers (méthode de calcul utilisée par la DGCL ⁽¹⁾)	DROME		Moyenne 2018	
		CA 2019 (€/h) Population totale : 522 276	CA 2018 (€/h) Population totale : 519 264	Strate Pop. 500 et 999 999 hab.	Métropole hors Paris et DOM
Ratio 1	Dépenses réelles de fonctionnement sur population	901	893	793	858
Ratio 2	Produit des contributions directes sur population	304	299	264	281
Ratio 2bis	Impositions directes nettes / population	363	359	298	331
Ratio 3	Recettes réelles de fonctionnement sur population	1094	1075	915	983
Ratio 4	Dépenses d'équipement brut sur population	154	144	91	91
Ratio 5	Encours de dette sur population	144	172	459	513
Ratio 6	Dotation Globale de Fonctionnement sur population	137	138	122	124
Ratio 7	Dépenses de personnel sur dépenses réelles de fonctionnement	22,2%	21,9%	21,5%	21,2%
Ratio 9	Marge d'autofinancement courant : Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital sur recettes réelles de fonctionnement	85,9%	86,3%	91,8%	92,5%
Ratio 10	Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut sur recettes réelles de fonctionnement	14,1%	13,4%	9,9%	9,3%
Ratio 11	Taux d'endettement : Encours de la dette sur recettes réelles de fonctionnement	13,2%	16,0%	50,4%	52,2 %%

⁽¹⁾ Source DGCL : « les finances des départements en 2018 »

Méthodologie

Les données sont issues des tableaux « les finances des départements » élaborés par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales.

cf. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-departement-0>

A ce jour, les données 2019 des autres départements ainsi que la moyenne nationale ne sont pas publiées.

*NB. La DGCL tient compte des définitions retenues dans le Code Général des Collectivités territoriales pour les modalités de calcul de ses ratios comparatifs, à savoir :

> la prise en compte des travaux pour compte de tiers – compte 45 (ratios 4 et 10), et des travaux en régie – compte 72 (ratios 1, 4, 9 et 10).

En raison de diverses modifications de la méthode de calcul pour l'exercice 2018, les **résultats produits** par la DGCL ne sont **pas strictement comparables avec les exercices antérieurs**.

Strate du Département de la Drôme

Départements entre 500 000 et 999 999 habitants

Les ratios prennent en compte la population totale légale. Pour 2019, il s'agit de la population entrée en vigueur au 1er janvier 2019 (millésime 2016), soit 522 276 habitants pour la Drôme.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3292643?sommaire=3292701>

Code Département	Nom du Département	Nombre De cantons	Nombre de Communes	Population Municipale	Population Totale
1	Ain	23	393	643 350	659 180
2	Aisne	21	800	534 490	546 527
14	Calvados	25	527	694 002	708 344
17	Charente-Maritime	27	463	644 303	659 968
21	Côte-d'Or	23	700	533 819	545 798
22	Côtes-d'Armor	27	348	598 814	617 107
25	Doubs	19	573	539 067	552 643
26	Drôme	19	367	508 006	522 276
27	Eure	23	585	601 843	614 926
29	Finistère	27	277	909 028	933 992
30	Gard	23	351	744 178	757 764
37	Indre-et-Loire	19	272	606 511	618 820
42	Loire	21	323	762 941	777 328
45	Loiret	21	326	678 105	692 540
49	Maine-et-Loire	21	177	813 493	833 154
50	Manche	27	446	496 883	512 923
51	Marne	23	613	568 895	580 671
54	Meurthe-et-Moselle	23	591	733 481	745 300
56	Morbihan	21	250	750 863	771 911
60	Oise	21	679	824 503	841 948
63	Puy-de-Dôme	31	464	653 742	668 301
64	Pyrénées-Atlantiques	27	546	677 309	695 965
68	Haut-Rhin	17	366	764 030	777 917
71	Saône-et-Loire	29	565	553 595	569 531
72	Sarthe	21	354	566 506	579 650
74	Haute-Savoie	17	279	807 360	828 417
80	Somme	23	772	572 443	582 464
84	Vaucluse	17	151	559 479	570 762
85	Vendée	17	258	675 247	693 455

Dépenses et recettes réelles

Ce sont les dépenses ou les recettes qui donnent lieu à mouvements de fonds (par opposition aux dépenses ou recettes d'ordre qui correspondent à des jeux d'écritures : prélèvement pour dépenses d'investissement, dotations aux amortissements). Elles correspondent à la balance du compte administratif, au total des mouvements réels, desquels on soustrait les résultats antérieurs reportés.

Dépenses d'équipement

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, à l'exclusion du remboursement du capital de la dette pour emprunts. Elles intègrent à la fois les dépenses d'équipement brut, qui enrichissent le patrimoine de la collectivité, et les subventions d'investissement (en capital et en annuités), qui constituent des investissements indirects.

Dépenses d'équipement brut

Ces sont les dépenses qui enrichissent directement le patrimoine du Département. Elles sont constituées des dépenses inscrites aux comptes 21 (biens meubles et immeubles) et 23 (travaux en cours).

Taux d'épargne nette

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les recettes réelles de fonctionnement, et mesure, en pourcentage, la part des recettes de fonctionnement disponible pour le financement des dépenses d'équipement.

Taux d'équipement

Il correspond au rapport entre les dépenses d'équipement brut et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure ainsi la part représentée par les dépenses d'équipement brut dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'autofinancement net

Il correspond au rapport entre l'épargne nette et les dépenses d'équipement brut, et mesure ainsi la part de ces dépenses effectivement autofinancée.

Charge de la dette

Elle correspond au rapport entre l'annuité de la dette pour emprunts et les recettes réelles de fonctionnement. Elle mesure la part représentée par le service de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement.

Taux d'endettement

Il est égal au rapport entre l'encours de dette au 31 décembre et les recettes réelles de fonctionnement. Il mesure l'endettement par rapport aux ressources de la collectivité.

Capacité de désendettement

Elle est égale au rapport entre l'encours de la dette pour emprunts et l'épargne brute. Elle représente le nombre d'années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'encours de dette total.

Fonds de roulement

Il correspond à l'excédent global de clôture du compte administratif : c'est la somme algébrique des excédents et déficits reportés en fonctionnement et en investissement, à laquelle s'ajoute le résultat propre de l'année.

Le fonds de roulement au 1er janvier correspond à l'excédent de clôture du compte administratif de l'année précédente. Divisé par les dépenses de l'exercice, et multiplié par 360, il permet d'exprimer celui-ci en nombre de jours de dépenses théoriques.

ACTP	Attribution de Compensation pour Tierce Personne
ADF	Assemblée des Départements de France
ADUDA	Agence de Développement Universitaire Drôme Ardèche
AIS	Allocation Individuelle de Solidarité
AP	Autorisation de Programme
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
API	Allocation Parent Isolé
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CAUE	Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CICE	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et pour l'Emploi
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CNR	Compagnie Nationale du Rhône
CODERPA	COMité DÉpartemental des Retraités et des Personnes Âgées
CP	Crédit de Paiement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DCRTP	Dotations de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGF	Dotations Globales de Fonctionnement
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
DMTO	Droits de Mutation à Titre Onéreux
DSID	Dotations de soutien à l'investissement des départements
EHPAD	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
EPFL	Établissement Public Foncier Local
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FDPTP	Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle
FDTA	Fonds de péréquation Départemental sur les Taxes Additionnelles aux droits d'enregistrement
FMDI	Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion
FNGIR	Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FULH	Fonds Unique Logement Habitat
GVT	Glissement Vieillesse Technicité
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
Pdb	Point de base
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PFI	Plan de financement des investissements
PIB	Produit Intérieur Brut
PLF	Projet Loi de Finances
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PPCR	Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations
PTU	Périmètre des Transports Urbains
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RSA	Revenu de Solidarité Active
SEM	Société d'Économie Mixte
TDENS	Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TFB	Taxe sur le Foncier Bâti
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
TSCA	Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance
TOS	Techniciens et Ouvriers de Service